

# CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LE VIEUX-SILLERY



Arrondissement historique de Sillery  
Secteurs Bergerville, Nolansville et Foulon Ouest

Nicholas Roquet 2007

Entente de  
développement culturel



# AVANT-PROPOS

## CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

<b>Chargé de projet, recherche, rédaction et montage</b>	Nicholas Roquet
<b>Chargés de projet, Ville de Québec</b>	Jacques Harvey Peter Murphy
<b>Aide à la recherche et à la rédaction</b>	Francine Auclair Rémi Morency
<b>Cartographie</b>	Benoît Fiset Nicholas Roquet
<b>Comité de suivi</b>	Francine Bégin Pascale Boutin Suzel Brunel Robert Caron Chantal Émard Dominique Gariépy Jacques Harvey Pierre Lahoud Marie-France Loiseau William Moss Peter Murphy

Nous tenons à remercier Yves Couture et Jacques Madore d'avoir partagé avec nous leur longue expérience de travail avec les guides d'intervention publiés par la Ville de Québec.

Ce document a été réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Québec intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Québec.

## APPROCHE

La conception d'un guide reflète nécessairement certains partis pris de la part de ses auteurs. Premièrement, nous avons considéré que le paysage historique de Sillery ne s'arrêterait pas aux limites de l'arrondissement historique, et que ce guide devait aussi tenir compte des secteurs anciens adjacents : Bergerville, Nolansville, et la partie ouest du chemin du Foulon. Nous avons emprunté à André Bernier le terme de « Vieux-Sillery » pour décrire cette entité géographique et historique plus vaste.

Deuxièmement, nous avons considéré que la connaissance d'un paysage historique est le meilleur gage de sa conservation. Nous avons donc divisé le guide en sections thématiques, pouvant être lues séparément, et comprenant à la fois des critères d'intervention et une brève description du cadre physique du Vieux-Sillery. Ces descriptions ont de l'importance, car elles énoncent **l'intention des critères**. En effet, la finalité d'un critère n'est pas d'enfermer le concepteur dans un carcan, mais de l'amener à apprécier – et donc respecter – le caractère du lieu.

Troisièmement, nous avons considéré que la rédaction de critères spécifiques à chaque secteur du Vieux-Sillery produirait un guide excessivement lourd. Le Vieux-Sillery comprend bien sûr des secteurs distincts, que ce soit par leur relief, leur parcellaire ou l'âge et le type du bâti. Mais nous avons préféré cerner ces contrastes dans les parties descriptives du guide, et laisser au gestionnaire ou au concepteur le soin d'appliquer les critères d'intervention avec discernement, et de façon cohérente avec le milieu.

## SOURCES

La conception de ce guide a été grandement facilitée par les ouvrages semblables qui l'ont précédé, en particulier les guides *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec* (Ville de Québec, 1998), *Conserver et mettre en valeur les quartiers centraux de Québec* (Ville de Québec, 2002), et *Préservation du paysage de l'île d'Orléans* (Commission des biens culturels du Québec [CBCQ], 1998).

Les principes de conservation énoncés dans la section 4 du guide empruntent en partie au *Code de pratique du BEEFP* (Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, 1996).

La description des caractéristiques du paysage est basée sur les recherches de Robert Verret, *Étude morphologique diachronique d'un organisme urbain : Sillery, 1630-1995* (1995), et Anne-Marie Dufour, *L'architecture domestique des villages ouvriers du XIX<sup>e</sup> siècle à Sillery : une stratégie de conservation évolutive* (1997). Nous avons également puisé dans les ouvrages suivants : *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery* (CBCQ, 2004), Robert Verret, *Inventaire des perspectives visuelles remarquables* (1996), Claude Reny, « Arrondissement historique de Sillery » (1990), et André Bernier, *Le Vieux-Sillery* (1977).

Les critères d'intervention s'inspirent en partie de divers règlements ou guides pour des quartiers résidentiels anciens au Québec, dont *Rénover et construire à Westmount* (1995), *Outremont et son patrimoine : construire en harmonie* (1995), et le *Guide de rénovation résidentielle* de Ville Mont-Royal (2001). Le projet de Martin Dubois pour un guide d'intervention sur l'architecture résidentielle de Sillery (2002) a également été d'un secours précieux.

Enfin, les orientations générales du guide tiennent compte de la consultation sur les propriétés religieuses menée par l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery et des *Recommandations sur les propriétés religieuses de Sillery* formulées par la firme Patri-Arch (2006).

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. MISE EN CONTEXTE</b>	<b>7</b>	4.3. DES PRATIQUES RECOMMANDÉES	17	5.9. LE BÂTI INSTITUTIONNEL : VOLUMÉTRIE ET RELATION AU SOL	35
Une notion en émergence : le paysage	7	Privilégier une intervention minimale	17	Le cadre physique	35
De nouvelles pratiques de gestion	7	Connaître le milieu à différentes échelles	17	Critères	36
Un nouvel outil : le guide de gestion	8				
<b>2. MODE D'EMPLOI</b>	<b>9</b>	<b>5. CRITÈRES D'INTERVENTION</b>	<b>18</b>	5.10. LES COMPOSANTES ARCHITECTURALES : REVÊTEMENTS DE MURS	37
Intervenir dans le Vieux-Sillery	9	5.1. LE PAYSAGE NATUREL	18	Le cadre physique	37
Démarche typique : section 3	9	Le cadre physique	18	Critères	38
Démarche typique : section 4	9	Critères	19	5.11. LES COMPOSANTES ARCHITECTURALES : COUVERTURES DE TOITS	39
Démarche typique : section 5	9	5.2. LE PAYSAGE CONSTRUIT	20	Le cadre physique	39
Une application nuancée	9	Le cadre physique	20	Critères	40
Des ressources additionnelles	10	Critères	21		
<b>3. ENJEUX D'AMÉNAGEMENT</b>	<b>11</b>	5.3. LE PAYSAGE ARCHÉOLOGIQUE	22	5.12. LES COMPOSANTES ARCHITECTURALES : PORTES ET FENÊTRES	41
Faire une place à l'architecture contemporaine	11	Le cadre physique	22	Le cadre physique	41
L'accès au fleuve et à la falaise	11	Critères	23	Critères	42
La reconversion des grandes propriétés	11	5.4. L'ESPACE PUBLIC	24	5.13. LES COMPOSANTES ARCHITECTURALES : SAILLIES ET ORNEMENTS	43
L'intégration de nouvelles constructions	12	Le cadre physique	24	Caractéristiques	43
La revalorisation du bâti résidentiel ancien	12	Critères	25	Critères	44
La qualité de vie des secteurs résidentiels	12	5.5. LA PARCELLE RÉSIDENTIELLE	26	5.14. LES ENSEIGNES	45
<b>4. PRINCIPES DE CONSERVATION</b>	<b>13</b>	Le cadre physique	26	Caractéristiques	45
4.1. UN PRINCIPE GÉNÉRAL : CONSERVER L'IDENTITÉ DU LIEU	13	Critères	27	Critères	45
Paysages archéologiques	13	5.6. LA PARCELLE INSTITUTIONNELLE OU DE VILLÉGIATURE	28		
Trame des rues et parcellaire	13	Le cadre physique	28	<b>6. PROCÉDURE D'APPROBATION</b>	<b>46</b>
Relations entre espaces urbains	14	Critères	29	<b>LEXIQUE</b>	<b>47</b>
Forme et aspect des édifices	14	5.7. LE BÂTI RÉSIDENTIEL : VOLUMÉTRIE ET RELATION AU SOL	30	<b>ABBRÉVIATIONS ET SIGLES</b>	<b>49</b>
Relations avec le paysage naturel	14	Le cadre physique	30	<b>ANNEXES</b>	<b>50</b>
Vocations historiques du lieu	14	Critères	32	Carte 1 : L'arrondissement historique de Sillery	
4.2. DES PRINCIPES SPÉCIFIQUES : CONSERVER LES CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI ANCIEN	15	5.8. LE BÂTI DE VILLÉGIATURE : VOLUMÉTRIE ET RELATION AU SOL	33	Carte 2 : Le paysage naturel du Vieux-Sillery	
Conserver les caractéristiques matérielles	15	Le cadre physique	33	Carte 3 : Les paysages construits du Vieux-Sillery	
Conserver les caractéristiques formelles	15	Critères	34	Carte 4 : Les paysages archéologiques du Vieux-Sillery	
Respecter les caractéristiques fonctionnelles	16			Carte 5 : La trame urbaine du Vieux-Sillery	
				Carte 6 : Les grandes propriétés du Vieux-Sillery	

# 1. MISE EN CONTEXTE

## UNE NOTION EN ÉMERGENCE : LE PAYSAGE

La conservation des villes et des quartiers historiques est longtemps restée tributaire de pratiques développées au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle, lors de la restauration des grands monuments historiques de l'Europe – cathédrales, abbayes, châteaux forts. Ainsi, dans plusieurs centres historiques, on a privilégié la restauration à grands frais des bâtiments les plus anciens ou les plus remarquables, alors que des édifices et ensembles architecturaux plus modestes se délabraient ou étaient démolis. Or, on a constaté que, malgré les efforts et les investissements consentis, cette approche monumentale à la conservation entraînait des conséquences néfastes : les centres historiques perdaient leur cadre et leur relation traditionnelle avec le reste de la ville; leur population diminuait; et leurs fonctions traditionnelles (en particulier l'habitation et le petit commerce) en étaient graduellement exclues.

Ce n'est qu'à partir des années 1970 que l'on a développé des approches alternatives à la conservation urbaine. Afin de lutter contre l'exode des populations et des fonctions traditionnelles, on s'est mis à assainir et à adapter aux usages contemporains le « bâti mineur » : ces constructions modestes qui constituent l'essentiel du parc immobilier des centres historiques, et qui, même lorsqu'elles n'ont pas de valeur architecturale propre, sont représentatives d'un mode de vie traditionnel. Une autre innovation, tout aussi importante, fut de réhabiliter les espaces publics et voies de circulation modernes implantés au pourtour des centres historiques, en leur donnant une échelle plus humaine et des formes plus reconnaissables : place, boulevard, rue.

Les chartes et les codes de pratique qui encadrent aujourd'hui la conservation urbaine reflètent eux aussi cette évolution des attitudes. Les villes et les quartiers historiques ne sont plus envisagés comme de simples concentrations d'édifices anciens, mais comme des **paysages dotés d'une identité globale**, et dont le bâti ancien n'est qu'une composante parmi d'autres. Façonnée à la fois par la nature et par l'homme, cette identité comprend l'ensemble des traces d'occupations passées et actuelles du territoire : les voies de communication, naturelles ou bâties; les sites et les vestiges archéologiques, tant préhistoriques qu'historiques; l'architecture monumentale, industrielle ou vernaculaire; et les espaces ouverts aménagés, tels que places publiques, jardins et cimetières, boisés et champs.

## UNE DÉFINITION ACTUALISÉE DU PAYSAGE

Dans le langage courant, le mot « paysage » signifie une vue que l'on capte avec les yeux. Toutefois, la pratique contemporaine de la conservation du patrimoine fait appel à une définition plus large, selon laquelle le paysage témoigne des interactions entre un environnement naturel et les populations humaines qui l'ont occupé, par le passé comme aujourd'hui.

Le paysage ne se limite pas à ce que l'on peut voir, car il possède aussi des dimensions intangibles, temporelle et symbolique. Ainsi, selon le Conseil du paysage québécois, le paysage est fait de « lieux d'identités, lieux oubliés, lieux abandonnés ... lieux valorisés, lieux conflictuels, lieux banalisés ... »\* Le paysage a valeur de patrimoine parce qu'il exprime la succession des croyances, des pratiques culturelles, des structures sociales, ou des activités productives et des échanges économiques sur un territoire donné.

## DE NOUVELLES PRATIQUES DE GESTION

Adopté par la Commission des biens culturels du Québec (CBCQ) en 2002, le *Cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques* insiste sur la valeur de territoire des arrondissements historiques et naturels. Autrement dit, tout arrondissement a une valeur patrimoniale d'ensemble, qui est fondée non seulement sur les monuments ou sites individuels qu'il contient, mais aussi sur la relation de ces composantes entre elles et avec des structures géographiques ou des échelles urbaines plus vastes.

Afin de tenir compte de cette vision élargie du patrimoine, le *Cadre de référence* souligne l'importance de mettre à jour les outils et pratiques de gestion du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et de ses partenaires municipaux. À cette fin, il propose des normes communes pour la gestion de tous les arrondissements historiques et naturels situés sur le territoire du Québec.

\* *Guide du paysage québécois : Un outil pour l'application d'une charte du paysage*, partie II [document électronique] (Conseil du paysage québécois, 2002), 12; [http://www.paysage.qc.ca/guide/Application\\_charte.pdf](http://www.paysage.qc.ca/guide/Application_charte.pdf).

**GESTION INTÉGRÉE** Au lieu d'aborder la protection du patrimoine comme un problème ponctuel, **il est nécessaire d'intégrer les objectifs de conservation dès la planification du territoire**. De plus, il s'agit de promouvoir la conservation des milieux patrimoniaux non comme une fin en soi, mais comme un moyen d'atteindre des objectifs sociaux, économiques ou environnementaux collectifs.

**GESTION DU CHANGEMENT** Les arrondissements historiques ne peuvent être gérés comme des paysages statiques. Au contraire, le patrimoine urbain doit s'adapter à l'évolution des modes de vie afin de demeurer vivant – c'est-à-dire, afin de participer de façon productive à la culture contemporaine. **Dans la mesure où il ne met pas en péril l'identité historique du lieu**, le changement doit donc être accueilli comme un phénomène positif.

**BESOINS DES USAGERS** À long terme, on ne peut assurer la conservation des arrondissements historiques sans la collaboration active des personnes qui y travaillent et y habitent. **Il faut donc concilier les objectifs de conservation du patrimoine urbain avec les besoins de ses usagers**.

Préconisée depuis plusieurs années par la Ville de Québec, cette approche globale au patrimoine urbain s'est traduite par la refonte du guide d'intervention de l'arrondissement historique du Vieux-Québec (*Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec*, 1998), puis par la rédaction d'un guide similaire pour les quartiers centraux (*Conserver et mettre en valeur les quartiers centraux de Québec*, 2002). Cependant, jusqu'à maintenant, il n'existait pas d'outil comparable pour l'arrondissement historique de Sillery.

Produite par la CBCQ en 2004, l'*Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery* a permis d'identifier l'intérêt patrimonial et les caractéristiques physiques actuelles de l'arrondissement. Elle constitue la première étape d'un processus de « ré-outillage », dont les étapes suivantes consistent à :

- traduire ces caractéristiques en critères d'intervention que devront respecter les futurs projets de construction dans l'arrondissement historique (c'est l'objet du présent guide);
- et communiquer au grand public les caractéristiques de l'arrondissement historique et les critères d'intervention qui s'y appliquent. Cette dernière étape est en cours de production au moment d'écrire ces lignes.



# 1. MISE EN CONTEXTE

## UN NOUVEL OUTIL : LE GUIDE DE GESTION

**AUDITOIRE VISÉ** Le guide que voici propose en quelque sorte un **code de pratique** destiné en priorité aux gestionnaires et professionnels de la Ville de Québec (urbanistes, architectes, paysagistes) qui ont la responsabilité de concevoir et appliquer la réglementation municipale, de conseiller les propriétaires qui désirent entreprendre des travaux sur leur terrain ou leur édifice, ou encore d'évaluer les demandes de permis soumises pour approbation à la Ville. Le guide s'adresse aussi aux propriétaires, promoteurs ou professionnels de l'aménagement qui conçoivent un projet de construction situé dans l'arrondissement historique.

**CONTENU DU GUIDE** Le guide de gestion indique sous forme de principes et critères comment intervenir à différentes échelles (quartier, parcelle, édifice) et sur différentes composantes du paysage urbain (perspectives visuelles, espaces publics, bâtiments résidentiels et institutionnels).

De façon implicite, les critères établissent une certaine hiérarchie parmi les différentes composantes du paysage, en indiquant lesquelles doivent être conservées, et lesquelles peuvent être adaptées aux besoins contemporains sans mettre en péril l'identité de l'arrondissement historique. Ainsi, une importance particulière est accordée aux **caractéristiques identitaires** de l'arrondissement historique de Sillery, c'est-à-dire celles qui sont à la fois les plus générales et les plus affirmées : sa topographie aux contrastes appuyés (littoral, falaise, versant); son réseau de voies hérité du Régime français (chemin du Foulon et chemin Saint-Louis, côte à Gignac et côte de l'Église); ses modes d'occupation du sol traditionnels (faubourgs ouvriers au tissu serré, villas et monastères érigés sur de grandes parcelles); ses boisés et jardins institutionnels; et sa relation visuelle avec la falaise et le fleuve.

**PORTÉE DU GUIDE** Les critères d'intervention énoncés dans ce guide s'appliquent à toute demande de permis de construction, de rénovation, d'agrandissement ou de démolition d'un bâtiment, de lotissement ou de remblaiement d'un terrain, ou de coupe d'arbres sur le territoire de l'arrondissement historique de Sillery\* (voir carte 1 en annexe).

Ces critères ne se substituent pas aux différents règlements municipaux, mais les complètent et les adaptent à un milieu particulier. La réglementation municipale régit de nombreux aspects touchant à l'utilisation du sol, dont les usages permis, la densité maximale, la dimension des lots, le pourcentage d'aires libres sur un terrain, les marges de recul, et la hauteur minimale et maximale des bâtiments. Alors que les règlements prescrivent généralement des normes quantitatives (par exemple, la hauteur d'un bâtiment exprimée en mètres, ou la densité en nombre de logements à l'hectare), **les critères régissent les aspects qualitatifs du projet** de lotissement ou de construction. De façon simplifiée, les normes prescrites par les règlements municipaux constituent des exigences minimales (tout projet sur le territoire de la Ville de Québec doit s'y conformer), tandis que les critères constituent des exigences additionnelles, spécifiques à l'arrondissement historique de Sillery.

Les demandes de permis dans l'arrondissement historique de Sillery sont soumises à des procédures particulières en raison de son caractère patrimonial. Ainsi, comme celles provenant des arrondissements historiques de Beauport, de Charlesbourg ou du Vieux-Québec, les demandes de permis doivent obtenir l'approbation préalable de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) et du MCCQ, qui, en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*, doit demander l'avis de la CBCQ. Les décisions de la CUCQ et du MCCQ tiennent compte des aspects qualitatifs des projets proposés, en particulier leur capacité à s'intégrer et à mettre en valeur le paysage historique. Dans ce contexte, le guide de gestion favorise une gestion efficace, équitable et transparente des demandes de permis :

- il propose un cadre explicite pour la prise de décisions par la CUCQ et les spécialistes qui la conseillent;
- il fait en sorte que toutes les propriétés soient soumises aux mêmes principes et critères;
- il fait en sorte que ces principes et critères soient diffusés et connus de tous.

**AUTRES APPLICATIONS** Bien réel aux yeux des résidents locaux, le Vieux-Sillery n'en constitue pas moins une entité aux limites floues, dont plusieurs composantes sont situées à l'extérieur de l'arrondissement historique : c'est le cas de Bergerville, de Nolansville et du chemin du Foulon à l'ouest de la côte à Gignac. De plus, les limites de l'arrondissement historique séparent parfois des propriétés appartenant à un même ensemble paysager ou architectural : ainsi, le cimetière Mount Hermon fait partie, avec l'école Bishop Mountain et l'église St Michael, d'un même ensemble institutionnel de confession protestante implanté de part et d'autre du chemin Saint-Louis. Le guide tient compte des composantes historiques situées à la périphérie de l'arrondissement historique, et il pourra donc être consulté avec profit par les professionnels de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery et les membres de son Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

De façon plus large, le guide vise enfin à donner des orientations à tous les projets d'aménagement pouvant avoir un impact significatif sur le caractère patrimonial de l'arrondissement historique de Sillery, et ce, quelle que soit leur échelle :

- les projets d'infrastructure, de voirie ou d'aménagement paysager conçus et effectués par la Ville de Québec ou d'autres organismes publics;
- les travaux plus modestes d'aménagement paysager, de terrassement ou de plantation d'arbres effectués par des propriétaires institutionnels ou particuliers;
- les changements d'usage ou d'affectation de bâtiments existants.

\* Les limites de l'arrondissement historique correspondent au chemin Saint-Louis au nord, à la rue de Laune à l'est et à la côte à Gignac à l'ouest. Au sud, la limite de l'arrondissement correspond à la rive du fleuve, entre l'anse Union et l'anse Saint-Michel, et à la cime de la falaise, entre l'anse Saint-Michel et l'anse au Foulon.

## 2. MODE D'EMPLOI

---

### INTERVENIR DANS LE VIEUX-SILLERY

---

Toute intervention projetée dans le Vieux-Sillery doit faire l'objet d'une réflexion critique : d'abord par le concepteur du projet, puis par le gestionnaire qui analyse la demande de permis. Le guide est divisé en sections afin de faciliter cette réflexion et la prise de décisions qui en découle. Chaque section correspond en effet à une étape particulière de ce processus.

### DÉMARCHE TYPIQUE : SECTION 3

---

« L'intervention projetée répond-elle de façon positive aux enjeux d'aménagement du Vieux-Sillery? »

La section 3 du guide identifie des enjeux d'aménagement pouvant influencer, de façon positive ou négative, sur la conservation à long terme de l'arrondissement historique de Sillery.

Quelle que soit son envergure, toute intervention sur le territoire constitue une **référence potentielle** pour des projets futurs. On doit donc s'assurer que l'intervention contribue à résoudre les problématiques d'aménagement urbain, de conservation du patrimoine et d'intégration de l'architecture moderne qui affectent l'arrondissement historique.

### DÉMARCHE TYPIQUE : SECTION 4

---

« L'intervention projetée est-elle cohérente avec les principes de la conservation du patrimoine? »

La section 4 du guide énonce des principes reconnus en matière de conservation du patrimoine, que toute intervention sur le territoire de l'arrondissement historique doit respecter.

Tout d'abord, on doit s'assurer que l'intervention s'accorde à **l'identité du Vieux-Sillery**, que ce soit par son mode d'implantation, sa forme ou son usage. Dans un deuxième temps, on doit s'assurer que les **moyens techniques** pour la réalisation du projet respectent les principes de la conservation architecturale. Ces normes ne sont pas arbitraires : il s'agit au contraire de « bonnes pratiques » élaborées au fil de plus d'un siècle d'interventions concrètes, un peu partout dans le monde.

### DÉMARCHE TYPIQUE : SECTION 5

---

« Quelles sont les caractéristiques du contexte dans lequel on intervient? L'intervention projetée est-elle cohérente avec ces caractéristiques? »

La section 5 du guide énonce les critères s'appliquant aux interventions dans l'arrondissement historique. Elle est scindée en différentes thématiques, qui permettent de « décortiquer » les principales composantes de l'environnement urbain.

Il est impératif de souligner que ces thématiques sont des **vases communicants**, qu'on ne peut aborder de façon totalement indépendante. À titre d'exemple, les travaux d'aménagement effectués sur une parcelle affecteront directement la perception du bâtiment, de la rue et du paysage d'ensemble.

**LE CADRE PHYSIQUE** Avant de procéder à une intervention, et avant même de prendre en considération toute forme de critère, il importe de comprendre les règles qui ont mené à la formation du cadre physique tel qu'il se présente aujourd'hui.

Chaque sous-section dresse un bref constat des caractéristiques du milieu dont l'intervention doit tenir compte. Ces caractéristiques sont souvent le résultat de transformations successives du milieu : l'intervention projetée devra elle aussi s'insérer dans ce fil conducteur.

**MARCHE À SUIVRE** Chaque sous-section comprend une rubrique intitulée « Marche à suivre ». Elle invite le lecteur à mettre l'intervention envisagée en relation avec le contexte élargi et son évolution dans le temps. Il s'agit en quelque sorte d'un aide-mémoire qui aide à documenter et appuyer la pertinence de l'intervention.

**OBJECTIFS** Chaque thématique comprend également une rubrique « Objectifs ». Cette dernière invite le lecteur à mettre les critères en relation avec des objectifs plus larges, d'aménagement urbain ou de conservation du patrimoine. C'est un outil d'interprétation qui permet d'adapter les critères à des cas particuliers.

**CRITÈRES** Les critères doivent être compris comme des **guides** qui permettront d'atteindre la cohérence souhaitée avec le milieu environnant. Une fois l'intervention bien située dans son contexte physique et historique, il s'agit de déterminer quel groupe de critères s'y applique. Cela dépend à la fois de la nature des travaux projetés – lotissement, aménagement, nouveau bâtiment, ajout, ou réfection d'une composante – et d'autre part du type de parcelle ou de bâtiment sur lequel on intervient – résidentiel, institutionnel ou de villégiature. Les critères relatifs au paysage et à l'espace public s'appliquent à toutes les interventions.

### UNE APPLICATION NUANCÉE

---

Les exigences du guide s'appliquent de façon équitable à toutes les propriétés de l'arrondissement historique de Sillery. Cependant, il y a lieu de les nuancer en fonction de la partie du terrain ou du bâtiment où il faut intervenir. Historiquement, les façades principales étaient plus ornées et revêtues de matériaux de meilleure qualité que les autres. De même, les parterres adjacents aux façades principales étaient conçus avant tout comme des lieux d'apparat. Les interventions à ces endroits doivent donc être soumises à un examen plus rigoureux.

D'autres facteurs permettent de nuancer la façon dont on intervient sur un site par rapport à un autre. D'une part, bien que le Vieux-Sillery ait une valeur patrimoniale d'ensemble, **certaines composantes sont particulièrement importantes ou vulnérables**. Les exigences du guide devront être rigoureusement respectées lors de toute intervention touchant à la falaise ou à la rive, aux grandes propriétés, aux anciens faubourgs, et aux établissements linéaires du chemin du Foulon et de la côte à Gignac.

D'autre part, le relief particulier du Vieux-Sillery fait en sorte que **certaines emplacements sont particulièrement visibles**. Toute intervention située sur la bande littorale, au sommet de la falaise ou sur la terrasse de la pointe à Puisseaux doit faire l'objet d'un examen approfondi, notamment en ce qui concerne son impact sur la silhouette urbaine. Il en va de même pour toute intervention susceptible d'être visible de l'une des voies principales du Vieux-Sillery.

## 2. MODE D'EMPLOI

### DES RESSOURCES ADDITIONNELLES

Le lecteur est invité à consulter des ouvrages additionnels pour parfaire ses connaissances, et ainsi mieux étayer ou évaluer l'intervention projetée. La liste qui suit constitue un point de départ possible pour une recherche, tant au niveau de l'histoire du lieu que de la conception d'un projet (techniques) ou la gestion du patrimoine (inventaires et guides).

### CONNAISSANCES HISTORIQUES

- BERNIER, André, *Le Vieux-Sillery*. Les cahiers du patrimoine 7. Ministère des Affaires culturelles du Québec (MACQ), 1977.
- DION-McKINNON, Danielle. *Sillery : Au carrefour de l'histoire*. Boréal Express, 1987.
- DUFOUR, Anne-Marie. *L'architecture domestique des villages ouvriers du XIX<sup>e</sup> siècle à Sillery : une stratégie de conservation évolutive*. Université Laval, mémoire de maîtrise, 1997.
- GAGNON-PRATTE, France. *L'architecture et la nature à Québec au dix-neuvième siècle : les villas*. MACQ, 1997.
- LÉGARÉ, Denyse. *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery*. CBCQ, 2004.
- RENY, Claude. « Arrondissement historique de Sillery », *Les chemins de la mémoire*, vol. 1, p. 221-5. Les Publications du Québec, 1990.
- ROBERT, Isabelle. *Le site de l'ancienne mission des Jésuites à Sillery*. Université Laval, mémoire de maîtrise, 1990.
- VERRET, Robert. *Étude morphologique diachronique d'un organisme urbain : Sillery, 1630-1995*. Université Laval, mémoire de maîtrise, 1995.

### CONNAISSANCES TECHNIQUES

- LESSARD, Michel, et MARQUIS, Huguette. *Encyclopédie de la maison québécoise*. Éditions de l'Homme, 1972.
- LONDON, Mark, et al. *Guides techniques*. Héritage Montréal / MACQ, 1984-6.
1. Couvertures traditionnelles
  2. Fenêtres traditionnelles
  3. Maçonnerie traditionnelle
  4. Revêtements traditionnels
- ROY, Odile, et SAINT-LOUIS, Denis. *Guides techniques*. Collection Maître d'œuvre. Ville de Québec, 1988-91.
1. Les toitures en pente
  2. Les couvertures « en tôle à la canadienne »
  3. Les couvertures « en tôle à baguettes »
  4. Les fenêtres à battants
  5. Les fenêtres à guillotine
  6. La maçonnerie de pierre
  7. La maçonnerie de brique
  8. Les crépis et les enduits
  9. Les revêtements de bois
  10. Les fondations
  11. Les portes et les portes cochères
  12. Les foyers et les cheminées
  13. Les plâtres intérieurs
  14. Les planchers, les escaliers et les boiseries intérieures
  15. L'isolation

### GUIDES DE GESTION

- FRAM, Mark. *Conserver, un savoir-faire : le manuel de la Fondation du patrimoine ontarien sur les théories et les pratiques de la conservation architecturale*. Stoddart / Boston Mills Press, 1993.
- RENY, Claude. *Principes et critères de restauration et d'insertion : le patrimoine architectural d'intérêt public au Québec*. Les Publications du Québec, 1991.
- STOVEL, Herb, et SMITH, Julian. *Code de pratique du BEEFP*. Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, 1993.

### INVENTAIRES

- ARKÉOS inc. *Recherches archéologiques chemin du Foulon (CeEt-27) et côte-à-Gignac, Sillery*. Ville de Sillery, 1997.
- CHRÉTIEN, Yves. *Étude de potentiel archéologique pour le projet de la Promenade Samuel-de-Champlain à Sillery*. Groupe conseil GENIVAR, 2003.
- . *Inventaire archéologique 2003 au boisé Irving et à l'ouest de la côte Ross*. Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ), 2003.
- . *Inventaire archéologique sur les vieux quais de Sillery (CeEt-875) et au boisé Irving (CeEt-861), automne 2005*. CCNQ, 2005.
- DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS. *Évaluation des espaces boisés de l'arrondissement historique de Sillery*. Ville de Québec, 2006.
- DUFOUR, Anne-Marie. *Le patrimoine architectural à Sillery : Rapport d'inventaire*. Ville de Sillery, 1996.
- PATRI-ARCH. *Évaluation patrimoniale des couvents, monastères, et autres propriétés de communautés religieuses situées sur le territoire de la Ville de Québec*. Ville de Québec, 2006.
- Séminaire des pères Maristes*  
*Fédération des Augustines de la Miséricorde-de-Jésus*  
*Ancien couvent des sœurs missionnaires de Notre-Dame-d'Afrique*  
*Propriété des religieuses de Jésus-Marie*  
*Maison mère des Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc*  
*Propriété des pères Augustins de l'Assomption*  
*Recommandations sur les propriétés religieuses de Sillery*
- VERRET, Robert. *Inventaire des perspectives visuelles remarquables comme biens patrimoniaux de Sillery*. Ville de Sillery, 1996.

### 3. ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

---

#### FAIRE UNE PLACE À L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

---

L'expérience des trente dernières années a démontré la nécessité, pour les villes et les quartiers historiques, de permettre à la culture contemporaine de s'y exprimer, notamment par la création d'espaces publics, de bâtiments, de parcs et d'œuvres d'art. L'architecture contemporaine de qualité exprime l'innovation dans la façon de concevoir le cadre de vie et contribue à attirer des investissements et de nouveaux résidents : elle constitue donc un atout important pour les communautés locales.

Pour qu'une intervention contemporaine constitue un apport durable en milieu historique, il ne suffit toutefois pas qu'elle reprenne les caractéristiques existantes du paysage (tracé des rues et des parcelles, implantation et aspect des bâtiments). **Ses qualités d'implantation doivent aussi permettre d'améliorer le paysage urbain**, tout comme ses qualités fonctionnelles doivent y améliorer les conditions de vie, de travail et de loisir.

S'il est important de faire une place à l'architecture contemporaine dans les arrondissements historiques, cette ouverture doit donc être accompagnée d'une exigence d'excellence en ce qui touche à la conception, aux matériaux et à leur mise en œuvre. De plus, dans la mesure où les interventions contemporaines sont un puissant levier de développement, il s'agit de les encourager aux endroits qui en profiteront le plus, par exemple les secteurs en voie de restructuration, les parcelles vacantes et les édifices en perte de vocation.

#### L'ACCÈS AU FLEUVE ET À LA FALAISE

---

L'enjeu premier de toute intervention à proximité du fleuve ou de la falaise est d'en faciliter l'accès aux citoyens.

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le fleuve et la falaise étaient au cœur des activités et des déplacements à Sillery: le flottage du bois et les chantiers maritimes animaient les anses, les habitations ouvrières occupaient le pied de la falaise et les côtes, et les villas des marchands et des propriétaires de chantiers dominaient l'escarpement. Au XX<sup>e</sup> siècle, les pôles d'activités de Sillery ont migré vers le plateau, et le fleuve comme la falaise ont subi plusieurs interventions nuisibles. La construction d'immeubles à proximité immédiate de la falaise en a privé l'accès, et des empiètements ou remblais en ont atténué le caractère naturel. Sur le littoral, les anses du fleuve ont été comblées par des remblais, tandis que la construction du boulevard Champlain et l'implantation d'usages industriels ont coupé les secteurs habités de la rive.

Il s'agit maintenant de tisser de nouvelles voies d'accès au fleuve et à la falaise depuis le chemin du Foulon et le chemin Saint-Louis; d'encourager les usages récréatifs sur la rive et au sommet de l'escarpement; et de conserver les panoramas et vues cadrées sur le fleuve et sur la falaise.

#### LA RECONVERSION DES GRANDES PROPRIÉTÉS

---

En ce qui concerne les couvents et villas implantés sur le plateau, l'enjeu principal est de les adapter à de nouveaux usages sans détruire les composantes significatives de leur paysage.

Les communautés religieuses établies à Sillery ont contribué pour beaucoup au caractère patrimonial de l'arrondissement. Leur mode de vie autarcique, en retrait de la ville environnante, a permis de conserver relativement intactes les domaines de villégiature hérités du XIX<sup>e</sup> siècle, y compris les jardins et boisés, les allées, et les vues panoramiques sur le fleuve. Or, la baisse des effectifs des communautés religieuses rend précaire la vocation de plusieurs grandes propriétés au sud du chemin Saint-Louis. À moyen terme, seuls les établissements scolaires (collège Jésus-Marie, séminaire des pères Maristes, externat Saint-Jean-Berchmans) sont susceptibles d'y poursuivre leurs activités. Ailleurs, la valeur élevée des terrains risque d'entraîner la densification du bâti et la subdivision des grandes parcelles.

En raison de la qualité de leur construction, de la simplicité de leur plan, de la hauteur des étages et des dimensions généreuses des fenêtres, les bâtiments principaux des couvents se prêtent aisément aux usages publics ou à l'habitation. Par contre, **les aménagements paysagers qui les entourent sont des composantes particulièrement vulnérables lors d'un changement d'usage**. La reconversion à l'habitation n'est pas seule en cause ici, car les usages publics peuvent eux aussi exiger une utilisation plus intensive des terrains (p. ex. pour des aires de stationnement additionnelles) et en altérer le caractère de façon irrémédiable.

Le domaine Cataracti constitue un cas particulier. Reconnu monument historique en 1975, cet ancien domaine de villégiature est aujourd'hui propriété de la Commission de la capitale nationale du Québec; il n'est donc pas soumis aux mêmes pressions économiques que les propriétés religieuses voisines. Or, même si la conservation de ses boisés et jardins semble acquise, l'absence d'une fonction utile constitue une menace à long terme pour la conservation des bâtiments.



### 3. ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

---

#### L'INTÉGRATION DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

---

Si une certaine densification des propriétés religieuses semble inévitable, il faut cependant que les nouveaux aménagements (rues, bâtiments et plantations) s'intègrent au paysage urbain.

Dans les quartiers résidentiels et mixtes au nord du chemin Saint-Louis, la forme régulière et les dimensions modestes des parcelles imposent aux projets d'insertion une certaine continuité d'échelle et d'implantation avec le bâti existant. Toutefois, ces contraintes ne s'appliquent pas aux grandes propriétés. Ainsi, par le passé, le morcellement de plusieurs domaines a donné lieu à des projets résidentiels en rupture avec leur environnement immédiat (Parc Beauvoir, Kilmarnock, rue du Maire-Beaulieu, Bois des Augustines). Leurs accès en cul-de-sac sont peu intégrés au réseau de rues environnant, des constructions en hauteur obstruent la vue sur le fleuve depuis le chemin Saint-Louis, et des ouvrages de terrassement rompent les vues latérales au sommet de la falaise. Ces lacunes montrent bien que **l'intégration de l'architecture contemporaine est avant tout une problématique d'échelle, d'implantation et de réseau viaire**, et non d'ordonnance ou de style architectural.

La question de l'intégration se pose aussi le long de certaines voies anciennes, bien qu'à une échelle plus modeste. Depuis les années 1970, la discontinuité du bâti ancien dans la côte à Gignac et sur le chemin du Foulon a permis l'insertion de plusieurs développements immobiliers modernes. Certains sont remarquables par leur architecture et leur intégration au paysage boisé de la falaise (c'est le cas des habitations Montferrand, par exemple), mais la plupart ont adopté des modes d'implantation en rupture avec le milieu historique environnant : grande parcelle; recul important de la rue; stationnement en marge avant; bâti groupé autour d'une cour ou d'une piscine, plutôt que face au chemin. De telles insertions ne mettent pas directement en péril le bâti ancien, mais elles nuisent à la cohérence des paysages. De plus, en se multipliant, elles risquent de servir de référence pour des projets futurs.

#### LA REVALORISATION DU BÂTI RÉSIDENTIEL ANCIEN

---

Dans les anciens faubourgs ouvriers du Vieux-Sillery, l'enjeu principal consiste à réhabiliter et revaloriser le bâti résidentiel ancien.

Moins prestigieux que les anciennes villas érigées au sommet de l'escarpement, les noyaux villageois de Bergerville, de Nolansville, de Saint-Colomb et du Foulon sont néanmoins caractéristiques du lieu. En effet, en raison du déclin du commerce du bois, de nombreuses maisons faubouriennes du XIX<sup>e</sup> siècle y ont été conservées, tandis que la plupart ont disparu des faubourgs de Québec, alors plus prospères. Ainsi, depuis les rives du fleuve, Sillery se distingue encore aujourd'hui par la silhouette de l'église Saint-Michel surplombant les maisons modestes alignées au pied de la falaise.

Pourtant, dans de nombreux cas, **le caractère historique de ces maisons anciennes a été effacé par l'accumulation de modifications ponctuelles** : le remplacement de revêtements, de portes ou de fenêtres d'origine par des substituts modernes; l'agrandissement ou la suppression d'ouvertures; des ajouts ou des surhaussements incompatibles avec la forme d'origine. La réhabilitation de ce bâti ancien pose aujourd'hui des défis importants, car, en raison de la petitesse des maisons et des parcelles et du peu de recul de la rue, il peut être difficile de les agrandir et de les adapter aux modes de vie contemporains.

#### LA QUALITÉ DE VIE DES SECTEURS RÉSIDENTIELS

---

Le Vieux-Sillery n'est pas qu'un milieu patrimonial. Il s'agit aussi d'un quartier habité, comprenant plusieurs lotissements résidentiels d'après-guerre : Mont Saint-Denis, Parc Lemoine, Parc Beauvoir, Kilmarnock. Ces secteurs sont appréciés de leurs résidents pour des qualités concrètes : leur faible densité, le gabarit peu élevé des constructions, leurs parcelles de grandes dimensions, et le couvert végétal abondant.

Dans ces secteurs, l'enjeu principal est de s'assurer que la qualité de l'environnement et la cohérence visuelle du bâti soit conservées. Cela implique, d'une part, de veiller au maintien du couvert végétal et de contrôler le gabarit des maisons lors de projets d'agrandissement ou de reconstruction, et, d'autre part, de limiter la hauteur des nouvelles constructions sur les grandes propriétés adjacentes.

## 4. PRINCIPES DE CONSERVATION

### 4.1. UN PRINCIPE GÉNÉRAL : CONSERVER L'IDENTITÉ DU LIEU

Un paysage urbain ne constitue pas une « œuvre » au sens strict, car on ne peut en identifier un état achevé ou complet. C'est plutôt le produit d'une culture vivante, qui s'élabore au fil de plusieurs siècles. La conservation d'un arrondissement historique n'exclut donc pas l'ajout de nouvelles composantes, qu'il s'agisse de rues, d'édifices ou d'aménagements paysagers.

On admet toutefois un principe général : toute intervention nouvelle sur un paysage urbain historique – par un organisme public ou un propriétaire privé – doit permettre de conserver, voire renforcer, l'identité du lieu. Cette identité comprend les aspects suivants :

- les traces des paysages archéologiques;
- la trame des rues et le parcellaire;
- les relations entre les différents espaces urbains (tels que rues, places et jardins);
- la forme et l'aspect des édifices;
- la relation de l'arrondissement historique avec les paysages environnants, qu'ils soient naturels ou aménagés par l'homme;
- et les vocations diverses que l'arrondissement a acquises au cours de son histoire.

Mais en pratique, que signifie « conserver » ces différentes composantes du paysage urbain? Et par quelles pratiques d'aménagement concrètes ce principe peut-il se traduire? Les paragraphes qui suivent fournissent quelques orientations.

#### PAYSAGES ARCHÉOLOGIQUES

L'ensemble du Vieux-Sillery constitue une zone au potentiel archéologique élevé. Il comprend en effet des sites archéologiques témoignant de l'occupation préhistorique du territoire, des premiers contacts entre Amérindiens et Européens, et des activités commerciales et industrielles sur le littoral au XIX<sup>e</sup> siècle.

- Établis à des altitudes différentes au gré des fluctuations du niveau du fleuve, les **sites préhistoriques** sont associés à des environnements naturels anciens. Ils comprennent des traces d'occupation humaine particulièrement fragiles, tels que foyers ou sépultures, et doivent donc faire l'objet de fouilles préalables à tous travaux d'aménagement.
- Les sites reliés à la période de **contact** et à la **colonisation française** sont concentrés près de l'ancienne rive du fleuve, de part et d'autre du chemin du Foulon. Cependant, il est possible que des vestiges d'établissements du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle subsistent aussi sur certaines grandes propriétés du versant.
- Les sites datant du **XIX<sup>e</sup> siècle** sont principalement constitués d'anciens quais et d'établissements ouvriers érigés le long des anses de Sillery et sur les terrasses intermédiaires surplombant le fleuve.
- Dans le cas de sites de la période historique, la surveillance des travaux d'excavation par un archéologue peut parfois s'avérer suffisante. Toutefois, il est essentiel de planifier ces travaux de manière à atténuer leurs impacts négatifs.

En plus de protéger et documenter les sites archéologiques connus et potentiels, le défi des projets d'aménagement futurs dans le Vieux-Sillery sera de conférer une **signification d'ensemble** aux éléments retrouvés en des endroits épars sur le territoire.

#### TRAME DES RUES ET PARCELLAIRE

Le Vieux-Sillery comprend plusieurs tracés anciens (chemins et limites de propriété), dont certains sont antérieurs au bâti. Ces tracés ne devraient en aucun cas être effacés, mais être intégrés aux nouveaux projets d'infrastructure ou de lotissement.

- Les **chemins et côtes** les plus anciens sont caractérisés par leur étroitesse et leur parcours sinueux. Au lieu de les redresser ou de les élargir, on cherchera plutôt à limiter ou rediriger les flux de circulation en fonction de leur capacité existante.
- Les anciens **faubourgs résidentiels** sont constitués de parcelles carrées ou rectangulaires, de petites dimensions, regroupées en îlots orientés nord-sud. Les seules exceptions sont des secteurs au relief abrupt : les parcelles épousent alors la falaise ou d'anciens cours d'eau (chemin du Foulon, côte à Gignac). Les lotissements adjacents à ces anciens faubourgs devraient en poursuivre la trame de rues et les principes de subdivision.
- Les **propriétés religieuses** occupent de grandes parcelles qui s'étirent du chemin Saint-Louis à la falaise. Tout lotissement de ces propriétés devrait permettre de préserver les dégagements visuels entre le bâtiment principal, la falaise et le chemin.

## 4. PRINCIPES DE CONSERVATION

---

### 4.1. UN PRINCIPE GÉNÉRAL : CONSERVER L'IDENTITÉ DU LIEU

#### RELATIONS ENTRE ESPACES URBAINS

---

Le paysage urbain du Vieux-Sillery est qualifié par des hiérarchies implicites, entre rues ainsi qu'entre édifices. Les nouveaux projets d'infrastructure, de lotissement ou de construction devraient tenir compte des hiérarchies suivantes :

- La **différence des tracés** entre les chemins principaux, dont le tracé sinueux épouse la topographie, et les voies d'implantation, au tracé rectiligne et répétitif.
- La **différence de proportion** entre le chemin Saint-Louis, bordé de dégagements importants, et les rues perpendiculaires plus étroites.
- La **différence de position** entre le bâti institutionnel, érigé en position dominante au sommet de l'escarpement, et le bâti résidentiel mineur, blotti au pied de la falaise ou aligné le long des chemins et des côtes.
- La **différence d'implantation** entre le bâti institutionnel, entouré de dégagements importants et généralement orienté vers le fleuve, et le bâti résidentiel mineur, au gabarit modeste, disposant de peu ou pas de dégagement, et orienté vers le chemin ou la rue.

#### FORME ET ASPECT DES ÉDIFICES

---

Malgré la diversité des styles et des types architecturaux, les édifices du Vieux-Sillery présentent des similitudes en termes de gabarit, de volumétrie et de composition qui donnent au paysage urbain une échelle et une texture visuelle caractéristiques.

- Le **bâti résidentiel ancien** est composé de structures modestes, dont l'intérêt tient à leur intégrité matérielle et stylistique. Il s'agit d'assurer en priorité le maintien ou le rétablissement de leur volumétrie, de leurs ornements et de leur mode de construction traditionnels.

- Les **villas et couvents** constituent des ensembles plus complexes, conçus en relation étroite avec le site, et comprenant souvent plusieurs bâtiments ou ailes. Ici, il faut assurer en priorité le maintien des relations visuelles et physiques (tels qu'allées et chemins) entre les bâtiments principaux, leurs jardins ou boisés, et le paysage lointain.
- Au lieu de reproduire le style et les ornements du bâti ancien, les **nouvelles constructions** devraient, en priorité, en reprendre la logique d'implantation, le gabarit et les principes de composition.

#### RELATIONS AVEC LE PAYSAGE NATUREL

---

Le fleuve, les ruisseaux, la falaise et le versant ont conditionné l'implantation des premiers chemins et établissements : le chemin du Foulon a épousé le pied de la falaise; les faubourgs se sont implantés à mi-pente; le chemin Saint-Louis a emprunté le sommet du versant, là où commence le plateau. Cet « étagement » du paysage urbain est clairement lisible depuis la rive sud.

- Les **relations visuelles** avec le paysage naturel de Sillery sont de deux ordres. De larges panoramas s'ouvrent sur le fleuve depuis le sommet de la falaise, ainsi que sur la falaise boisée depuis les rives du fleuve. De plus, des vues cadrées sur le versant et le fleuve s'ouvrent de façon ponctuelle le long du chemin Saint-Louis, de la côte de l'Église et de la côte à Gignac. Il s'agit non seulement de conserver ces champs visuels, mais aussi d'en assurer l'accès au public.
- Les **relations physiques** avec le paysage naturel – côtes, « charcottes », quais et estacades – ont en grande partie disparu suite au déclin des activités maritimes à Sillery. Aujourd'hui, il y aurait lieu de rétablir de nouveaux accès publics entre le plateau et le littoral, en continuité avec le réseau viaire implanté sur le versant.

- La conservation des relations avec le paysage naturel implique aussi de **s'adapter à la topographie**. Tant les voies de circulation que les édifices devraient être implantés de façon à minimiser les travaux de terrassement et maintenir l'aspect naturel du relief.

#### VOCATIONS HISTORIQUES DU LIEU

---

Les paysages bâtis du Vieux-Sillery ont été façonnés en grande partie au XIX<sup>e</sup> siècle, par des vocations aujourd'hui disparues : le flottage du bois et la construction navale dans les anses du littoral; la villégiature sur le versant. Aujourd'hui, seuls les anciens faubourgs ouvriers conservent encore leur vocation traditionnelle d'habitation.

- Il ne s'agit pas ici de ressusciter d'anciennes vocations du lieu, mais de **rétablir une relation fonctionnelle** entre le fleuve, la falaise et les secteurs habités de l'arrondissement historique. Ainsi, il aurait lieu de faciliter l'accès du public à la rive et à la falaise, et d'y encourager les activités récréatives par l'aménagement de quais, de sentiers ou de parcs.

## 4. PRINCIPES DE CONSERVATION

### 4.2. DES PRINCIPES SPÉCIFIQUES : CONSERVER LES CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI ANCIEN

Les principes qui suivent visent les composantes bâties du paysage urbain – en premier lieu les édifices, mais aussi les jardins, parcs et cimetières, ainsi que les monuments et ouvrages de génie. Ils s'appliquent à des interventions spécifiques, telles que l'entretien, la restauration ou la reconversion, dans la mesure où elles affectent les caractéristiques matérielles, formelles ou fonctionnelles du bâti.

#### CONSERVER LES CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES

La conservation des caractéristiques matérielles du bâti doit faire l'objet d'une attention particulière lors de travaux d'entretien, de réparation ou de nettoyage; lors du remplacement d'une composante; et lors de travaux affectant la structure (sous-cœuvres, consolidation, surhaussement).

**ENTRETIEN PRÉVENTIF** L'entretien préventif comprend des actions planifiées et récurrentes (telles que le nettoyage, la peinture, ou les réparations), dont le but est **d'empêcher ou de ralentir la détérioration** des composantes anciennes. Il doit avoir priorité sur toute autre forme d'intervention. Les interventions d'entretien n'exigent généralement pas de permis, mais le gestionnaire peut agir en encourageant une approche préventive auprès des propriétaires.

**COMPOSANTES D'ORIGINE** En cas de détérioration ou d'usure avancée d'une composante, on cherchera à **ne remplacer que le minimum nécessaire** (p. ex. uniquement la traverse abîmée d'une fenêtre, ou uniquement les fenêtres fortement abîmées parmi les ouvertures d'une maison). Ce principe s'applique aussi aux composantes anciennes qui ont été ajoutées au fil des années. Les seules exceptions sont les éléments de piètre qualité technique (par exemple, un détail d'étanchéité mal conçu) ou visuelle (par exemple, un substitut inapproprié au revêtement d'origine).

**PATINE** La patine correspond aux traces normales d'usure ou de vieillissement sur un matériau durable, tel que la pierre ou la brique. Il faut donc la distinguer des formes d'usure (par exemple, la rouille) ou de saleté (par exemple, les dépôts soufrés sur la pierre calcaire) pouvant mettre en péril le matériau affecté ou la structure sous-jacente. Dans la mesure où la patine révèle l'âge des matériaux, elle participe au caractère historique du bâti. Afin d'en assurer la conservation, on doit **éviter tout traitement abrasif ou corrosif** sur les surfaces apparentes de maçonnerie, de bois et de métal non ferreux.

**MÉTHODES ÉPROUVÉES** Lors de travaux d'entretien ou de consolidation, on aura recours à des méthodes éprouvées, dont l'efficacité et l'innocuité pour les matériaux et la structure sous-jacente sont connues. Il est souvent possible de confirmer l'efficacité d'une méthode en effectuant un test préalable sur une composante peu visible.

**RÉVERSIBILITÉ** En pratique, il est impossible d'effacer complètement une intervention, aussi minime soit-elle. La « réversibilité » doit donc être comprise comme **la possibilité de corriger une intervention** qui s'avérerait inefficace ou dommageable pour le bâti. On concevra donc un ouvrage de réparation ou de consolidation de sorte que l'on puisse y accéder aisément, et si nécessaire, l'enlever sans détruire les matériaux d'origine adjacents.

**DÉMOLITION** Même lorsque c'est l'intention de reconstruire à l'identique, la démolition d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment ancien correspond à l'effacement de toutes ses caractéristiques matérielles. Pour cette raison, **la démolition ne doit être envisagée qu'en dernier recours**. On devra démontrer au préalable l'absence d'une solution de rechange raisonnable, soumettre un projet de remplacement valable, et effectuer un relevé détaillé du bâtiment visé.

#### CONSERVER LES CARACTÉRISTIQUES FORMELLES

La conservation des caractéristiques formelles du bâti doit faire l'objet d'une attention particulière lors de l'agrandissement, du surhaussement ou de la restauration d'un bâtiment ancien. La restauration peut impliquer aussi bien la suppression de composantes nuisibles que le rétablissement de composantes importantes ayant disparu.

**FAÇADISME** La suppression du corps principal d'un bâtiment et l'intégration de sa seule façade à une nouvelle construction ne constitue pas, de façon générale, une mesure de conservation acceptable.

**EXPRESSION CONTEMPORAINE** Lors d'un ajout d'envergure ou d'une nouvelle construction, il n'est ni nécessaire, ni souhaitable d'imiter les styles architecturaux ou les méthodes de construction anciens. Les formes et les détails d'assemblage doivent être cohérents avec l'utilisation de matériaux et de méthodes contemporains.

**LISIBILITÉ DES AJOUTS** Afin de ne pas donner une fausse image de l'histoire, on cherchera à **distinguer les ajouts ou modifications** faits à un bâtiment ancien de son volume original. Ce contraste ne doit cependant pas nuire à l'unité formelle de l'édifice. En règle générale, moins l'ajout est d'envergure importante (par exemple, une nouvelle lucarne), plus cette différenciation doit être discrète. Il sera alors suffisant que l'ajout soit reconnaissable à faible distance.



## 4. PRINCIPES DE CONSERVATION

### 4.2. DES PRINCIPES SPÉCIFIQUES : CONSERVER LES CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI ANCIEN

**UNITÉ DE LA COMPOSITION** Lors d'un agrandissement ou surhaussement, on cherchera à concevoir les ajouts de façon à **respecter et renforcer les principes de composition** de l'édifice d'origine : accès; axes de circulation; proportions ou modules; hiérarchie des volumes et des ouvertures. Les ajouts doivent également être compatibles avec les matériaux existants (notamment leur couleur, leur texture et leur échelle).

**COHÉRENCE DU CADRE PHYSIQUE** Lors d'un agrandissement ou surhaussement, on doit considérer les **vues** sur le cadre environnant et les **espaces ouverts** entourant l'édifice (par exemple, la présence d'une allée ou d'un parterre devant l'entrée, ou d'un jardin ornemental à l'arrière) comme des aspects importants de la composition.

**RESPECT DE L'ÉVOLUTION** Lors d'une restauration, l'objectif visé ne doit pas être d'imposer une unité stylistique au bâtiment ancien, mais de lui rendre une lisibilité perdue. C'est-à-dire que l'intervention doit permettre de distinguer la composition d'origine du bâtiment, ainsi que **les principales étapes de son évolution**. La suppression d'ajouts ou modifications faits à une époque plus récente ne doit donc être envisagée que s'ils sont de piètre qualité technique ou visuelle, ou que s'ils portent atteinte à la composition d'origine (par exemple, un revêtement moderne cachant les ouvertures d'origine).

**DOCUMENTATION** Toute restauration doit s'appuyer sur une documentation fiable. Il peut s'agir de cartes, d'écrits ou de photographies anciennes, d'exemples d'autres bâtiments de la même époque et du même type, ou encore de vestiges, trouvés à même le bâtiment, d'une ordonnance ou d'un décor ancien.

**PAYSAGES AMÉNAGÉS** Les paysages aménagés tels que les jardins, parcs et cimetières se démarquent des œuvres architecturales par leurs matériaux en grande partie vivants, et donc en évolution constante. Lors d'une restauration ou d'une modification, il est donc d'une importance primordiale de **conserver les éléments les plus permanents** de la conception : c'est-à-dire les tracés (tels qu'allées ou chemins), les constructions utilitaires et d'agrément (telles que murs d'enceinte, grilles, pavillons ou fontaines), et les relations visuelles à l'intérieur du site (vues cadrées, panoramas).

#### RESPECTER LES CARACTÉRISTIQUES FONCTIONNELLES

La conservation des caractéristiques fonctionnelles du bâti doit faire l'objet d'une attention particulière lors de toute intervention relative à son usage (telle que la reconversion ou le réaménagement), à la sécurité et au confort des personnes (telle qu'une mise aux normes), ou à ses performances (telle que l'installation de matériaux isolants ou d'équipements de climatisation).

**USAGE APPROPRIÉ** De façon générale, lors d'une reconversion, on doit **privilégier l'usage nécessitant le moins de transformations** à l'enveloppe, la structure et la disposition interne du bâtiment, ainsi qu'à la configuration des espaces extérieurs. Lors de l'analyse des usages envisagés et de leurs impacts sur le bâtiment, il faut tenir compte entre autre des nouveaux besoins en matière de stationnement, de services techniques, de confort, de sécurité des personnes et d'accès universel.

**AMÉNAGEMENT APPROPRIÉ** L'aménagement des locaux dans un bâtiment doit en **respecter la conception initiale**. Une démarche de planification appropriée consistera en général à identifier et restaurer les aires publiques et semi-publiques les plus significatives, puis à articuler autour de celles-ci les autres occupations du bâtiment. Dans la mesure du possible, des aménagements ayant une incidence lourde sur l'aspect des espaces intérieurs (logements, bureaux à aire ouverte, locaux techniques) doivent être localisés dans des aires de faible valeur patrimoniale.

**CAPACITÉ PORTANTE** Les charpentes et structures anciennes témoignent de pratiques constructives disparues. Ainsi, bien qu'elles soient souvent cachées par les finis intérieurs, elles participent au caractère patrimonial du bâti. Lors d'un surhaussement ou d'un changement d'usage, on cherchera donc à ne pas excéder la capacité portante de la structure existante. Si nécessaire, il est préférable de la délester à l'aide d'une structure auxiliaire plutôt que de la remplacer.

**CONFORT** Afin d'améliorer le confort du bâti ancien, on aura recours en priorité à des **méthodes adaptées aux modes de construction anciens**. Il peut s'agir de solutions traditionnelles (par exemple, la pose de contre-fenêtres, de contre-portes, de persiennes ou de stores), ou encore d'interventions modernes discrètes (calfeutrage derrière les plinthes et les chambranles; pose de coupe-bise sur les fenêtres traditionnelles).

**ISOLATION THERMIQUE** L'ajout de matériaux isolants n'est une solution appropriée que lorsque la nature du revêtement ou de la charpente s'y prête (lambris en planches; charpente à claire-voie; combles inhabités). On évitera toute méthode pouvant altérer les proportions de la façade, cacher un revêtement d'origine, exposer une composante vulnérable à des cycles répétés de gel et de dégel, ou détruire des finis intérieurs anciens.

**ACCÈS ET ISSUES** Lors d'une reconversion ou d'une mise aux normes, il est nécessaire d'**aller au-delà des pratiques courantes** en matière d'accessibilité et de sécurité des personnes. On privilégiera plutôt des mesures compensatoires ou des solutions techniques ou spatiales discrètes (par exemple, l'installation de gicleurs ou de portes sur fusibles), qui respectent les caractéristiques physiques et esthétiques du bâtiment.

**RÉVERSIBILITÉ** Lors d'une reconversion ou d'une mise aux normes, on ne doit pas enlever les composantes anciennes du bâtiment (telles qu'un escalier ou une balustrade non conformes). On procédera plutôt à l'ajout de correctifs (par exemple, un escalier additionnel ou une main-courante surélevée), qui pourront être enlevés lors d'un changement d'usage ultérieur.

## 4. PRINCIPES DE CONSERVATION

### 4.3. DES PRATIQUES RECOMMANDÉES

#### PRIVILÉGIER UNE INTERVENTION MINIMALE

Les interventions planifiées sur les bâtiments ou paysages anciens visent en général des objectifs légitimes : par exemple, conserver au bâtiment une fonction utile; en assurer la stabilité structurale; garantir la sécurité des personnes; ou faciliter l'accès au plus grand nombre. Ces interventions peuvent cependant altérer la forme, les composantes matérielles ou encore l'usage traditionnel du bâtiment en question, et ainsi amoindrir sa valeur patrimoniale. On considère donc qu'**une démarche privilégiant une intervention minimale est la meilleure garante de la conservation du patrimoine.**

Cette démarche s'appuie sur une hiérarchisation des interventions envisageables sur le bâtiment ou paysage en question en fonction de l'impact négatif, plus ou moins grand, que chacune est susceptible d'avoir sur la valeur patrimoniale du bâtiment (par exemple, *ne rien faire* → *stabiliser* → *réparer* → *restaurer* → *remplacer*). La démarche consiste, au début de tout projet, à se poser la question suivante : le plus bas niveau d'intervention possible permet-il d'atteindre les objectifs fonctionnels fixés? Si la réponse est oui, on peut dès lors élaborer les détails de la solution; si la réponse est non, on évalue de la même façon le niveau d'intervention suivant. Cette démarche peut s'appliquer aussi bien à une intervention sur une composante de bâtiment (par exemple, améliorer le rendement énergétique d'une fenêtre) qu'à une intervention sur un bâtiment (par exemple, améliorer le confort d'une maison ancienne), un ensemble de bâtiments et jardins (par exemple, adapter une propriété religieuse à un nouvel usage), ou un espace public (par exemple, améliorer la fluidité de la circulation le long d'une rue). Bien que la démarche d'intervention minimale s'adresse en premier lieu aux concepteurs de projets, le gestionnaire gagnera également à s'en servir comme outil critique lors de l'analyse d'un projet soumis pour approbation.

#### CONNAÎTRE LE MILIEU À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

Une intervention respectueuse sur un bâtiment ou un aménagement ancien exige un niveau de compréhension élevé de ses particularités. On cherchera par exemple à en connaître la conception initiale, les occupations successives, les principales étapes de son évolution, les propriétés du sol et des matériaux, ainsi que l'état de la structure et des composantes. On pourra alors mieux évaluer les liens entre l'intérêt patrimonial du site et ses caractéristiques physiques.

Lorsque le site en question est situé dans un arrondissement historique, où le paysage urbain lui-même possède un caractère patrimonial, une intervention respectueuse exige en plus de bien comprendre les particularités du secteur environnant : par exemple, la hiérarchie du réseau de rues, la forme et l'organisation des parcelles, le mode d'implantation et la volumétrie des bâtiments, les vues significatives, et le potentiel archéologique. On pourra alors mieux évaluer l'importance du site pour son environnement.

**Aucune intervention ne devrait être planifiée ou approuvée sans une recherche préalable suffisante.** Cette exigence de connaissance s'applique à la fois aux concepteurs d'un projet de construction ou d'aménagement et aux gestionnaires chargés de l'évaluer. Selon la nature et l'importance des travaux prévus, une recherche appropriée peut s'appuyer sur l'observation du milieu et la lecture de publications à caractère historique ou architectural, ou exiger en plus la consultation de documents d'archives, la réalisation de sondages archéologiques, et l'expertise d'artisans ou de spécialistes du bâtiment et des matériaux.

#### CONSULTER ET COLLABORER AVEC TOUS LES INTERVENANTS

La conservation du patrimoine est un processus pluridisciplinaire et consensuel. L'approche pluridisciplinaire exige du gestionnaire chargé d'analyser une demande de permis dans l'arrondissement historique de Sillery qu'il consulte au préalable les spécialistes de différentes disciplines (archéologues, historiens, urbanistes, architectes, ingénieurs) qui oeuvrent à la Ville de Québec.

De même, l'approche pluridisciplinaire exige du propriétaire d'un terrain ou d'un édifice qu'il travaille en collaboration étroite avec les professionnels du secteur privé, avec les spécialistes de la Ville de Québec, et avec les représentants du ministère de la Culture et des Communications du Québec oeuvrant sur le territoire. Ces deux derniers groupes constituent d'ailleurs pour le propriétaire de réels partenaires, qu'il aura tout intérêt à mettre à contribution le plus rapidement possible au cours de la planification et de la conception de son projet.

Pour que ce travail d'équipe entre propriétaire ou promoteur, spécialistes et gestionnaires réussisse pleinement, toutes les personnes doivent s'engager à discuter avec honnêteté, dans un esprit de critique constructive, et adhérer à des objectifs communs. Outre les objectifs économiques et fonctionnels spécifiques à chaque projet, il est essentiel que ces objectifs communs comprennent aussi la protection à long terme du patrimoine.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.1. LE PAYSAGE NATUREL

#### LE CADRE PHYSIQUE

**UN RELIEF ACCIDENTÉ** Le Vieux-Sillery fait partie d'une structure géographique plus vaste – la colline de Québec – qui s'étend d'est en ouest le long du fleuve Saint-Laurent, du Vieux-Québec jusqu'aux confins de Cap-Rouge. Son relief est composé de strates successives, de plus en plus élevées au fur et à mesure que l'on s'éloigne du fleuve :

- des battures balayées par les marées (aujourd'hui en grande partie remblayées);
- une étroite bande littorale, à peu près plane;
- une falaise abrupte;
- un versant, incliné en pente moyenne vers la falaise;
- et au sommet, un plateau en pente faible.

Ce relief accidenté détermine les principales conditions de vue dans l'arrondissement historique et à ses abords :

- du plateau de Sillery, on jouit de vues en plongée sur le versant et le fleuve Saint-Laurent;
- de la cime de la falaise et du littoral, on dispose de panoramas sur le fleuve et la rive sud;
- enfin, de la rive sud, on jouit de vues profondes sur le Vieux-Sillery, où l'on aperçoit en même temps le littoral, la falaise et le versant.

**FLEUVE ET FALAISE** Le fleuve et la falaise sont les structures dominantes du paysage naturel du Vieux-Sillery. Protégées des vents par les éperons de la falaise, et donc propices à l'accostage, les anses de Sillery ont accueilli des établissements permanents dès le XVII<sup>e</sup> siècle, puis sont devenues au XIX<sup>e</sup> siècle des foyers d'activités maritimes et industrielles très actifs.

Dans ce paysage d'anses et d'éperons, la pointe à Puiseaux se démarque par son avancée importante dans le fleuve et par la terrasse plane, facilement habitable, située à son sommet. La pointe offre non seulement des panoramas remarquables depuis le parc des Voiliers et le parvis de l'église Saint-Michel; elle constitue aussi un point de repère important dans le paysage fluvial.

**D'ANCIENS COURS D'EAU** Le Vieux-Sillery était traversé, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, par quatre ruisseaux prenant source sur la terrasse et se jetant dans le fleuve (voir carte 2 en annexe). Ces ruisseaux constituaient une ressource importante, car ils fournissaient de l'eau potable aux habitants et de l'énergie motrice aux moulins; de plus, leurs ravins offraient un passage vers la cime de la falaise. Aujourd'hui disparus, ils ont laissé de nombreuses traces dans le paysage :

- des établissements implantés sur leurs berges (mission des Jésuites, Nolansville, Bergerville);
- des rues qui autrefois les longeaient (côte à Gignac, rue de Bergerville, côte Gilmour);
- des limites de propriété qui empruntent leur tracé (cimetière St. Patrick, parc du Bois-de-Coulonge).

**LES FORÊTS URBAINES** Le relief abrupt aux abords de la falaise de Sillery y rend difficile la construction de bâtiments ou le percement de rues : la falaise a donc conservé l'essentiel de son caractère naturel boisé, comme c'est le cas aussi à l'ouest, en direction de Sainte-Foy, et à l'est, en direction de la Citadelle.

Le Vieux-Sillery se distingue toutefois de ces secteurs adjacents par l'importance exceptionnelle des boisés qu'on a conservés sur le versant. La plupart sont composés de feuillus indigènes, bien adaptés aux sols minces et secs de la colline de Québec, et plusieurs sont exceptionnels par l'âge et la dimension des arbres.

Ces forêts urbaines sont une composante essentielle des perspectives sur le Vieux-Sillery : de la rive sud, ils se confondent avec le couvert végétal des secteurs résidentiels pour former un paysage verdoyant continu.

**LE PAYSAGE RÉGIONAL** Plusieurs des éléments ayant contribué au développement et à la forme actuelle du Vieux-Sillery se trouvent à l'extérieur de ses limites juridiques. Ces éléments « externes » sont néanmoins essentiels pour comprendre la relation qu'entretient l'arrondissement historique avec le paysage régional. Ce sont :

- le fleuve Saint-Laurent et les anses jalonnant ses deux rives;
- le promontoire du cap Diamant, qui signale l'emplacement du Vieux-Québec le long du fleuve;
- les ponts et l'éperon de Sainte-Foy, qui annoncent la rivière et l'établissement de Cap-Rouge plus à l'ouest.

Une relation de réciprocité unit le Vieux-Sillery au paysage régional. Non seulement est-il important de conserver les perspectives sur ces éléments externes depuis l'arrondissement historique; il s'agit aussi de ne pas altérer les perspectives **sur** l'arrondissement historique depuis ces points de vue privilégiés.

#### MARCHE À SUIVRE

- Repérer les éléments du paysage naturel visibles à partir du site où l'on intervient.
- Repérer les points de vue privilégiés sur le site, tant dans l'arrondissement historique qu'à l'extérieur.
- Repérer sur le site les traces naturelles (ravin) ou construites (rue, limite de propriété) du relief ou des cours d'eau anciens.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.1. LE PAYSAGE NATUREL

#### OBJECTIFS

- Préserver le caractère naturel de l'arrondissement historique.
- Préserver les relations visuelles avec le paysage naturel.
- Favoriser l'accès du public à la falaise et au fleuve.

#### CRITÈRES

##### PROTECTION DU RELIEF NATUREL

**Relief naturel** Afin de préserver le relief naturel, tout projet d'aménagement ou de construction dans l'arrondissement historique devrait être conçu de sorte à minimiser les travaux d'excavation et de remblayage.

Là où une surface plane est nécessaire à l'utilisation du site, on privilégiera les aménagements en terrasses successives et les talus en pente douce plutôt que les murs de soutènement.

**Protection de la falaise** Afin de préserver la stabilité de la falaise, aucun bâtiment ne doit être implanté, ni aucun travail d'excavation ou de remblayage effectué, à proximité de la cime.

De même, afin de préserver le couvert végétal aux abords de la falaise, tout stationnement extérieur doit être implanté à l'écart de la cime.

Le dégagement minimal à respecter par rapport à la cime est prescrit par le règlement de zonage de la Ville de Québec.

**Protection de la rive** Afin de préserver le caractère ouvert du littoral, aucun travail d'excavation ou de remblayage ne doit être effectué à proximité de la rive.

Le dégagement minimal à respecter par rapport à la rive est prescrit par le règlement de zonage de la Ville de Québec.

##### PROTECTION DES PERSPECTIVES VISUELLES

**Perspectives visuelles** L'implantation et la volumétrie des constructions (nouveaux bâtiments, agrandissements ou surhaussements) ne doivent pas obstruer les perspectives sur les composantes majeures du paysage naturel. Cette considération s'applique également au positionnement et à la hauteur à maturité des plantations (arbres ou haies).

**Fleuve et falaise** Le boulevard Champlain offre, sur tout son parcours, des panoramas remarquables sur le fleuve et la falaise de Sillery. Afin de conserver ces vues, le bâti et les plantations riverains doivent de préférence être implantés perpendiculairement au boulevard.

**Le versant** Le chemin Saint-Louis et ses rues transversales offrent plusieurs percées visuelles sur le versant, mais ces dernières sont vulnérables en raison de la faible pente du sol. Afin de conserver ces vues :

- aucune construction entre le chemin Saint-Louis et la falaise ne doit être implantée dans le prolongement visuel d'une rue nord-sud;
- une implantation perpendiculaire au chemin et à la falaise doit être privilégiée pour toute construction, particulièrement dans le cas d'un édifice en hauteur;
- les mêmes considérations s'appliquent aux plantations d'arbres.

**Chemin Saint-Louis** Le chemin Saint-Louis offre, à quelques endroits, des plans visuels exceptionnels sur le versant, le fleuve et la rive sud :

- entre les couvents des pères Assomptionnistes et des sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc;
- à l'ouest du collège Jésus-Marie;
- et de part et d'autre du couvent des sœurs Augustines.

Toute intervention à l'un de ces endroits doit conserver un couloir visuel entre le chemin et la falaise qui soit libre de constructions et d'arbres et accessible au public.

**La cime de la falaise** Les grandes propriétés offrent à plusieurs endroits des vues latérales le long de la cime, par-delà les limites de propriétés. Lorsque c'est le cas, il faut éviter d'implanter près de la falaise des obstructions potentielles, telles que clôtures, haies ou ouvrages de terrassement.

**Éperons et anses** En plus de panoramas sur le fleuve, la pointe à Puiseaux offre des vues latérales remarquables sur le profil sinueux de la rive et de la falaise :

- la volumétrie des bâtiments au pied de la côte de l'Église doit être conçue de façon à ne pas obstruer ces vues;
- la même considération s'applique à tout aménagement paysager sur le parvis de l'église Saint-Michel ou dans le parc des Voiliers.

**Traces historiques** Tout projet d'aménagement ou de construction doit mettre en valeur les traces significatives du paysage naturel ancien.

##### AMÉNAGEMENT D'ACCÈS PUBLICS

**Points d'observation** Tout aménagement sur le domaine public, à proximité de la cime ou de la rive, doit comprendre l'aménagement de sentiers et de points d'observation publics. Ces équipements doivent de préférence être implantés dans le prolongement des rues nord-sud.

**Liens entre littoral et cime** Toute intervention à proximité de la falaise doit favoriser la création de liens piétonniers publics reliant le littoral à la cime. Les endroits suivants offrent à cet égard un potentiel particulièrement important :

- séminaire des pères Maristes – Maison des Jésuites;
- domaine Catarqui – chemin du Foulon;
- avenue de l'Assomption – boulevard Champlain;
- parc du Bois-de-Coulonge – côte Gilmour.



## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.2. LE PAYSAGE CONSTRUIT

#### LE CADRE PHYSIQUE

**UN CHAPELET D'ÉTABLISSEMENTS** Le paysage construit du Vieux-Sillery est marqué par d'importants contrastes : entre un littoral dénudé et un versant boisé; entre des faubourgs densément bâtis et des lotissements suburbains aux grands lots paysagés. En partie, ces contrastes sont le produit de clivages sociaux : au XIX<sup>e</sup> siècle, le littoral a été occupé surtout par des ouvriers d'origine française et irlandaise, le versant par des militaires et des marchands britanniques. Mais surtout, l'arrondissement historique et ses abords n'ont été véritablement urbanisés qu'à partir de 1910. Avant cette date, l'occupation du territoire prenait la forme d'un chapelet d'établissements distincts.

L'emplacement de ces établissements a été déterminé en premier lieu par les distances qu'on pouvait franchir à pied. Fondé en 1660, le noyau fondateur de Sillery (la mission des Jésuites) a été implanté à mi-chemin entre Québec et le village de Cap-Rouge – une distance d'environ 7 km de part et d'autre. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la croissance des chantiers de bois, des villages-dortoirs ouvriers (ou « faubourgs ») se sont développés à distance de marche des anses : chacun était relié à la rive par une côte (la côte à Gignac, la côte de l'Église, et jadis l'avenue de l'Assomption), et aux autres villages par le chemin du Foulon ou le chemin Saint-Louis. De même, lorsque la paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery a été créée en 1856, on a bâti l'église au point médian du littoral, à au plus 2 km de chacun des villages.

L'occupation en chapelet qui caractérise le Vieux-Sillery a aussi été déterminée par le caractère accidenté du relief. Chaque établissement correspond en effet à un « niveau » spécifique :

- la mission des Jésuites et le chemin du Foulon occupent le pied de la falaise, à une élévation d'environ 8 m;
- les faubourgs de Saint-Colomb et Nolansville occupent des terrasses à mi-pente, à une élévation d'environ 42 à 45 m;
- le chemin Saint-Louis et le faubourg de Bergerville sont implantés au début du plateau, à quelques 65 à 75 m;
- au nord de l'arrondissement historique, la Grande Allée marque la ligne de partage des eaux au sommet de la colline.

**DES PAYSAGES DISTINCTS** Aujourd'hui, l'arrondissement historique et ses abords comprennent des paysages construits de nature fort différente (voir carte 3 en annexe). Les **faubourgs** du XIX<sup>e</sup> siècle se distinguent par leur morphologie particulière (c'est-à-dire, la forme des bâtiments, parcelles, îlots et rues). À Nolansville et Saint-Colomb, les rues résidentielles étroites, ou « voies d'implantation », sont tracées perpendiculairement au chemin principal. Le parcellaire est uniforme, de petites dimensions, et structuré en îlots. À Bergerville, on retrouve une particularité additionnelle : les voies d'implantation y suivent plutôt le tracé nord-sud de l'ancien cadastre rural; elles croisent donc le chemin Saint-Louis à angle.

À l'écart de ces faubourgs dispersés, on retrouve des **établissements linéaires**. Dès 1850, les chemins qui reliaient les différents faubourgs étaient bâtis de chaque côté de façon quasi ininterrompue. Cette continuité du bâti a disparu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, suite à la fermeture des chantiers, mais elle a légué leur forme caractéristique à la côte à Gignac et au chemin du Foulon. Au lieu d'être regroupées en îlots, les parcelles de forme irrégulière y forment de longs rubans, qui épousent le tracé sinueux de la voie.

De **grandes propriétés** (villas, couvents et parcs champêtres) occupent le côté sud du chemin Saint-Louis. Ils résultent du morcellement en très grands lots, à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, des fiefs établis sous le Régime français – d'où leur orientation nord-sud, entre la falaise et le chemin Saint-Louis. La morphologie de ces propriétés reflète leur ancienne vocation de villégiature. Les grandes propriétés ne sont pas regroupées en îlots; elles forment plutôt une succession de domaines boisés le long du chemin Saint-Louis. Souvent, elles ne présentent d'autre façade publique qu'une grille d'enceinte ou une pavillon de gardien.

Là où des grandes propriétés ont été loties après la Deuxième guerre mondiale, on retrouve aujourd'hui des **lotissements suburbains** – par exemple, le Parc Lemoine ou le Parc Beauvoir – semblables aux quartiers résidentiels au nord du chemin Saint-Louis, hors arrondissement historique. Ces lotissements se composent de grands lots regroupés en îlots de forme libre; les marges de recul y sont importantes et le couvert végétal abondant.

**LA SILHOUETTE URBAINE** La juxtaposition de ces différents paysages confère au Vieux-Sillery une silhouette urbaine reconnaissable. Celle-ci se déploie dans toute son ampleur face à la rive sud, mais elle participe aussi aux panoramas depuis le cap Diamant, les ponts, et le boulevard Champlain. Vue de la rive Sud, la silhouette du Vieux-Sillery est caractérisée par la lecture en « strates » des principales composantes paysagères :

- le liséré bâti du chemin du Foulon;
- la falaise boisée;
- la forêt urbaine couvrant le versant.

En raison de leur gabarit modeste ou de leur implantation en retrait de la falaise, les ensembles architecturaux ne constituent pas des éléments saillants de la silhouette urbaine : **la ligne d'horizon est dessinée par la cime des arbres plutôt que par les toitures des bâtiments**. Il y a cependant deux exceptions à cette règle :

- le tracé oblique de la côte de l'Église et ses ouvrages de soutènement tranchent fortement sur la falaise boisée;
- vu de la rive sud, des ponts ou du cap Diamant, le clocher de l'église Saint-Michel rompt la ligne d'horizon, marquant l'emplacement du Vieux-Sillery dans le paysage fluvial.

#### MARCHE À SUIVRE

- Repérer dans quel type de paysage l'on intervient; en identifier les caractéristiques.
- Repérer la position du site dans la silhouette urbaine; en évaluer l'importance relative.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.2. LE PAYSAGE CONSTRUIT

#### OBJECTIFS

- Préserver la silhouette urbaine de l'arrondissement historique.
- Préserver le caractère architectural propre aux différents paysages construits de l'arrondissement historique.

#### CRITÈRES

##### PROTECTION DE LA SILHOUETTE URBAINE

**La pointe à Puiseaux** Afin de préserver la prédominance visuelle de l'église Saint-Michel dans la silhouette urbaine, aucune construction en hauteur ne doit être implantée sur la terrasse de la pointe à Puiseaux\*. La limite nord de la terrasse correspond approximativement au niveau géodésique 50.

**La falaise et la côte** Afin de préserver la prédominance visuelle de la falaise et de la montée de la côte de l'Église, tout bâtiment implanté au pied de la falaise doit respecter un gabarit modeste, comparable aux bâtiments existants sur le chemin du Foulon.

**Le versant** La volumétrie de tout bâtiment implanté sur le versant doit être conçue de manière à préserver l'aspect caractéristique de ce secteur dans la silhouette urbaine, soit celui d'une pente continue et abondamment boisée.

De façon générale, cette considération doit se traduire par une gradation progressive des gabarits en fonction de la pente : d'une hauteur maximale de 2 ou 3 étages en bordure immédiate du chemin Saint-Louis, à une hauteur maximale de 6 étages à l'approche de la falaise.

\* Dans le contexte de la pointe à Puiseaux, une « construction en hauteur » est une construction qui dépasse de façon importante la hauteur moyenne des édifices environnants – soit plus de trois étages.

**Mesures d'atténuation** La hauteur maximale prévue dans les critères précédents sera rajustée en fonction de l'impact visuel du bâtiment :

- sur les perspectives visuelles depuis le boulevard Champlain, la rive sud, les ponts et le promontoire du cap Diamant;
- et, dans le cas d'un bâtiment implanté sur le versant, sur les perspectives depuis les principaux espaces libres et points d'observation de l'arrondissement historique.\*

À titre d'exemple, il peut être envisageable d'adopter une volumétrie en gradins, baissant à proximité de la falaise.

##### PROTECTION DES PAYSAGES CONSTRUITS

**Faubourgs et lotissements** Toute intervention dans un secteur constitué, tel qu'un ancien faubourg ou un lotissement suburbain, doit respecter les principales caractéristiques de sa forme urbaine : c'est-à-dire, la trame des rues, le parcellaire, ainsi que l'implantation, le gabarit et la typologie dominants des bâtiments.

**Établissements linéaires** Vu la discontinuité du bâti ancien le long du chemin du Foulon et de la côte à Gignac, les interventions en bordure de ces chemins exigent une lecture attentive du site :

- dans les secteurs où le bâti ancien est prédominant, les mêmes exigences s'appliquent que dans les secteurs constitués;
- ailleurs, il est possible d'avoir recours à des typologies architecturales plus variées, telles que les maisons jumelées ou en rangée.

Toute intervention devra cependant maintenir le caractère linéaire du paysage, notamment par une implantation qui épouse le tracé du chemin.

**Grandes propriétés** Les terrains libres au sud du chemin Saint-Louis peuvent se prêter à des interventions ayant une échelle distincte des autres secteurs du Vieux-Sillery. Il est envisageable, par exemple, d'y prévoir des marges de recul plus profondes ou des parcelles plus étroites.

Toutefois, lorsqu'un bâtiment est implanté à proximité d'un secteur constitué, tel qu'un ancien faubourg ou un lotissement suburbain, sa hauteur doit être ajustée à celle des bâtiments environnants.

\* On devra notamment s'assurer que le bâtiment projeté est peu ou pas visible depuis le domaine Catarauqui, le parc du Bois-de-Coulonge, le cimetière Mount Hermon, le cimetière St. Patrick, le parc des Voiliers et le parvis de l'église Saint-Michel.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.3. LE PAYSAGE ARCHÉOLOGIQUE

#### LE CADRE PHYSIQUE

Les principaux vestiges archéologiques susceptibles d'être trouvés dans le Vieux-Sillery témoignent de l'occupation autochtone durant la période préhistorique, des premiers établissements européens, ou des activités reliées au commerce du bois et à la construction navale dans les anses de Sillery durant le XIX<sup>e</sup> siècle.

Quelque soit leur âge, ces traces d'occupation ancienne doivent être comprises comme appartenant à des ensembles territoriaux plus vastes que le seul arrondissement historique. Ainsi, les sites amérindiens de la période préhistorique sont à mettre en relation avec des établissements analogues situés sur les deux rives du fleuve Saint-Laurent : le site de Place Royale, l'embouchure de la rivière Chaudière, ou encore le site Lambert à Saint-Nicolas. De même, les sites associés au commerce du bois s'étendent vers l'ouest jusqu'à l'anse Victoria, à proximité des ponts.

L'un des sites archéologiques majeurs de Sillery est situé à l'extérieur des limites de l'arrondissement historique : il s'agit du boisé Irving, qui longe une partie de la côte Ross (voir carte 4 en annexe). En raison de sa proximité géographique et de son potentiel archéologique, ce boisé devrait être considéré comme une extension du Vieux-Sillery.

**SITES DE LA PÉRIODE PRÉHISTORIQUE** Les sites préhistoriques du Vieux-Sillery témoignent de la fréquentation du littoral et du versant de Sillery par des populations autochtones depuis plusieurs millénaires. Les vestiges découverts jusqu'ici confirment l'existence de réseaux d'échange liant ces populations d'abord avec le nord et l'est du Québec, puis avec les populations iroquoiennes de la région des Grands Lacs.

L'emplacement de ces sites est tributaire de formations glaciaires et hydrographiques anciennes : les rives de la mer de Champlain, du lac à Lampsilis et surtout du proto-fleuve, dont le niveau a varié, sur une période de 9000 ans, entre 10 m au-dessus et 5 m en dessous du niveau actuel du fleuve Saint-Laurent. Les anciens ruisseaux ont sans doute aussi constitué des sites d'établissement propices.

Plusieurs sites préhistoriques ont déjà été identifiés ou fouillés.

- L'aménagement du boulevard Champlain a mené à la découverte d'un premier site préhistorique dans l'**anse Saint-Michel**; on y a trouvé en 1966 une sépulture datant de la période Sylvicole inférieure (3000 à 2500 avant aujourd'hui).
- Le **boisé Irving** recèle de nombreuses traces d'occupation datant de la période Archaique (8000 à 3000 avant aujourd'hui). Un inventaire réalisé en 2003 a complété les fouilles entreprises dans les années 1980.

**SITES DE LA PÉRIODE HISTORIQUE** L'occupation intensive du littoral de Sillery par des populations autochtones a continué durant la période de contact avec les Européens : ainsi, l'anse Saint-Joseph constituait un point de rendez-vous saisonnier pour la pêche aux anguilles. De plus, bien que bâtie par des Européens, la mission des Jésuites est étroitement associée à la présence amérindienne. On a ainsi redécouvert au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, sur le **platon de la pointe Saint-Joseph**, un site utilisé comme cimetière amérindien durant la période missionnaire, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le site a été partiellement fouillé en 1959-60.

Quant aux sites euro-québécois, ceux-ci témoignent d'activités de différents types : missionnaires, industrielles et agricoles. Les premiers colons français ont occupé de façon intensive les anses du littoral à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, mais aussi, de façon plus ponctuelle, les terrasses au-dessus du fleuve. À partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle, missionnaires et colons ont été relayés par des marchands et ouvriers travaillant dans les chantiers de bois et les chantiers navals.

Les principaux sites identifiés sont concentrés sur le littoral.

- Les fondations de l'ancienne chapelle de la **mission des Jésuites** ont été localisées au sud du chemin du Foulon en 1869, puis dégagées en 1970-4, tandis que des fondations du fort et de plusieurs corps de logis ont été localisées sous le chemin en 1962-4, et à nouveau en 1996. D'autres vestiges de la mission se retrouvent sans doute sous les propriétés voisines.
- Un deuxième site se trouve sur le platon de la pointe Saint-Joseph, où l'on a identifié en 1970 les fondations du moulin à vent de la mission des Jésuites.

- Des sites associés au commerce du bois au XIX<sup>e</sup> siècle ont été mis au jour lors de l'aménagement de la promenade Samuel-de-Champlain. Il s'agit des vestiges d'un **quai** situé au pied de la côte à Gignac, d'un ensemble d'habitations et de commerces donnant autrefois sur le **chemin du Foulon**, et d'un ancien faubourg ouvrier implanté à l'est de la côte Ross : **Hamelville**.

**POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE** L'on doit garder à l'esprit la **possibilité de trouver des vestiges archéologiques significatifs sur des propriétés ne présentant pas, d'emblée, des caractéristiques anciennes**. Ces dernières peuvent avoir été effacées en surface par l'évolution du paysage naturel, ou encore par les changements de vocation et de lotissement des propriétés.

Des sites archéologiques préhistoriques sont connus le long du littoral et sur les terrasses intermédiaires; la possibilité d'en trouver d'autres dans ces mêmes environnements existe toujours. De plus, il est fort probable que d'autres sites puissent être découverts sur les grandes propriétés du versant (voir carte 6, « Les grandes propriétés du Vieux-Sillery »), là où le sol a été peu remanié.

Des vestiges archéologiques datant du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle sont également susceptibles d'être découverts à proximité de l'ancienne rive (hôpital des Augustines, maison de Pierre de Puiseaux, moulin à fouler du Séminaire de Québec) ou sur les grandes propriétés du versant (maisons Saint-Michel et de Mgr de Samos).

Enfin, l'ancienne rive, les établissements du chemin du Foulon et de la côte à Gignac et les faubourgs recèlent sans doute tous des vestiges archéologiques associés au commerce du bois et à l'habitat ouvrier au XIX<sup>e</sup> siècle (voir cartes 2 et 3).

#### MARCHE À SUIVRE

- Repérer dans quel type de zone l'on intervient : site d'un ancien cours d'eau, terrasse intermédiaire, ou versant.
- Déterminer la nature et l'emplacement probable des vestiges susceptibles d'être trouvés sur le site.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

---

### 5.3. LE PAYSAGE ARCHÉOLOGIQUE

#### OBJECTIFS

- Contribuer aux connaissances sur l'arrondissement historique.
- Préserver les vestiges archéologiques de l'arrondissement historique.
- Favoriser l'accès du public à ces ressources.

#### CRITÈRES

**Consultation** Lors de l'élaboration d'un projet impliquant des travaux d'excavation, le propriétaire doit contacter le plus rapidement possible les spécialistes en archéologie du Service de l'Aménagement du territoire de la Ville de Québec. Ceci lui permettra de confirmer le potentiel archéologique du site et, le cas échéant, la nature des vestiges susceptibles d'y être trouvés.

**Protection** Lorsqu'un site est susceptible de receler des vestiges archéologiques, les travaux d'excavation doivent être conçus et exécutés de sorte à minimiser les bouleversements du sol.

**Fouilles** Lorsque la conservation sur place des vestiges archéologiques est impossible, le propriétaire doit permettre que des fouilles soient effectuées afin de prélever et décrire les vestiges avant leur destruction.

**Mise en valeur** Lorsque des vestiges archéologiques d'importance sont mis à jour, ces vestiges devraient être mis en valeur sur place, par l'aménagement du site, par l'architecture du bâtiment, ou par une installation didactique.



## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.4. L'ESPACE PUBLIC

#### LE CADRE PHYSIQUE

**LA TRAME DES RUES** Les principaux espaces publics de l'arrondissement historique de Sillery sont aussi les plus anciens : le chemin du Foulon et le chemin Saint-Louis. Les deux constituent des **parcours mères** : c'est-à-dire qu'ils empruntent des tracés spontanés plutôt que planifiés, conçus à l'origine pour relier Québec à Sainte-Foy et Cap-Rouge par le chemin le plus court et le plus aisé. Ainsi, les changements de direction le long des deux chemins permettent de contourner les éperons de la falaise ou de suivre les pentes changeantes du versant. Étant donné que les deux chemins sont antérieurs à l'urbanisation de Sillery, ils sont caractérisés par un parcellaire de formes et de dimensions variables. Le chemin Saint-Louis correspond d'ailleurs à **une ligne de rupture entre un secteur urbanisé au nord, où les terres sont subdivisées en îlots, et un secteur quasi-rural au sud, où prédominent les grandes parcelles.**

Le chemin du Foulon et le chemin Saint-Louis sont tous deux des voies asymétriques : le premier est orienté principalement vers le fleuve (le bâti le plus ancien est situé du côté nord); le deuxième, vers le versant et la falaise (seul le côté nord est bâti de manière continue). Mais en pratique, les deux voies offrent un contact visuel limité avec le fleuve. Sur le chemin du Foulon, la vue vers fleuve est obstruée à de nombreux endroits par la barrière visuelle du chemin de fer. Sur le chemin Saint-Louis, la majeure partie du versant est occupée par des boisés denses ou des bâtiments conventuels au gabarit imposant.

À l'écart des parcours mères, la trame des rues de l'arrondissement historique est marquée par les obstacles topographiques. En effet, la caractéristique saillante de la trame du Vieux-Sillery est la rareté des voies pénétrant vers la falaise (voir carte 5 en annexe). Seuls quelques **voies de raccordement** relient la terrasse au littoral : leur tracé suit d'anciennes limites de fief ou d'anciens cours d'eau. Tracées perpendiculairement aux côtes, les **voies d'implantation** des faubourgs ouvriers ont un caractère plus villageois qu'urbain : elles sont étroites, courtes, et finissent fréquemment en cul-de-sac, donnant vue sur le fleuve ou sur une grande propriété voisine.

La trame des rues du Vieux-Sillery conserve donc un caractère incomplet, dû à proximité de la falaise et aux difficultés d'aménagement que cela entraîne. À l'exception de l'avenue Charles et de l'avenue Roger-Lemelin, dans Bergerville, les seules voies d'implantation tracées à partir du chemin Saint-Louis ont été créées depuis la Deuxième guerre mondiale, et elles n'offrent aucune continuité avec la trame au nord du chemin.

**SÉQUENCES VISUELLES** Le tracé organique et le relief parfois accidenté des voies principales de l'arrondissement historique se traduit par des séquences visuelles plus ou moins affirmées.

- Le **chemin du Foulon** forme un couloir visuel étroit, scandé par les changements de direction abrupts, les passages sous le viaduc ferroviaire et les éperons de la falaise. Les cours entre les bâtiments offrent des percées occasionnelles sur la falaise boisée.
- Le **chemin Saint-Louis** forme un couloir visuel large. Les transitions entre séquences y sont plus douces, et résultent de la nature changeante du bâti et des boisés riverains. L'intersection de la côte de l'Église constitue le seul événement majeur du parcours : elle marque la transition entre deux aspects distincts du chemin Saint-Louis – de rue principale de faubourg à l'est, à lieu de villégiature de prestige à l'ouest.
- Toutes deux caractérisées par des sections en forte pente, la **côte à Gignac** et la **côte de l'Église** offrent des plans visuels saisissants, plus ou moins dans l'axe de la côte, sur les toits de Nolansville ou de Saint-Colomb, avec le fleuve en arrière-plan.

**LES LIEUX PUBLICS** L'arrondissement historique comprend deux **noyaux paroissiaux** distincts – l'un catholique, l'autre anglican – qui ont longtemps structuré la vie publique de Sillery.

Formé de l'église Saint-Michel, du presbytère et de l'ancienne école de faubourg, le noyau paroissial de Saint-Colomb a été implanté de sorte à surplomber les chantiers et les habitations ouvrières du littoral. Le parvis et la façade de l'église sont donc orientés vers le fleuve, plutôt que vers le faubourg adjacent. Suite au déplacement des activités économiques vers le plateau, le noyau paroissial a perdu sa vocation initiale de lieu de rassemblement. Aujourd'hui, il s'agit plutôt d'un belvédère d'où l'on observe le paysage fluvial.

Cette fonction récréative gagnerait à être consolidée par une promenade publique continue à la cime de la falaise, intégrant le parc des Voiliers, les cimetières et le parc du Bois-de-Coulonge à l'est, ainsi que le domaine Catarauqui à l'ouest.

Le noyau paroissial anglican a été implanté sur le chemin Saint-Louis, à proximité des villas du versant. La conception pittoresque des bâtiments et des terrains (église Saint Michael, école Bishop Mountain, cimetière Mount Hermon) participe au caractère paysager du chemin et témoigne de sa vocation passée de lieu de villégiature. À l'image de la Villa Bagatelle ou du parc du Bois-de-Coulonge, le cimetière et les parterres de l'église Saint Michael pourraient être mis en valeur comme jardins publics.

En raison de leur position au cœur de secteurs résidentiels établis, le parc Saint-Michel et le parc Bergerville présentent tous deux un potentiel intéressant comme lieux de rassemblement pour le voisinage. Toutefois, la forme actuelle des lieux comporte plusieurs lacunes, peu cohérentes avec un caractère collectif : la présence de façades arrières ou latérales; des accès piétonniers peu intégrés au réseau viaire; et l'importance visuelle excessive des aires de stationnement.

#### MARCHE À SUIVRE

- Identifier le caractère de la voie où l'on intervient et son importance relative dans la trame.
- Identifier les caractéristiques de la séquence visuelle dans laquelle on intervient.
- Se situer par rapport aux lieux publics de l'arrondissement. L'intervention en affecte-t-elle le caractère ou l'encadrement?

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.4. L'ESPACE PUBLIC

#### OBJECTIFS

- Assurer la continuité des nouveaux espaces publics avec la forme urbaine de l'arrondissement historique.
- Assurer aux espaces publics une forme et un cadre cohérents avec leur caractère collectif.
- Respecter l'échelle et le caractère visuel propres aux différentes voies.
- Favoriser la fonctionnalité et la convivialité des espaces publics, existants comme nouveaux.

#### CRITÈRES

##### CONCEPTION D'UN NOUVEAU LOTISSEMENT

**Rue, îlot et parcelle** Tout nouveau lotissement doit respecter des principes structurants similaires à ceux des secteurs anciens de l'arrondissement. Les parcelles doivent donc être regroupées en îlots urbains, et bordées par des voies publiques.

**Parachèvement de la trame** Tout nouveau lotissement doit permettre de compléter ou d'améliorer la trame urbaine de l'arrondissement :

- en créant un nouvel accès public vers la falaise ou la rive;
- en créant un nouvel accès public, orienté est-ouest, entre deux grandes propriétés adjacentes;
- en désenclavant une voie en cul-de-sac existante;
- ou en intégrant une construction enclavée existante à un nouvel îlot urbain.

**Hiérarchie** Toute nouvelle voie d'implantation ouverte à partir du chemin Saint-Louis doit adopter un tracé rectiligne, orienté en fonction du parcellaire d'origine. Un tracé organique, caractéristique des parcours mères, n'est approprié qu'en situation de forte pente.

**Échelle** Les nouvelles voies peuvent être dotées de proportions plus généreuses (profondeur des cours avant, gabarit du bâti) que les rues des secteurs anciens. On doit cependant :

- maintenir une échelle continue le long des nouvelles voies;
- avoir recours à des alignements d'arbres ou à des banquettes latérales afin de réduire leur échelle apparente et assurer leur cohérence visuelle avec les rues environnantes.

**Capacité** La planification de nouveaux lotissements résidentiels doit tenir compte de la capacité des voies existantes à absorber la circulation additionnelle. Des raccordements multiples au réseau viaire existant sont à privilégier, afin de délester les voies les plus sollicitées.

##### ENCADREMENT DE L'ESPACE PUBLIC

**Le bâtiment comme cadre** Tout nouveau bâtiment doit être conçu, non comme un objet implanté librement sur la parcelle, mais comme une composante qui encadre et structure l'espace public de la rue, et qui articule des espaces de vie privés à l'intérieur de l'îlot.

**Échelle** Toute intervention sur une voie existante doit en préserver l'échelle caractéristique. Cette échelle est déterminée par la largeur de la voie, par la profondeur des marges avant, par la nature des parois (bâties ou végétales, continues ou non), et par le gabarit du bâti.

**Caractère visuel** Toute intervention sur une voie existante doit préserver les perspectives visuelles qui la caractérisent. Il peut s'agir de panoramas, de plans visuels sur un paysage en contrebas, ou de percées visuelles ponctuelles.

**Forme des lieux publics** Toute intervention sur un lieu public autre qu'une rue (tel qu'un parc ou une place publique) doit contribuer à en affirmer le statut collectif, par exemple :

- en structurant la propriété sous forme d'un îlot paysagé, bordé de voies publiques;
- en traitant les façades adjacentes comme des façades principales;
- ou encore en ceinturant la propriété d'une paroi végétale continue.

##### AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC

**Continuité du traitement** De manière générale, toutes les interventions sur le domaine public, le long d'une même voie, doivent faire appel à des matériaux, à des végétaux et à du mobilier urbain de même type.

De plus, à moins que la voie ne présente des séquences fortement différenciées, une seule coupe type\* doit prévaloir sur l'ensemble du parcours.

**Polyvalence** Toute intervention sur le domaine public doit tenir compte des besoins des différents usagers du réseau viaire : automobilistes, cyclistes, piétons, et usagers du transport en commun.

**Mise en valeur du milieu** En plus de faciliter les déplacements, l'aménagement du domaine public doit inciter à la découverte des paysages de l'arrondissement:

- par un programme de signalétique le long des principales voies;
- par l'aménagement de points d'arrêt ou de belvédères vis-à-vis les éléments d'intérêt du paysage.

\* La coupe type d'une voie est caractérisée notamment par le nombre et la largeur des voies, la largeur des trottoirs, et la position et la nature des plantations.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.5. LA PARCELLE RÉSIDENTIELLE

Les critères énoncés ci-dessous visent les **parcelles de petite superficie**, conçues pour recevoir des bâtiments résidentiels d'échelle modeste, tels que maisons isolées, jumelées ou en rangée, duplex et triplex, ou petits immeubles multifamiliaux.

Les parcelles occupées par de grands immeubles d'habitation soulèvent des enjeux d'aménagement particuliers. Elles doivent respecter les mêmes critères que les parcelles institutionnelles ou de villégiature, traitées dans la section 5.6.

#### LE CADRE PHYSIQUE

Les parcelles résidentielles sont concentrées dans des secteurs spécifiques du Vieux-Sillery : le chemin du Foulon, les faubourgs de Saint-Colomb, Bergerville et Nolansville, et les lotissements développés depuis la Deuxième guerre mondiale. La dimension, la forme et le mode d'occupation des parcelles résidentielles donnent à chacun de ces secteurs un caractère distinct, qui mérite d'être préservé.

**CHEMIN DU FOULON** Loti au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, le chemin du Foulon constitue un paysage d'établissement : au lieu d'être structuré en îlots, le découpage des parcelles a progressé de manière spontanée le long du chemin, au fur et à mesure du peuplement. La forme et la superficie des parcelles sont irrégulières (420 à 3000 m<sup>2</sup>), tout comme la profondeur des cours avant et latérales. On peut cependant dégager quelques traits caractéristiques.

- Les limites latérales de la parcelle sont perpendiculaires ou à angle par rapport au chemin.
- Le bâti est rarement mitoyen et comprend surtout des maisons unifamiliales d'un étage avec combles ou de deux étages.
- La façade principale des maisons est parallèle au chemin, et ce indépendamment de la forme de la parcelle.
- La façade principale est située en retrait de la ligne de rue, mais la cour avant est généralement peu profonde.
- Lorsque la dimension de la parcelle permet d'aménager une aire de stationnement, celle-ci est située en cour latérale.

Érigés après 1970 sur de grandes parcelles libres, quelques ensembles de maisons en rangée dérogent à ce mode d'occupation traditionnel : on y retrouve des cours avant plus profondes, avec aires de stationnement, et des bâtiments dont la façade est perpendiculaire au chemin.

Les parcelles qui longent la **côte à Gignac** possèdent des caractéristiques semblables à celles du chemin du Foulon.

**LES FAUBOURGS** Lotis à partir de 1825, les faubourgs ouvriers de Sillery résultent de la subdivision de quelques grandes parcelles situées en bordure des côtes : les terres des familles Nolan, Sheppard et McInenley. Ce découpage s'est fait sans planification préalable, mais il obéit quand même à des règles tacites.

- Les parcelles sont groupées en îlots rectangulaires ou en forme de losange (Bergerville). Elles sont uniformément petites (170 à 230 m<sup>2</sup>) et de forme carrée ou rectangulaire; leur largeur sur rue correspond à un module de 12,2 ou 15,5 m.
- Le bâti est rarement mitoyen et comprend une majorité de maisons uni- ou bifamiliales, d'un étage avec combles ou de deux étages. Il occupe une partie importante de la parcelle (40 à 45% dans le cas de maisons unifamiliales; jusqu'à 60% dans le cas de triplex, relativement nombreux dans Bergerville).
- Le bâti est implanté de façon asymétrique sur la parcelle, afin de dégager un accès à la cour arrière sur un des côtés.
- La façade principale est perpendiculaire aux limites latérales de la parcelle. Sur le chemin Saint-Louis, où les parcelles sont de forme irrégulière, la façade est parallèle au chemin.
- Les cours avant sont de dimensions régulières mais peu profondes (cour avant typique de 1,2 m ou 2,4 m); les arbres y sont rares.
- Sur les parcelles d'angle, la façade principale et la cour avant donnent sur le chemin principal, la cour arrière sur la voie d'implantation perpendiculaire.

**LES LOTISSEMENTS SUBURBAINS** Contrairement aux secteurs anciens de Sillery, les lotissements d'après-guerre sont le résultat d'une planification préalable. Malgré la diversité des styles architecturaux, on y retrouve donc un mode d'implantation relativement uniforme :

- Les parcelles sont groupées en îlots de forme libre, autour de rues en croissant ou en cul-de-sac. Elles sont plus larges et plus profondes que les parcelles anciennes; leur superficie moyenne varie de 720 à 930 m<sup>2</sup>, selon le secteur.
- Les parcelles sont généralement perpendiculaires à la rue adjacente. On trouve toutefois dans certains secteurs des parcelles partiellement enclavées, sans façade sur rue, auxquelles on accède par un chemin privé.
- Le bâti n'est jamais mitoyen et comprend exclusivement des maisons unifamiliales, d'un ou deux étages, la plupart avec garage intégré. Le bâti occupe généralement moins de 30% de la parcelle.
- La façade principale des maisons est parallèle à la rue, sauf dans le cas des parcelles partiellement enclavées (elle est alors orientée en fonction des limites de propriété ou des vues).
- Les cours avant sont régulières et profondes (cour avant type de 10 à 12 m). Leurs dimensions généreuses permettent la plantation de pelouses et d'arbres à grand port.
- Un garage ou un abri d'auto est généralement intégré à même le volume de la maison; un accès au garage en cour avant constitue la seule aire de stationnement extérieure.

#### MARCHE À SUIVRE

- Identifier sur quel type de parcelle l'on se trouve : d'établissement, faubourien, ou suburbain.
- Repérer les modes d'implantation propres à ce type de parcelle : type de bâtiment; orientation de la façade; dimension des cours; espace de stationnement; aménagement paysager.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.5. LA PARCELLE RÉSIDENIELLE

#### OBJECTIFS

- Préserver les caractéristiques du parcellaire propre à chaque secteur.
- Préserver la cohérence visuelle et le caractère paysager des secteurs résidentiels.

#### CRITÈRES

##### MODIFICATION DE LA PARCELLE

**Morcellement** Les parcelles résultant d'une opération de morcellement doivent :

- avoir une façade sur rue et contribuer à encadrer l'espace public (les parcelles partiellement enclavées sont à éviter);
- dans les secteurs résidentiels établis, présenter des caractéristiques comparables aux parcelles voisines, par la forme, la dimension et l'orientation;
- et, dans le cas d'un bâtiment existant, préserver le mode d'implantation associé à ce type de bâtiment, soit son rapport à la rue, la dimension des cours et le pourcentage d'occupation du sol.

**Remembrement** Dans les secteurs résidentiels établis, le remembrement de plusieurs parcelles n'est souhaitable que dans les cas suivants :

- la dimension des parcelles ne permet pas d'ériger un bâtiment d'un type comparable aux bâtiments voisins;
- ou le remembrement redonne façade sur rue à une parcelle partiellement enclavée.

##### IMPLANTATION DU BÂTIMENT

**Orientation du bâti** La façade principale d'un bâtiment doit être orientée de manière comparable aux bâtiments voisins. Selon le secteur où l'on se trouve et la forme du terrain, la façade principale sera généralement parallèle à la rue, ou alors perpendiculaire aux limites latérales.

**Alignement du bâti** La profondeur de la cour avant d'un bâtiment doit correspondre à celle des cours situées de part et d'autre. Lorsque celles-ci sont de profondeurs différentes, la profondeur de la cour avant doit se situer entre ces deux valeurs.

**Hiérarchie des façades** Lorsqu'une parcelle donne sur deux rues, la façade principale du bâtiment doit être orientée vers la voie principale, et la cour arrière implantée sur la voie secondaire.

##### AMÉNAGEMENT DU SITE

**Couvert végétal** Toutes les constructions doivent être implantées dans un cadre de verdure où le couvert végétal – pelouse, parterres, arbustes et arbres – est de première importance.

Les aménagements paysagers doivent préserver la prédominance du couvert végétal en cour avant.

Un soin particulier doit être apporté à la préservation des arbres matures sur le terrain, en éloignant toute construction, remblai, ou revêtement de sol étanche tel que l'asphalte.

**Topographie** Les aménagements paysagers doivent préserver la topographie naturelle du terrain, en évitant les nivellements et l'utilisation de murets de soutènement.

**Matériaux** Les aménagements en dur doivent respecter le caractère naturaliste de l'arrondissement. À cette fin, l'on privilégiera des matériaux d'apparence naturelle, tels que le bois, les dalles ou pavés de pierre, et la poussière de pierre.

**Stationnement hors rue** Tout stationnement extérieur doit être aménagé de façon à en atténuer l'impact visuel sur les rues et les terrains adjacents, par exemple :

- en localisant le stationnement en cour latérale ou arrière;
- en réduisant la largeur de l'allée d'accès;
- en plantant un écran végétal à son pourtour.

Les garages et abris d'autos, intégrés ou non à la volumétrie de la maison, ne sont généralement pas des solutions appropriées dans les secteurs anciens. On privilégiera plutôt une allée de stationnement extérieure, distincte de l'allée piétonne.

Lorsque le terrain ou la maison est doté d'un garage ou d'un abri d'auto, l'allée de stationnement doit être implantée dans son prolongement. La largeur de l'allée de stationnement ne doit pas dépasser celle de la porte de garage ou de l'abri, sauf si l'allée piétonne vers la maison y est intégrée.

Bien qu'ils soient pratiques, les abris d'autos temporaires peuvent déparer les rues résidentielles durant l'hiver. Ils devraient donc être conçus et implantés de façon à en réduire l'impact visuel sur l'espace public – par exemple, en les situant en cour latérale.

**Aménagements utilitaires** Les aménagements utilitaires (entreposage, équipements de chauffage et climatisation) doivent être invisibles de la rue et des terrains adjacents.



## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.6. LA PARCELLE INSTITUTIONNELLE OU DE VILLÉGIATURE

#### LE CADRE PHYSIQUE

**DES OCCUPATIONS SUCCESSIVES** Les grandes parcelles comprises entre le chemin Saint-Louis et la falaise résultent du morcellement progressif, à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des fiefs concédés sous le Régime français (voir carte 6 en annexe). Chaque fief occupait jusqu'alors une bande de terre perpendiculaire au fleuve, s'étirant de la rive jusqu'au chemin Saint-Ignace (aujourd'hui le boulevard Laurier).

Dès la Conquête, les terres à l'est de la pointe à Puisseaux ont été acquises par des officiers et marchands britanniques, qui les ont transformées en domaines de villégiature (les terres plus à l'ouest n'ont été loties qu'après 1800). Durant le XIX<sup>e</sup> siècle, les propriétaires des chantiers dans les anses de Sillery se sont établis à leur tour sur le versant, bâtissant leurs résidences près de la falaise afin de profiter de vues sur le fleuve.

Le déclin du commerce du bois a entraîné la vente de nombreux domaines aux communautés religieuses, arrivées à Sillery à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les différentes communautés ont adapté les villas à leurs besoins selon deux modes distincts. Certaines ont récupéré la résidence, l'agrandissant au fur et à mesure de leur croissance (pères Maristes, 1929; sœurs missionnaires de Notre-Dame-d'Afrique, 1948). D'autres ont préféré bâtir un nouveau couvent, à l'écart de la résidence d'origine (Sœurs de Jésus-Marie, 1869) ou sur le même emplacement (sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc, 1917; pères Assomptionnistes, 1921; sœurs Augustines, 1963).

Plus récemment, des immeubles d'habitation ont vu le jour sur certaines grandes parcelles, suite à la vente d'un domaine ou à son morcellement partiel.

En conséquence de cette succession d'occupations sur le versant :

- seules quelques grandes parcelles correspondent encore, dans leurs limites nord-sud, à un ancien fief (cimetières Mount Hermon et St. Patrick; sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc);

- toutes les grandes parcelles ont été amputées des portions situées au sud de la falaise et au nord du chemin Saint-Louis;
- seuls quelques domaines de villégiature ont été conservés dans un état quasi intact, y compris leurs aménagements d'origine et leurs bâtiments accessoires (Catarauqui, Bois-de-Coulonge).

En revanche, les vocations passées du versant se traduisent encore aujourd'hui par des modes d'implantation et des aménagements paysagers caractéristiques.

**MODE D'IMPLANTATION** Sur la plupart des anciens **domaines de villégiature**, le bâti n'est pas orienté en fonction du chemin mais des vues, de l'ensoleillement et de la pente naturelle du terrain : la résidence de Catarauqui en est un exemple. Cette orientation vers le fleuve a souvent été conservée lors de transformations subséquentes – non seulement lorsqu'un couvent a pris forme autour d'une ancienne villa, mais aussi lorsque la villa d'origine a été démolie (couvents des sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc et des pères Assomptionnistes).

Sur certaines **parcelles institutionnelles**, la façade principale du bâtiment est implantée face au chemin Saint-Louis, plutôt que face au fleuve. Dans ce cas, l'orientation exacte du bâtiment est déterminée par les limites latérales de la parcelle plutôt que l'emprise du chemin. Le couvent des sœurs Augustines, le collège Jésus-Marie, le Centre d'éducation et de foi des pères Assomptionnistes (ancien Montmartre canadien) et le foyer Saint Brigid's sont tous implantés suivant ce modèle.

Les parcelles institutionnelles et de villégiature possèdent néanmoins plusieurs **caractéristiques communes** :

- la façade principale du bâtiment se déploie en largeur, que ce soit face au chemin Saint-Louis ou face au paysage lointain;
- le bâtiment principal est implanté en recul par rapport au chemin et aux limites latérales de la parcelle;
- les bâtiments accessoires et les aires de service sont localisés en cour arrière ou latérale, jamais devant la façade principale.

**AMÉNAGEMENT PAYSAGER** Des aménagements paysagers caractéristiques correspondent à chacun des modes d'implantation évoqués ci-dessus.

Sur les anciens **domaines de villégiature**, la partie du terrain longeant le chemin Saint-Louis est généralement occupée par un boisé d'aspect naturel. L'accès se fait par un chemin au caractère pittoresque, qui traverse le boisé, contourne le bâtiment, et aboutit au parterre principal, d'où le visiteur jouit à la fois d'une vue sur la façade principale et d'un panorama sur le fleuve. Le caractère privé de la parcelle est parfois renforcé par une enceinte végétale le long des limites latérales, composée d'alignements d'arbres ou de boisés. En plus des domaines de Catarauqui et du parc du Bois-de-Coulonge, ce type d'aménagement caractérise plusieurs propriétés religieuses (pères Maristes, sœurs missionnaires de Notre-Dame-d'Afrique, sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc, pères Assomptionnistes, cimetière St. Patrick).

Là où le bâtiment principal est orienté vers le chemin, un autre type d'aménagement paysager prédomine, dont la fonction est de mettre en valeur la façade du bâtiment. Sur ces **parcelles institutionnelles** (collège Jésus-Marie, sœurs Augustines), les cours avant sont aménagés sous forme de parterres ornementaux, gazonnés et plantés de bosquets d'arbres; la voie d'accès prend la forme d'une allée rectiligne, qui s'élargit à l'approche du bâtiment pour former une aire de stationnement modeste. Des aménagements plus récents (Centre d'éducation et de foi, foyer Saint Brigid's) sont par contre déparés par une marge avant réduite et d'importantes aires de stationnement en surface.

#### MARCHE À SUIVRE

- Repérer les modes d'implantation propres à la parcelle : orientation du bâti; recul par rapport à la rue; tracé des accès; définition des limites.
- Identifier les aménagements paysagers qui caractérisent la parcelle : chemins et allées; parterres ou boisés; panoramas.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.6. LA PARCELLE INSTITUTIONNELLE OU DE VILLÉGIATURE

#### OBJECTIFS

- Préserver les caractéristiques du parcellaire.
- Préserver le caractère paysager des grandes propriétés.

#### CRITÈRES

##### MODIFICATION DE LA PARCELLE

**Morcellement** Toute opération de morcellement d'une grande parcelle doit s'inscrire dans le cadre d'un plan d'aménagement visant l'ensemble de la propriété.

De plus, toute opération de morcellement doit préserver la cohérence de l'ensemble conventuel ou de villégiature affecté, ainsi que sa relation avec le paysage environnant. En particulier, l'opération doit :

- regrouper les bâtiments accessoires et les composantes paysagères sur la même parcelle que le bâtiment principal existant, lorsqu'ils y sont étroitement associés par leur conception, leur emplacement, ou leur usage traditionnel;
- selon l'orientation dominante du bâtiment principal existant, doter cette parcelle d'une façade sur le fleuve, sur une voie publique longeant la cime, ou sur le chemin Saint-Louis d'au moins la même largeur que la façade du bâtiment principal.

##### IMPLANTATION DU BÂTIMENT

**Recul du chemin Saint-Louis** Toute construction sur une parcelle institutionnelle ou de villégiature doit respecter une marge de recul importante par rapport au chemin Saint-Louis. La profondeur de cette marge devrait correspondre de près à celle des bâtiments existants.\* Sur les parcelles libres (cimetières-jardins et parc du Bois-de-Coulouge), cette marge devrait être d'au moins 50 m.

\* Maristes, Saint-Jean-Berchmans, Augustines : environ 60 m; Boisé des Augustines : environ 100 m; Cataraqui, Notre-Dame-d'Afrique, Jésus-Marie : environ 150 m; foyer Saint Brigid's : environ 40 m.

Lorsqu'une parcelle est morcelée, la marge de recul exigée doit être maintenue sur toutes les parcelles résultantes.

**Secteur résidentiel adjacent** Toute construction sur une parcelle institutionnelle ou de villégiature doit assurer l'intimité des parcelles résidentielles adjacentes. Des mesures envisageables sont :

- respecter une marge de recul importante par rapport au secteur résidentiel adjacent, soit environ 40 m;
- conserver une enceinte végétale dense à la limite du site, composée d'alignements d'arbres ou de boisés;
- ou, respecter un gabarit comparable à celui du bâti résidentiel adjacent.

##### AMÉNAGEMENT DU SITE

**Parcours structurants** Toute intervention sur une parcelle institutionnelle ou de villégiature doit préserver les chemins ou allées qui relient le bâtiment principal à la rue, aux jardins et aux bâtiments accessoires.

Le caractère pittoresque des chemins d'accès est une caractéristique essentielle des deux cimetières et de certains anciens domaines\* : il s'agit ici de conserver non seulement le tracé des chemins, mais aussi les boisés ou parterres adjacents.

**Perspectives structurantes** Toute intervention sur une parcelle institutionnelle ou de villégiature doit préserver les perspectives qui relient le bâtiment principal à la rue, aux jardins et au paysage environnant.

Les panoramas sur le fleuve caractérisent plusieurs villas et couvents\* : il s'agit ici de garder libres de construction les parterres situés entre le bâtiment principal et la falaise.

Dans certains cas, il peut être pertinent de rétablir des percées visuelles anciennes. Cependant, toute intervention de cette nature devrait être réalisée par un élagage prudent, et non par la coupe

\* Bois-de-Coulouge, Cataraqui, Notre-Dame-d'Afrique.

\* Augustines, Cataraqui, Notre-Dame-d'Afrique, Jésus-Marie (ancienne villa Sous-les-Bois), Sainte-Jeanne-d'Arc, Assomptionnistes.

d'arbres. Elle devrait être précédée d'une étude qui établit la valeur des arbres touchés.

**Boisés** Aucune construction ni aucun aménagement ne doit être réalisé sur l'emplacement d'un **boisé de valeur exceptionnelle**.<sup>§</sup>

Toute construction ou aménagement empiétant sur un **boisé d'intérêt** doit être conçu de sorte à conserver le plus possible d'arbres sains.

**Relief naturel** Toute intervention sur une parcelle institutionnelle ou de villégiature doit minimiser les nivellements :

- en adaptant les constructions aux dénivellations du site;
- en implantant les aménagements tels que piscines extérieures et stationnements sur les parties les plus planes du site.

**Couvert végétal** Afin de conserver le couvert végétal existant, tout stationnement doit être réalisé en priorité en souterrain. Les stationnements extérieurs ne devraient être destinés qu'aux visiteurs ou à la livraison et doivent être situés sur une partie non boisée de la parcelle.

**Cour avant** Aucune construction accessoire ni aucun stationnement extérieur, autre qu'un stationnement de courtoisie, ne doit être implanté en cour avant.

Lorsqu'un stationnement extérieur existant nuit au caractère paysager d'une cour avant, ce caractère doit être rétabli :

- en déplaçant le stationnement en cour latérale ou arrière;
- ou, si c'est impossible, en intégrant au stationnement des plantations telles que haies et arbres.

**Limites du site** Toute clôture le long d'une voie publique doit être transparente à la vue et avoir un caractère ornemental.

De plus, une enceinte végétale doit être conservée le long des limites latérales de la parcelle; la nature des plantations doit permettre de conserver les vues sur le paysage environnant.

<sup>§</sup> Cette terminologie renvoie au document *Évaluation des espaces boisés de l'arrondissement historique de Sillery* (Ville de Québec, 2006). On reconnaît aux boisés une valeur exceptionnelle, une valeur d'intérêt, ou une valeur faible.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.7. LE BÂTI RÉSIDENTIEL : VOLUMÉTRIE ET RELATION AU SOL

Les critères énoncés ci-dessous visent uniquement les **petits bâtiments résidentiels**, tels que maisons isolées, jumelées ou en rangée, ainsi que duplex, triplex et petits bâtiments multifamiliaux.

Les grands immeubles d'habitation soulèvent des enjeux d'aménagement particuliers. Ils devraient être considérés comme des **ajouts aux ensembles conventuels ou de villégiature** près desquels ils s'implantent, et respecter les critères pertinents des sections 5.7 ou 5.8.

#### LE CADRE PHYSIQUE

**LES TYPES TRADITIONNELS** L'arrondissement historique de Sillery ne conserve que deux **maisons d'esprit français**, tel qu'on en construisait au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle : la maison des Jésuites et la maison Dupont, toutes deux situées sur le chemin du Foulon. Pour l'essentiel, les bâtiments résidentiels de l'arrondissement datent plutôt du XIX<sup>e</sup> ou du XX<sup>e</sup> siècle. Malgré une grande diversité dans le détail, il est possible de les classer en quelques grandes familles architecturales, ou « types », en se basant sur leur volumétrie.

- La **maison à deux versants, ou maison « québécoise »**, (1820-1880) possède un plan carré ou rectangulaire, avec carré typique de 6 à 9 m x 6 à 9 m. Elle comprend un étage et un comble habitable; ses fondations sont dégagées du sol. Elle est coiffée d'un toit à deux versants en pente moyenne (40 à 45°), avec des larmiers incurvés qui débordent parfois largement des murs extérieurs.
- La **maison à toit brisé** (1860-1910) possède un plan carré ou rectangulaire, avec un carré typique de 6 à 9 m x 7,5 à 10 m. Elle comprend un étage et un comble habitable. Elle est coiffée d'un toit à deux ou parfois quatre versants. Chaque versant est divisé en deux parties : au sommet, une partie en pente faible – le « terrasson », et en façade, une partie en pente forte, dans laquelle s'insèrent les lucarnes – le « brisis ».
- La **maison à toit plat, ou maison « boomtown »**, (1880-1920) possède un plan compact, de forme carrée ou rectangulaire, mesurant typiquement 8 à 13,5 m x 9 à 12 m. Elle comprend deux ou parfois trois étages, qui correspondent souvent à des logements différents. Elle est coiffée d'un toit à un seul versant, à pente très faible vers l'arrière (moins de 10°).

- Plus rare, la **maison vernaculaire d'inspiration américaine** (1900-50) possède un plan rectangulaire ou carré. Elle comporte deux étages et présente différentes formes de toit en pente faible à moyenne (30 à 40°) : à deux versants parallèles à la rue, à deux versants avec pignon sur rue, ou en pavillon.

**TRAITS COMMUNS** Les pièces des maisons de type traditionnel sont rassemblées en un **plan compact** et de forme simple. Le plus souvent, le faite du toit et le côté le plus long de la maison sont implantés parallèlement à la voie publique. Ce plan se traduit en trois dimensions par une **volumétrie monolithique** : bien souvent, l'unique articulation de la maison est la distinction entre le volume formé du rez-de-chaussée et du soubassement et le volume du toit, de hauteur plus ou moins égale.

Les maisons de type traditionnel sont aussi caractérisées par une **relation avec le sol franche**, sans remaniement de terrain. En effet, leur plan compact permet de maintenir le plancher principal sur un seul niveau, même sur un terrain en pente. Le dégagement du rez-de-chaussée par rapport au sol peut varier en situation de pente, mais il dépasse rarement plus de 30 à 60 cm vis-à-vis l'entrée principale. La jonction avec le sol alentour se fait parfois par un tambour ou une galerie longue et peu profonde, mais souvent par un simple perron ou des marches en appui au sol.

**AJOUTS TRADITIONNELS** En raison de leurs dimensions modestes, les maisons de type traditionnel ont souvent fait l'objet d'ajouts. Trois stratégies ont été couramment employées.

- Une première méthode consistait à prolonger l'un des côtés de la maison, en conservant le même alignement en façade, la même pente de toit, les mêmes matériaux et le même type d'ouvertures. On peut reconnaître ce type d'ajout à la présence d'une souche de cheminée ou d'un mur coupe-feu dépassant du toit, ou encore à l'asymétrie de la façade.
- Une stratégie alternative consistait à ériger un corps de bâtiment secondaire contre le côté ou l'arrière de la maison, en retrait des autres façades. Ce type d'ajout était bâti avec les mêmes matériaux, le même type d'ouvertures, et une volumétrie apparentée à celle du corps principal, mais le tout à une échelle réduite.

- Enfin, on remplaçait parfois un toit à deux versants par un toit brisé, gagnant ainsi de l'espace habitable sans agrandir le carré de la maison.

Les petites parcelles des anciens faubourgs limitent toutefois les possibilités d'agrandissement. Le cas le plus fréquent consiste en un ajout à l'arrière, d'un étage et coiffé d'un toit à un seul versant.

**LES TYPES MODERNES** Des maisons inspirées d'architectures régionales dominent dans les lotissements des années 1935-50 (Grande Allée, chemin Saint-Louis, rue du Ravin, rue de Laune). La **maison canadienne** et la **maison de Nouvelle-Angleterre** possèdent un plan rectangulaire allongé, de forme simple mais de grandes dimensions, et un étage avec comble habitable. Le **manoir anglais** se distingue par sa composition asymétrique, avec volumes en saillie et toit à versants multiples. Sur toutes ces maisons, le garage est attaché au corps principal mais constitue un volume distinct, plus petit et implanté en retrait.

Ailleurs, c'est le **bungalow** (1945-1975) qui prédomine : il possède un plan rectangulaire allongé, dont le côté le plus long est implanté face à la rue. Son toit est plat ou en pente faible (30°). Le bungalow comporte un seul étage de plain-pied; toutes les fonctions de la maison, y compris le garage, sont rassemblées en un volume unique mais fortement articulé, qui épouse le sol. Certaines de ces maisons d'esprit moderne comportent plutôt deux étages : il s'agit alors de **cottages**. Dans un cas comme dans l'autre, l'horizontalité de la composition est accentuée par de profonds débords de toits, par la hauteur modeste du soubassement (moins de 1 m), par la démarcation franche des étages, et par des espaces extérieurs généreux (perron ou patio), traités comme la continuité du soubassement.

#### MARCHE À SUIVRE

- Identifier le type de bâtiment sur lequel on intervient.
- Dans le cas d'une nouvelle construction, identifier le type de bâtiment dominant aux alentours du site où l'on intervient.
- Repérer les traits propres à ce type : nombre d'étages; forme du carré; forme du toit; dégagement du sol.



## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.7. LE BÂTI RÉSIDENTIEL : VOLUMÉTRIE ET RELATION AU SOL

#### PRINCIPAUX TYPES RÉSIDENTIELS DU VIEUX-SILLERY



Figure 1 **Maison d'esprit français (avant 1820).**  
© Philippe Lemay – Patri-Arch.



Figure 2 **Maison à toit à deux versants, dite « québécoise » (1820-1880).** © Philippe Lemay – Patri-Arch.



Figure 3 **Maison à toit brisé (1860-1910).**  
© Philippe Lemay – Patri-Arch.



Figure 4 **Maison à toit plat, dite « boomtown » (1880-1920).**  
© Philippe Lemay – Patri-Arch.



Figure 5 **Maison vernaculaire américaine (1900-1950), à pignon sur rue.** © Philippe Lemay – Patri-Arch.

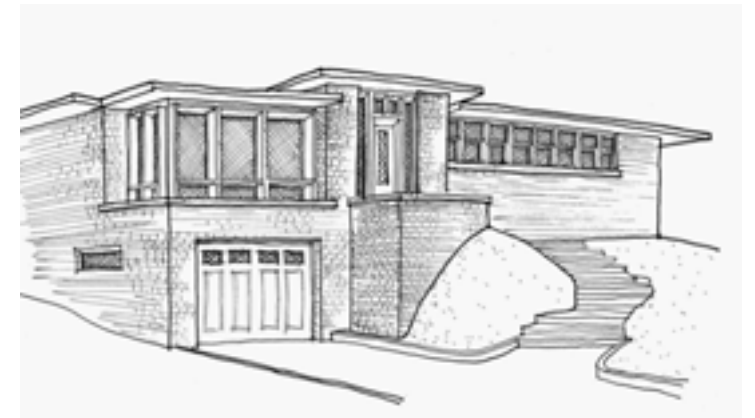


Figure 6 **Bungalow (1945-1975).** © Philippe Lemay – Patri-Arch.



## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.7. LE BÂTI RÉSIDENTIEL : VOLUMÉTRIE ET RELATION AU SOL

#### OBJECTIFS

- Assurer la cohérence visuelle des nouveaux bâtiments résidentiels avec le milieu environnant.
- Assurer la cohérence des ajouts et modifications avec les bâtiments existants.

#### CRITÈRES

##### NOUVEAU BÂTIMENT

**Relation au sol** Le rez-de-chaussée et l'entrée principale du bâtiment doivent être établis à un niveau correspondant à celui du milieu environnant.

Tout prolongement extérieur de type terrasse (autre qu'une galerie de 1,5 m de largeur) doit être adapté à la topographie; son dégagement par rapport au sol ne doit pas dépasser 60 cm.

**Relief naturel** Le bâtiment doit être conçu de sorte à minimiser les remblais et déblais.

**Hauteur du bâtiment** La hauteur du bâtiment doit correspondre à celle des bâtiments situés de part et d'autre. Lorsque ceux-ci sont de hauteurs différentes, la hauteur du nouveau bâtiment doit se situer entre ces deux valeurs.

**Orientation du bâtiment** Lorsque le bâtiment est situé dans un secteur résidentiel établi :

- le volume principal doit présenter sa façade la plus longue face à la rue;
- lorsque le toit est en pente, la ligne faîtière doit être parallèle à la rue.

**Volumétrie du bâtiment** Le bâtiment doit :

- préserver la continuité visuelle avec les secteurs adjacents;
- être composé de volumes simples, implantés en continuité avec la pente naturelle du terrain.

##### AJOUT OU MODIFICATION À UN BÂTIMENT

**Volumétrie d'ensemble** Tout ajout doit préserver la lecture d'un bâtiment composé d'un ou deux volumes simples. On doit donc :

- réduire au minimum les morcellements et les décrochés;
- éviter tout ajout à un bâtiment possédant déjà une volumétrie complexe (par exemple, une maison à demi-niveaux).

**Relation au sol** L'ajout doit poursuivre le niveau du rez-de-chaussée du bâtiment existant.

Il est possible de faire exception à cette exigence si la totalité de l'ajout est situé derrière le bâtiment existant et n'est pas visible de la voie publique.

**Relief naturel** L'ajout doit être conçu de sorte à minimiser les remblais et déblais. On cherchera notamment à réduire au minimum la dénivellation entre le rez-de-chaussée et le sol extérieur.

**Hauteur du bâtiment** La hauteur d'un ajout ne doit pas dépasser celle du bâtiment principal, ni avoir un plus grand nombre d'étages.

Dans le cas d'un surhaussement, les mêmes considérations s'appliquent qu'à un nouveau bâtiment. Le surhaussement d'un bâtiment existant n'est donc possible que si l'une des constructions adjacentes est plus élevée.

**Orientation du bâtiment** L'ajout doit respecter l'orientation dominante du bâtiment, notamment en ce qui a trait à la ligne de faîte. Cependant, un ajout situé entièrement derrière le volume d'origine peut être implanté perpendiculairement à celui-ci.

**Caractère des façades** L'ajout doit respecter le caractère des façades d'origine :

- aucun ajout ne doit être implanté en façade principale;
- l'ajout ne doit éliminer aucune saillie ornementale, telle qu'un portique. Toutefois, il est possible de démanteler une saillie et de la réintégrer à l'ajout, si elle demeure sur la même façade et dans une position semblable.

**Ajout traditionnel** Tout ajout à une maison de type traditionnel doit s'inspirer des stratégies d'époque – c'est-à-dire le prolongement latéral ou l'ajout d'un corps secondaire en retrait, sur le côté ou à l'arrière. La seconde méthode est préférable sur un bâtiment de maçonnerie, car il est alors plus facile d'apparier l'ajout aux matériaux et méthodes anciens.

**Ajout latéral** Un ajout latéral n'est permis que d'un seul côté du bâtiment. Il doit être implanté de sorte à conserver une allée de stationnement et un accès à la cour.

**Exhaussement** Lorsque l'exhaussement d'un bâtiment existant est nécessaire pour assainir la superstructure, le nouveau rez-de-chaussée doit être établi à un niveau correspondant à celui du milieu environnant. En général, il suffit que le dessus de la fondation dépasse le niveau du sol de 20 cm au point le plus haut.

**Surhaussement** Les surhaussements modifient de manière importante la forme et les proportions des petits bâtiments, et ils sont donc à éviter dans les secteurs anciens.

Cependant, dans la mesure où il respecte le caractère dominant du secteur, le surhaussement d'un bâtiment en secteur ancien peut être envisagé dans les cas suivants :

- lorsque le bâtiment visé est une construction moderne;
- lorsque le bâtiment visé a un toit plat et une valeur patrimoniale faible.

**Suppression d'un ajout** La suppression d'un ajout peut être envisagée dans les cas suivants :

- lorsqu'il rend difficile la lecture des volumes d'origine;
- lorsqu'il rompt la symétrie ou la hiérarchie des volumes d'origine.

**Rétablissement d'un volume** Le rétablissement d'un volume disparu peut être envisagé lorsque son absence rompt les relations de symétrie ou de hiérarchie entre les volumes subsistants.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.8. LE BÂTI DE VILLÉGIATURE : VOLUMÉTRIE ET RELATION AU SOL

#### LE CADRE PHYSIQUE

Contrairement au bâti résidentiel qu'on trouve le long des chemins ou dans les anciens faubourgs du Vieux-Sillery, les résidences de villégiature ont été conçues par des architectes plutôt que par des bâtisseurs anonymes. Elles partagent donc souvent un même langage – celui de l'architecture classique – avec les bâtiments conventuels de l'arrondissement. En raison de leurs dimensions, elles sont aujourd'hui vouées davantage à un usage public que résidentiel.

**TYPES ARCHITECTURAUX** La plupart des villas du versant ont été aménagées entre 1830 et 1880. Malgré le lotissement subséquent de certains domaines, plusieurs résidences de villégiature survivent sans altération majeure : Kilmarnock (construit vers 1815), Spencer Grange (1849), Bagatelle (vers 1850), la maison Bignell (vers 1850), Cataraqui (1851), et Clermont (1919). D'autres ont été modifiées au fil des années par les communautés qui les ont acquises : Benmore (1834-5), Sous-les-Bois (1843) et Beauvoir (1849, reconstruit à l'identique en 1867).

Le type le plus courant parmi ces résidences est la **maison néoclassique** d'inspiration anglaise. Elle est caractérisée par un plan rectangulaire de grandes dimensions et compte un ou plus souvent deux étages, ainsi qu'un comble. Elle est couronnée d'un toit en pavillon (à quatre versants) en pente faible, percé de lucarnes et surmonté d'une terrasse faîtière.

Certaines résidences empruntent cependant au modèle pittoresque du **cottage néogothique**. Ces cottages ont un gabarit plus modeste, d'un étage avec combles, un plan en L ou en T, ainsi qu'une volumétrie plus articulée; le toit à deux versants est orné de pignons multiples.

**RELATION AU SOL** Quel qu'en soit le type architectural, la résidence de villégiature est conçue en continuité avec un paysage idéalisé, mais d'aspect naturel. Le bâtiment est donc peu dégagé du sol, et il est doté d'un espace intermédiaire généreux en façade principale – soit un portique devant l'entrée principale, ou alors une galerie couverte longeant la façade et orientée vers une vue lointaine.

**COMPOSITION** La résidence de villégiature est généralement composée de manière symétrique autour d'un axe central. La symétrie est soulignée par des éléments en saillie au centre (escalier, perron, portique à fronton) ou aux extrémités du bâtiment (souches de cheminée, parfois des ailes latérales plus basses). Cette composition correspond à une disposition intérieure tout aussi rigoureuse : l'axe principal, perpendiculaire à la façade, est formé du portique, d'un vestibule et d'un escalier monumental; les pièces publiques ou familiales sont disposées en enfilade de part et d'autre du vestibule.

**AJOUTS** La composition symétrique des résidences dicte également la disposition traditionnelle des ajouts :

- Dans le cas d'une pièce publique ou familiale, l'ajout est généralement construit à l'une des extrémités de la façade, perpendiculairement à l'axe principal de la maison (c'est le cas de Cataraqui et de Beauvoir).
- Dans le cas d'une annexe utilitaire ou d'une pièce pour domestiques, l'ajout est construit derrière le vestibule et l'escalier, de façon à former un plan en T (c'est le cas de Cataraqui).
- On a parfois surhaussé une résidence, tout en profitant de l'occasion pour mettre la forme du toit au goût du jour (c'est le cas de Benmore, qui est passée d'un étage avec toit à deux versants à deux étages avec toit brisé).

Des stratégies semblables ont parfois été adoptées par les communautés religieuses ayant établi leur couvent dans une ancienne résidence de villégiature.

#### MARCHE À SUIVRE

- Identifier le type de bâtiment sur lequel on intervient.
- Repérer les traits propres à ce type : nombre d'étages; forme du carré; forme du toit; dégagement du sol.
- S'il y a lieu, identifier et évaluer les ajouts ou modifications qui ont été apportées au bâtiment par le passé.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.8. LE BÂTI DE VILLÉGIATURE : VOLUMÉTRIE ET RELATION AU SOL

#### PRINCIPAUX TYPES DE VILLÉGIATURE DU VIEUX-SILLERY



Figure 7 Maison néoclassique d'inspiration anglaise (1830-1880). © Philippe Lemay – Patri-Arch.



Figure 8 Cottage néogothique (1830-1880).

© Philippe Lemay – Patri-Arch.

#### OBJECTIFS

- Assurer la cohérence des ajouts et modifications avec le caractère architectural des anciennes villas.
- Rétablir ce caractère architectural là où il a été atténué.

#### CRITÈRES

##### AJOUT OU MODIFICATION À UN BÂTIMENT

**Évaluation patrimoniale** En raison de l'importance historique des résidences de villégiature, tout ajout ou modification à l'un de ces bâtiments, y compris ses dépendances, doit se baser sur une évaluation préalable de sa valeur patrimoniale et sur un plan d'intervention global\*.

**Caractère patrimonial** Lorsque le bâtiment visé a une valeur architecturale ou historique importante, on doit intervenir en priorité sur les parties du bâtiment où l'impact sera moindre.

**Volumétrie d'ensemble** Tout ajout doit préserver la lecture d'une composition architecturale unifiée. On doit donc :

- réduire au minimum les morcellements et les décrochés;
- respecter les proportions et les principales lignes de composition du bâtiment, notamment les niveaux de plancher existants;
- respecter la symétrie et la hiérarchie des volumes.

Afin de préserver la silhouette caractéristique du bâtiment, l'ajout doit être conçu de sorte à respecter la volumétrie de la toiture existante.

\* Le plan d'intervention constitue un résumé de toutes les interventions à faire sur le bâtiment, à court ou à moyen terme. Il doit :

- identifier la nature et l'état des matériaux et des structures;
- définir ce qui doit être conservé et ce qui peut être transformé;
- décrire les mesures requises (telles que la réfection d'une composante ou la consolidation d'une structure), ainsi que les moyens à employer.

**Caractère des façades** L'ajout doit respecter le caractère des façades d'origine :

- aucun ajout ne doit être implanté en façade principale;
- l'ajout doit être situé de préférence sur une façade secondaire ou peu visible dans la composition d'ensemble;
- l'ajout ne doit éliminer aucune saillie ornementale, telle qu'un portique, une bay-window ou une serre.

**Ajout traditionnel** Tout ajout à une résidence de villégiature doit s'inspirer des stratégies d'époque – c'est-à-dire l'ajout de corps secondaires situés en retrait des façades, et dans le prolongement des axes de distribution internes.

**Surhaussement** Les surhaussements et exhaussements modifient de manière importante la forme et les proportions des bâtiments d'échelle modeste, tels que les résidences de villégiature; ils sont donc à éviter.

**Suppression d'un ajout** La suppression d'un ajout peut être envisagée dans les cas suivants :

- lorsqu'il rend difficile la lecture des volumes d'origine;
- lorsqu'il rompt la symétrie ou la hiérarchie des volumes;
- ou lorsqu'il rompt une relation visuelle importante entre le bâtiment et le paysage environnant.

**Rétablissement d'un volume** Le rétablissement d'un volume disparu peut être envisagé :

- lorsque son absence rompt les relations de symétrie ou de hiérarchie entre les volumes subsistants;
- ou lorsque son absence rompt une relation visuelle importante entre le bâtiment et le paysage environnant.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.9. LE BÂTI INSTITUTIONNEL : VOLUMÉTRIE ET RELATION AU SOL

#### LE CADRE PHYSIQUE

**LES COUVENTS** Les couvents sont les bâtiments institutionnels les plus représentatifs de l'arrondissement historique de Sillery. Ce sont eux, en grande partie, qui confèrent au versant de Sillery et au chemin Saint-Louis leur caractère particulier. Ils comprennent des bâtiments aux vocations fort distinctes :

- résidence de religieux ou de religieuses (parfois les deux);
- bâtiment administratif (fédération ou maison mère d'une communauté);
- maison d'enseignement (séminaire ou scolasticat) ou de formation à la vie religieuse (juvénat ou noviciat);
- et lieu de culte accessible au public (chapelle ou sanctuaire).

Dans la plupart des cas, au moins deux de ces fonctions se trouvent rassemblées dans un même bâtiment.

**PLAN ET VOLUME** Bâties pour la plupart à la fin du XIX<sup>e</sup> ou au début du XX<sup>e</sup> siècle, les couvents du Vieux-Sillery adoptent un plan caractéristique en T : la chapelle est située dans l'aile centrale, en axe avec l'entrée principale, et les ailes latérales accueillent des fonctions distinctes, telle que résidence et noviciat. Ces ailes latérales sont parfois dédoublées, de sorte à former un plan en H, ou prolongées à angle droit, de sorte à former un plan en E. Chaque aile est distribuée par un couloir central.

La volumétrie de ces couvents exprime de façon sobre la hiérarchie des fonctions internes :

- une flèche ou un clocheton indique l'emplacement de la chapelle;
- un escalier monumental avec portique ou un tambour en saillie signale les entrées principales;
- des ressauts au centre ou aux extrémités de la façade articulent les principaux axes de composition.

Le reste du bâtiment se présente comme un assemblage de grands volumes prismatiques, hauts de trois à cinq étages, et dotés de façades lisses, d'ouvertures régulières, et d'un toit de forme simple, plat ou à deux versants.

**RELATION AU SOL** Le caractère institutionnel des couvents est souligné par l'importance du socle. Le rez-de-chaussée est en effet surélevé par rapport au niveau du sol, et l'étage immédiatement en dessous traité comme un soubassement, avec des fenêtres plus basses, situées près du sol, et un revêtement distinct (typiquement, de la pierre lorsque la façade est en brique, ou de la pierre à bossages lorsque la façade est en pierre de taille).

En raison de leur implantation sur des terrains en pente, les couvents du Vieux-Sillery présentent généralement une différence de hauteur importante (d'environ un étage) entre le côté chemin et le côté falaise. Cette relation changeante au sol se traduit, côté falaise, par des perrons ou galeries d'aspect monumental, très dégagés du sol, et qui prolongent le rez-de-chaussée à l'extérieur.

**AJOUTS** En raison des moyens limités des communautés religieuses, les couvents du Vieux-Sillery ont souvent été bâtis au fil de plusieurs campagnes de construction. L'ancien couvent des sœurs de Jésus-Marie (détruit par le feu en 1983) illustre bien ce processus : chaque ajout successif a pris la forme d'une nouvelle aile se greffant au volume original, parallèle ou à angle droit avec l'aile principale contenant la chapelle. Bien que chaque ajout ait son caractère architectural propre, leur volumétrie conserve la symétrie et la hiérarchie de l'ensemble et en poursuit les principales lignes de composition (corniche, ligne de faîte, niveaux de plancher).

Malgré les ajouts, certains projets ambitieux sont restés incomplets : c'est le cas du sanctuaire du Sacré-Cœur, conçu par l'architecte Raoul Chênevert pour les pères Assomptionnistes. Ici, tout nouvel ajout dans le cadre d'une reconversion devrait poursuivre le schéma d'implantation original et rétablir la symétrie de l'ensemble.

**AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS** Parmi les autres bâtiments publics du Vieux-Sillery, seule l'église Saint-Michel possède un caractère monumental comparable à celui des couvents. Ce caractère se manifeste par la symétrie de la composition, par des volumes simples et fortement hiérarchisés (clocher, nef et chevet), et par l'expression des fondations et de l'embranchement comme un socle sur lequel repose le volume principal de l'église.

Les autres bâtiments sont des constructions plus modestes, qui empruntent soit à l'architecture résidentielle des faubourgs (c'est le cas de l'ancienne école paroissiale) ou aux modèles pittoresques du cottage gothique et de l'église de campagne (pavillons d'entrée du cimetière St. Patrick et du cimetière Mount Hermon; église Saint Michael; école Bishop Mountain). Ces bâtiments ont un gabarit modeste, d'un étage avec combles, un plan en L ou en T, ainsi qu'une volumétrie fortement articulée. Leurs toits à deux versants, en pente forte, sont ornés de pignons multiples.

#### MARCHE À SUIVRE

- Repérer les principales caractéristiques de l'ensemble sur lequel on intervient : axes de composition; emplacement des accès; hauteur et hiérarchie des volumes; dégagement du sol.
- S'il y a lieu, identifier et évaluer les ajouts ou modifications apportés au bâtiment par le passé.



## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.9. LE BÂTI INSTITUTIONNEL : VOLUMÉTRIE ET RELATION AU SOL

#### OBJECTIFS

- Assurer la cohérence visuelle des nouveaux bâtiments institutionnels avec le milieu environnant.
- Assurer la cohérence des ajouts et modifications avec les bâtiments existants.

#### CRITÈRES

##### NOUVEAU BÂTIMENT

**Relation au sol** Le rez-de-chaussée et l'entrée principale du bâtiment doivent être établis à un niveau correspondant au niveau naturel du terrain du côté de la voie publique, ou légèrement au-dessus.

Tout niveau situé sous le rez-de-chaussée devrait être traité comme un socle, différencié du reste du bâtiment par la nature du revêtement et par les proportions des ouvertures.

Tout prolongement extérieur de type terrasse (autre qu'une galerie de 1,5 m de largeur) doit être adapté à la topographie; son dégagement par rapport au sol ne doit pas dépasser 60 cm.

**Relief naturel** Le bâtiment doit être conçu de sorte à minimiser les remblais et déblais. On profitera notamment de la pente naturelle du terrain pour aménager des espaces intérieurs ou des terrasses extérieures sur différents niveaux.

**Volumétrie du bâtiment** Le bâtiment doit être composé d'un ou de plusieurs volumes simples, implantés en continuité avec la pente naturelle du terrain.

Lorsqu'un long volume est implanté perpendiculairement à la pente, la ligne de corniche ou de faîte doit être brisée de façon à suivre la pente naturelle du terrain.

**Caractère public** Le bâtiment doit être doté d'accès piétons de dimensions généreuses, clairement visibles, et implantés du côté de la voie publique. Les saillies sur la façade du bâtiment doivent être situées de sorte à souligner l'emplacement des accès publics.

##### AJOUT OU MODIFICATION À UN BÂTIMENT

**Évaluation patrimoniale** En raison de l'importance des bâtiments institutionnels dans le paysage de l'arrondissement historique, tout ajout ou modification à l'un de ces bâtiments, y compris ses dépendances, doit se baser sur une évaluation préalable de sa valeur patrimoniale et sur un plan d'intervention global\*.

**Caractère patrimonial** Lorsque le bâtiment visé a une valeur architecturale ou historique importante, on doit intervenir en priorité sur les parties du bâtiment où l'impact sera moindre, ou dont la conception d'origine prévoyait l'agrandissement.

**Volumétrie d'ensemble** Tout ajout doit préserver la lecture d'une composition architecturale unifiée. On doit donc :

- réduire au minimum les morcellements et les décrochés;
- respecter les proportions et les principales lignes de composition du bâtiment, notamment les niveaux de plancher existants;
- respecter la symétrie et la hiérarchie des volumes.

**Caractère des façades** L'ajout doit respecter le caractère des façades d'origine :

- aucun ajout ne doit être implanté en façade principale;
- l'ajout doit être situé de préférence sur une façade secondaire ou peu visible dans la composition d'ensemble;
- l'ajout ne doit éliminer aucune saillie ornementale.

**Ajout traditionnel** Tout ajout à un bâtiment institutionnel doit s'inspirer des stratégies d'époque – c'est-à-dire l'ajout d'ailes parallèles ou perpendiculaires au corps de bâtiment principal, et formant un plan en I, T, H ou E.

\* Le plan d'intervention constitue un résumé de toutes les interventions à faire sur le bâtiment, à court ou à moyen terme. Il doit :

- identifier la nature et l'état des matériaux et des structures;
- définir ce qui doit être conservé et ce qui peut être transformé;
- décrire les mesures requises (telles que la réfection d'une composante ou la consolidation d'une structure), ainsi que les moyens à employer.

**Surhaussement** Le surhaussement d'un bâtiment institutionnel est envisageable dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'un bâtiment à toit plat, ou dont le toit en pente faible est dissimulé derrière un parapet,
- lorsque le bâtiment ne comporte pas de couronnement fortement affirmé ou d'étage en attique;
- lorsque la conception d'origine du bâtiment prévoyait l'ajout d'un étage additionnel.

Le surhaussement devrait être traité comme un couronnement, différencié du reste du bâtiment par la nature du revêtement ou par un léger retrait. Il doit permettre de conserver les ornements faitiers existants, tels que fronton, clocheton ou croix.

**Aménagement intérieur** Lorsque la volumétrie du bâtiment traduit une disposition intérieure particulière, telle qu'un axe de circulation ou un volume intérieur important, on doit chercher à conserver cette disposition lors d'une reconversion ou d'un réaménagement.

**Suppression d'un ajout** La suppression d'un ajout peut être envisagée dans les cas suivants :

- lorsqu'il rend difficile la lecture des volumes d'origine;
- lorsqu'il rompt la symétrie ou la hiérarchie des volumes;
- lorsqu'il rompt une relation visuelle importante entre le bâtiment et le paysage environnant.

**Rétablissement d'un volume** Le rétablissement d'un volume disparu peut être envisagé :

- lorsque son absence rompt les relations de symétrie ou de hiérarchie entre les volumes subsistants;
- lorsque son absence rompt une relation visuelle importante entre le bâtiment et le paysage environnant.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.10. LES COMPOSANTES ARCHITECTURALES : REVÊTEMENTS DE MURS

#### LE CADRE PHYSIQUE

**MATÉRIAUX** Les revêtements de murs traditionnels sont réalisés avec des matériaux simples, peu ou pas transformés. Ces matériaux sont néanmoins durables, en raison de leur qualité intrinsèque, de leur facilité de réparation, et d'un assemblage approprié. Les mêmes considérations d'authenticité et de durabilité s'appliquent aussi lors d'un projet contemporain :

- on évitera donc les matériaux d'imitation, tels le déclin d'aluminium ou de vinyle, la pierre ou la brique sur panneaux isolants, ainsi que les briques ou blocs de calcite;
- on évitera également les matériaux peu résistants aux chocs, difficiles à réparer ou à entretenir, ou qui se décolorent rapidement, tels que la tôle profilée prépeinte et les enduits acryliques.

**MISE EN ŒUVRE** Les maisons de type traditionnel ne comportent en général qu'un seul type de revêtement. Lorsqu'il y a plusieurs matériaux sur un même bâtiment, leur utilisation correspond souvent à la hiérarchie des façades : on trouvera par exemple un revêtement de bardeaux sur les murs pignons et de planches sur la façade principale, ou encore un revêtement de briques rouges sur les murs latéraux et de briques chamois sur la façade principale.

Sur les bâtiments plus importants, différents matériaux sont parfois employés pour distinguer le socle du corps principal, ou le corps principal des volumes secondaires. Toutefois, même ici, il y a rarement plus de deux types de revêtement sur le même bâtiment.

**LE BÂTI RÉSIDENTIEL** Les revêtements traditionnels les plus courants sur les maisons du Vieux-Sillery sont la planche de bois (à clin ou à feuillure), le bardeau de bois et la brique d'argile. L'amiante-ciment a été utilisé comme succédané au bois dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais il n'est plus disponible aujourd'hui.

Le revêtement employé sur un bâtiment correspond souvent à un mode de construction et à un type architectural particuliers :

- La **maison québécoise** possède généralement des murs extérieurs en bois, assemblés pièce sur pièce, et recouverts d'un lambris de planches ou de briques.
- La **maison à toit brisé** possède des murs extérieurs en massif de briques, en pièce sur pièce, ou en madrier sur madrier. Les murs en bois sont recouverts d'un lambris de planches ou de briques.
- La **maison boomtown** possède généralement des murs extérieurs en bois, assemblés pièce sur pièce, madrier sur madrier ou à claire-voie, et recouverts d'un lambris de planches, de bardeaux ou de briques.
- La **maison vernaculaire** américaine possède des murs extérieurs en bois, assemblés madrier sur madrier ou à claire-voie, et recouverts d'un lambris de planches ou de bardeaux.
- Le **bungalow** possède des murs extérieurs en bois, assemblés à claire-voie ou à plateforme, et recouverts d'un lambris de planches, de pierre ou de briques (souvent en combinaison).

**LE BÂTI DE VILLÉGIATURE** On retrouve sur les anciennes villas des matériaux et modes de construction semblables à ceux des maisons de faubourg, mais mis en œuvre avec un plus grand soin :

- La **maison néoclassique** d'inspiration anglaise possède des murs extérieurs en maçonnerie, dont seul le parement extérieur est en pierre de taille ou en briques chamois, le massif en briques rouges communes.
- Le **cottage néogothique** possède des murs extérieurs en bois, assemblés pièce sur pièce ou madrier sur madrier, et recouverts d'un lambris de planches ou de briques.

**LE BÂTI INSTITUTIONNEL** On a traditionnellement fait un plus grand usage de la maçonnerie dans les bâtiments institutionnels que dans les maisons, afin de supporter de plus grandes charges sur les murs et parer au feu. Les murs extérieurs comprennent généralement un massif de moellons de pierre, de briques ou de blocs de terre cuite, fini à l'extérieur avec un parement de pierre de taille ou de briques. Certains bâtiments institutionnels plus modestes ont toutefois des murs extérieurs en bois, assemblés à plateforme et recouverts d'un lambris de briques.

**COULEURS** Traditionnellement, seuls les revêtements de bois sont peints. Dérivées de pigments naturels, les couleurs traditionnelles constituent une palette restreinte : une couleur neutre – en général le blanc – est employée pour toutes les surfaces planes; une autre couleur plus prononcée est utilisée sur certains éléments ornementaux (chambranles, planches cornières, main-courante de balustrade, rejéteaux, corniche et ornements de lucarne).

Sur les bâtiments de maçonnerie, les principales couleurs sont celles de la pierre ou des briques, que rehausse la peinture des huisseries. Des contrastes décoratifs (entre briques et pierre, ou entre briques de deux couleurs différentes) sont parfois insérés aux angles des murs et aux linteaux de fenêtres. L'application d'une peinture ou d'un enduit sur la maçonnerie n'est appropriée que si la surface est endommagée ou a été réparée avec un matériau différent de l'original; il faut alors s'assurer que la peinture ou l'enduit soit perméable à la vapeur d'eau.

#### MARCHE À SUIVRE

- Identifier le type de bâtiment sur lequel on intervient, ainsi que le système constructif employé.
- Identifier le revêtement approprié à ce type de bâtiment.
- S'il y a lieu, identifier et évaluer les modifications apportées aux revêtements muraux par le passé.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.10. LES COMPOSANTES ARCHITECTURALES : REVÊTEMENTS DE MURS

#### OBJECTIFS

- Assurer la cohérence des nouveaux bâtiments avec le milieu environnant.
- Assurer la cohérence des revêtements de mur avec le bâti existant.
- Mettre en valeur le caractère historique du bâti ancien.

#### CRITÈRES

##### NOUVEAU BÂTIMENT

**Matériaux** Le revêtement du bâtiment doit être réalisé avec un matériau compatible avec le caractère dominant du secteur. Dans les secteurs anciens, on privilégiera donc un matériau de nature traditionnelle, tel que la pierre, la brique d'argile ou le bois. Le matériau peut toutefois être mis en œuvre selon des méthodes contemporaines.

Aucun matériau d'imitation, peu durable ou difficile à réparer ne doit être employé comme revêtement d'un bâtiment.

**Unité de la composition** Le revêtement doit être conçu de sorte à réduire au minimum le nombre de matériaux différents sur le bâtiment.

**Hiérarchie** Malgré une continuité d'ensemble dans le traitement des murs, il est possible de simplifier la mise en œuvre du revêtement sur les façades non visibles de la rue, sur les volumes secondaires et sur les constructions accessoires.

##### AJOUT À UN BÂTIMENT EXISTANT

**Type de revêtement** Le revêtement d'un ajout doit être de même type et de même couleur que celui du volume d'origine, ou d'un autre matériau déjà présent dans la palette du bâtiment.

Les mêmes exigences relatives à la qualité des matériaux s'appliquent à un ajout qu'à un nouveau bâtiment.

**Unité de la composition** En règle générale, un seul matériau doit être employé sur tous les murs d'un ajout, sauf pour marquer un contraste traditionnel.

**Hiérarchie** Malgré une continuité d'ensemble dans le traitement des murs, il est possible de simplifier la mise en œuvre du revêtement si l'ajout est de petite dimension et peu visible de la rue.

**Produit de remplacement** Il est possible de substituer un produit moderne à un revêtement traditionnel de planches ou de bardeaux :

- lorsque les règlements de construction interdisent l'utilisation du bois;
- ou lorsque l'ajout est de dimension modeste et peu visible de la rue.

Les produits de remplacement acceptables sont l'aggloméré de fibrociment et l'aggloméré de bois ignifuge. On doit cependant :

- respecter la méthode de pose et les proportions du revêtement existant;
- fournir pour approbation un échantillon du matériau, y compris les dimensions et le profil d'une composante type.

##### ENTRETIEN ET RÉFECTION

**Revêtement d'origine** Lorsque un revêtement d'origine ou de facture traditionnelle est encore en place, on doit :

- maintenir en place les éléments de décor traditionnels (tels que plinthes, chambranles et planches cornières);
- enlever uniquement les parties trop abîmées pour remplir adéquatement leur fonction d'étanchéité;
- les remplacer par un matériau de même nature;
- respecter le mode d'assemblage, les proportions et les couleurs d'origine.

**Revêtement de remplacement** Lorsque le revêtement d'origine a été remplacé par un matériau moderne ou de piètre qualité, on doit le remplacer par un revêtement de bois ou de maçonnerie, compatible avec l'âge et le type du bâtiment.

Lorsque le revêtement d'origine a été conservé sous un recouvrement plus récent, on doit le dégager, conserver les parties en bon état, et le prendre comme modèle pour la réfection.

**Remplacements inacceptables** Les produits suivants ne constituent pas des remplacements acceptables pour les revêtements de type traditionnel :

- le déclin de vinyle ou d'aluminium;
- le déclin ou les bardeaux en aggloméré;
- les briques ou blocs de calcite;
- les enduits acryliques.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.11. LES COMPOSANTES ARCHITECTURALES : COUVERTURES DE TOITS

#### LE CADRE PHYSIQUE

**MATÉRIAUX** Les couvertures traditionnelles sont réalisées avec des matériaux simples, peu ou pas transformés. Ces matériaux sont néanmoins durables, en raison de leur qualité intrinsèque, de leur facilité de réparation, et d'un assemblage approprié. Les mêmes considérations d'authenticité et de durabilité s'appliquent aussi lors d'un projet contemporain :

- on évitera donc certains matériaux modernes, telles que les tôles profilées et les bardeaux d'asphalte, dont les qualités visuelles sont différentes des matériaux traditionnels.
- on évitera également les tôles prépeintes, qui se prêtent mal aux pliages traditionnels et se dégradent plus rapidement que les tôles de cuivre, de zinc ou d'acier galvanisé.

**MISE EN ŒUVRE** Les maisons de type traditionnel ne comportent en général qu'un seul type de couverture. Cependant, différents patrons sont parfois employés sur différentes pentes : ainsi, sur les toits brisés, on retrouve souvent une couverture en tôle à la canadienne sur le brisé, et une couverture plus étanche sur le terrasson, en tôle pincée ou à baguettes. Parfois la combinaison de patrons ou de matériaux vise à produire un effet ornemental : ainsi, un même versant peut comporter des bardeaux de bois aux formes variées, ou encore des ardoises de couleurs différentes.

Sur les bâtiments plus importants, différents matériaux et formes de toit sont parfois employés pour distinguer le corps principal des volumes secondaires. Toutefois, même ici, il y a rarement plus de deux types de couvertures sur le même bâtiment.

**LE BÂTI RÉSIDENTIEL** Les premières couvertures utilisées sur les maisons du Vieux-Sillery étaient en planches ou en bardeaux de bois. Les couvertures de tôle se sont répandues à partir de 1850; on en distingue trois types selon la méthode de pose : la tôle à la canadienne, la tôle à baguettes, et la tôle pincée. Les revêtements à base de goudron ont commencé à être utilisés de façon courante vers 1915. Enfin, l'amiante-ciment a été utilisé comme succédané aux bardeaux de bois dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais il n'est plus disponible aujourd'hui.

Comme pour les revêtements de murs, la couverture d'une maison correspond souvent à un mode de construction et à un type architectural particuliers :

- La **maison québécoise**, tout comme la **maison à toit brisé** et la **maison vernaculaire américaine**, possède traditionnellement une couverture en tôle ou en bardeaux de bois.
- La **maison boomtown** possède parfois une couverture en tôle, mais la couverture à base de goudron, plus étanche sur une pente faible, est plus courante.
- Le **bungalow** possède une couverture en bardeaux d'asphalte, ou à base de goudron s'il s'agit d'un toit plat.

**LE BÂTI DE VILLÉGIATURE** On retrouve sur les anciennes villas des couvertures semblables à celles des maisons de faubourg, mais mises en œuvre avec un plus grand soin :

- La **maison néoclassique** d'inspiration anglaise possède traditionnellement une couverture en tôle à baguettes ou en tôle pincée.
- Le **cottage néogothique** possède une couverture en bardeaux de bois à motifs décoratifs, ou en tôle.

**LE BÂTI INSTITUTIONNEL** Les couvertures employées sur les bâtiments institutionnels sont semblables à celles des maisons traditionnelles, mais elles sont généralement réalisées avec des matériaux de meilleure qualité : au fer-blanc et aux bardeaux de bois typiques des petits bâtiments s'ajoutent le cuivre, durable et facile à plier, et les bardeaux d'ardoise.

**COULEURS** Traditionnellement, ni les couvertures en bois ni celles en tôle ne sont peintes. La peinture peut être un moyen de prolonger la vie utile d'une couverture de tôle, mais, traditionnellement, les effets de couleur sont obtenus en combinant différents matériaux. Les ornements en bois sur les lucarnes et à la rive de toit constituent la seule exception à cette règle : elles sont peintes avec les mêmes couleurs que le reste du bâtiment, et avec les mêmes effets de contraste entre surfaces planes et ornements, ou entre châssis et chambranles.

#### MARCHE À SUIVRE

- Identifier le type de bâtiment sur lequel on intervient.
- Identifier la couverture appropriée à ce type de bâtiment.
- S'il y a lieu, identifier et évaluer les modifications apportées par le passé à la forme du toit, aux lucarnes ou à la couverture.



## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.11. LES COMPOSANTES ARCHITECTURALES : COUVERTURES DE TOITS

#### OBJECTIFS

- Assurer la cohérence des nouveaux bâtiments avec le milieu.
- Assurer la cohérence des toitures avec le bâti existant.
- Mettre en valeur le caractère historique du bâti ancien

#### CRITÈRES

##### NOUVEAU BÂTIMENT

**Matériaux** La couverture du bâtiment doit être réalisée avec un matériau compatible avec le caractère dominant du secteur. Dans les secteurs anciens, on privilégiera ainsi un matériau de nature traditionnelle, tel que la tôle ou le bois. Le matériau peut toutefois être mis en œuvre selon des méthodes contemporaines.

Aucun matériau peu durable ou difficile à réparer ne doit être employé comme couverture d'un bâtiment.

**Unité de la composition** La couverture doit être conçue de sorte à réduire au minimum le nombre de matériaux différents sur le bâtiment.

**Hiérarchie** Malgré une continuité d'ensemble dans le traitement des toitures, il est possible de simplifier la mise en œuvre de la couverture sur les façades non visibles de la rue, sur les volumes secondaires et sur les constructions accessoires.

**Visibilité** Lorsque une toiture est susceptible d'être vue de haut depuis un lieu public adjacent, elle doit être conçue dans l'esprit d'une façade principale :

- les équipements mécaniques doivent être intégrés à la volumétrie du bâtiment principal;
- des matériaux de qualité doivent être employés sur toutes les surfaces, y compris les édicules d'accès et appentis de mécanique;
- la couverture doit être d'une couleur compatible avec celle des façades.

##### AJOUT À UN BÂTIMENT EXISTANT

**Type de couverture** La couverture d'un ajout doit être de même type et de même couleur que celle du volume d'origine.

Les exigences relatives à la qualité des matériaux sont les mêmes que pour un nouveau bâtiment.

**Unité de la composition** En règle générale, un seul matériau doit être employé sur la couverture d'un ajout, sauf pour marquer un contraste traditionnel.

**Hiérarchie** Malgré une continuité d'ensemble dans le traitement des toitures, il est possible de simplifier la mise en œuvre de la couverture si l'ajout est de petite dimension et peu visible de la rue.

**Produit de remplacement** Il est possible de substituer un produit moderne à une couverture traditionnelle de tôle ou de bardeaux :

- lorsque les règlements de construction interdisent l'utilisation du bois;
- ou lorsque l'ajout est de dimension modeste et peu visible de la rue.

Les produits de remplacement acceptables sont la tôle d'acier galvanisé profilée et les bardeaux ou planches en aggloméré de fibrociment ou aggloméré de bois ignifuge. On doit cependant :

- respecter les proportions et le patron de la couverture existante;
- fournir pour approbation un échantillon du matériau, y compris les dimensions et le profil des laizes ou des bardeaux.

##### ENTRETIEN ET RÉFECTION

**Couverture d'origine** Lorsque une couverture d'origine ou de facture traditionnelle est encore en place, on doit :

- maintenir en place les éléments de décor traditionnels (tels que corniches, crêtes faîtières ou épis);
- enlever uniquement les parties trop abîmées pour remplir adéquatement leur fonction d'étanchéité;
- les remplacer par un matériau de même nature;
- respecter le mode d'assemblage, les proportions et les couleurs d'origine.

**Couverture de remplacement** Lorsque la couverture d'origine a été remplacée par un matériau moderne ou de piètre qualité, on doit la remplacer par une couverture de tôle ou de bardeaux de cèdre, compatible avec l'âge et le type du bâtiment.

Lorsque la couverture d'origine a été conservée sous un recouvrement plus récent, on doit la prendre comme modèle pour la réfection.

Lorsque la forme du toit ou des lucarnes a subi d'importantes modifications, la priorité sera alors de rétablir une apparence générale compatible avec l'âge et le type du bâtiment.

**Remplacements inacceptables** Les produits suivants ne constituent pas des remplacements acceptables pour les couvertures de type traditionnel :

- les bardeaux d'asphalte;
- les bardeaux en aggloméré imitant la texture du bois;
- la tôle peinte ou profilée en usine.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.12. LES COMPOSANTES ARCHITECTURALES : PORTES ET FENÊTRES

#### LE CADRE PHYSIQUE

**MATÉRIAUX ET ASSEMBLAGE** La grande majorité des fenêtres et portes construites au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle l'ont été en bois. Des fenêtres en acier ou en bronze ont été produites à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, mais elles n'ont été utilisées que dans des bâtiments industriels, commerciaux ou institutionnels.

Les portes et fenêtres traditionnelles en bois sont des constructions simples, réalisées de façon artisanale. Assemblés à tenon et mortaise, montants et traverses forment une sorte de « cadre » rigide. Sur les fenêtres, ce cadre est traversé de fines membrures (les « petits-bois »), qui tiennent les carreaux de verre en place. Sur les portes, le cadre est rempli avec des panneaux de bois plus minces, qui sont parfois sculptés. Les portes et fenêtres sont toujours peintes : les châssis généralement en blanc, les portes et chambranles d'une couleur contrastante.

En dépit de leur simplicité, les portes et fenêtres traditionnelles sont munies de plusieurs dispositifs contre les infiltrations d'air ou d'eau : des rejets d'eau à la base des châssis et des vantaux, des feuillures aux jonctions entre les châssis et avec le cadre; et surtout, des contre-portes et contre-fenêtres.

Les portes et fenêtres anciennes requièrent un entretien régulier, mais la qualité du matériau, de la conception et de l'assemblage leur assurent une grande efficacité et une longévité supérieure à celle des fenêtres modernes.

**RÈGLES DE DISTRIBUTION** La distribution des ouvertures sur un bâtiment traditionnel obéit en général à quelques règles simples :

- Les ouvertures sont disposées de manière symétrique sur la façade, avec la porte au centre ou à l'une des extrémités.
- Toutes les ouvertures sont de même forme (rectangulaire ou cintrée) et, à l'exception des lucarnes, de même largeur. Elles sont toujours plus hautes que larges, et ce, dans une proportion de 1/2, 2/3 ou 3/5.

- Toutes les ouvertures, à l'exception des lucarnes, sont alignées verticalement, de façon à former des travées régulières.
- Les lucarnes sont parfois placées indépendamment des fenêtres des étages; dans le cas contraire, elles sont alignées soit avec les fenêtres en dessous, ou avec les trumeaux (la partie de mur entre les fenêtres).
- Tous les linteaux sont alignés horizontalement; une imposte vitrée au-dessus des portes vient combler toute différence de hauteur.
- Toutes les fenêtres sur un même étage sont de même hauteur (les fenêtres de l'étage sont généralement moins hautes que celles du rez-de-chaussée).

**LE BÂTI RÉSIDENTIEL** Il existe une grande variété de formes de portes et fenêtres traditionnelles; la plupart sont caractéristiques d'une époque ou d'un type de bâtiment particuliers. Les principaux traits distinctifs sont le mode d'ouverture (à battants, à guillotine ou à auvents), la dimension des carreaux, et la présence ou non de vitrage aux portes.

- La **maison québécoise** possède une porte à panneaux ornés, d'abord pleine, puis avec vitrage après 1850. Les fenêtres sont à battants, d'abord à petits carreaux, puis à grands carreaux après 1850. Les lucarnes sont à pignon ou en croupe.
- La **maison à toit brisé** possède une porte vitrée à panneaux ornés et imposte. Parfois cintrées, les fenêtres sont à battants ou à guillotine, à grands carreaux. Les lucarnes sont à pignon, ou cintrées pour correspondre à la forme des fenêtres.
- La **maison boomtown** a une porte vitrée à panneaux ornés et imposte, placée à une extrémité de la façade. Les fenêtres sont à battants ou à guillotine, à grands carreaux, puis après 1910, à battants sans carreaux, surmontées d'une imposte.
- La **maison vernaculaire américaine** possède une porte vitrée à panneaux ornés et imposte, et des fenêtres à battants ou à guillotine, à grands carreaux.
- Le **bungalow** est caractérisé par la disposition asymétrique des fenêtres sur ses façades. La porte est pleine ou peu vitrée, avec une baie latérale. Regroupées en bandeaux horizontaux, les fenêtres sont à auvent ou à guillotine, sans carreaux.

**LE BÂTI DE VILLÉGIATURE** Les portes et fenêtres des anciennes villas se distinguent de celles des maisons de faubourg par leurs plus grandes dimensions et par la complexité des motifs que dessinent les petits-bois.

- La **maison néoclassique** possède une porte pleine à panneaux ornés, avec imposte et baies latérales. Les fenêtres sont à guillotine ou à battants, à grands carreaux. Les lucarnes sont à pignon ou en croupe.
- Le **cottage néogothique** possède des fenêtres à battants, dont les carreaux sont parfois en forme d'ogives ou de losanges. Il a peu ou pas de lucarnes.

**LE BÂTI INSTITUTIONNEL** Les portes et fenêtres des bâtiments institutionnels respectent des règles de distribution semblables à celles des maisons traditionnelles.

- Il n'y a souvent qu'un seul type de fenêtre, dont la hauteur varie en fonction de l'étage (les fenêtres du soubassement et les lucarnes sont plus basses) et de la disposition intérieure (les fenêtres vis-à-vis une chapelle ou un auditorium sont souvent de grande hauteur).
- Tous les linteaux sont alignés horizontalement.
- Les fenêtres sont à battants ou à guillotine, à grands carreaux; la partie haute est fixe en raison des grandes dimensions et du poids important des châssis.

#### MARCHE À SUIVRE

- Identifier le type de bâtiment sur lequel on intervient.
- Identifier le modèle de fenêtres et de porte approprié à ce type de bâtiment.
- S'il y a lieu, identifier et évaluer les modifications apportées aux ouvertures par le passé, telle que leur emplacement, leurs dimensions, ou le modèle de fenêtre utilisé.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.12. LES COMPOSANTES ARCHITECTURALES : PORTES ET FENÊTRES

#### OBJECTIFS

- Assurer la cohérence des nouveaux bâtiments avec le milieu environnant.
- Assurer la cohérence des ouvertures avec le bâti existant.
- Mettre en valeur le caractère historique du bâti ancien.

#### CRITÈRES

##### NOUVEAU BÂTIMENT

**Matériaux** Les portes et fenêtres doivent être fabriquées avec un matériau compatible avec le caractère dominant du secteur. Dans les secteurs anciens, on privilégiera ainsi le bois, ou dans certains cas l'acier. Le matériau peut toutefois être mis en œuvre selon des méthodes contemporaines.

Aucun élément d'imitation, telle que des appliques ou insertions simulant les divisions traditionnelles, ne doit être employé dans la confection des portes et fenêtres.

**Proportion d'ouvertures** La proportion d'ouvertures et de murs pleins sur le bâtiment doit correspondre à celle des bâtiments environnants.

**Distribution** La distribution des ouvertures sur le bâtiment doit respecter les règles traditionnelles relatives à l'alignement des portes et fenêtres et à l'emplacement de l'entrée.

**Unité de la composition** Les ouvertures doivent être conçues de sorte à réduire au minimum le nombre de types de portes et fenêtres différents sur le bâtiment. Toutefois, il est possible d'en varier les dimensions en multipliant un module de base, tel qu'un carreau ou un volet type.

**Hiérarchie** Malgré une continuité d'ensemble dans le traitement des ouvertures, il est possible d'en simplifier le dessin sur les façades non visibles de la rue, sur les volumes secondaires et sur les constructions accessoires.

##### MODIFICATION OU AJOUT À UN BÂTIMENT EXISTANT

**Ouverture existante** Aucune ouverture sur un bâtiment existant ne doit être obturée, déplacée ou redimensionnée, sauf :

- lorsque la modification permet de rétablir une disposition ancienne;
- ou lorsqu'elle est nécessaire pour adapter le bâtiment à un nouvel usage.

**Nouvelle ouverture** Toute nouvelle ouverture sur un bâtiment doit respecter les caractéristiques des ouvertures d'origine, soit :

- leur distribution (alignement, rythme);
- leur apparence (matériau, couleur, dimensions, divisions);
- et leur fonctionnement (type de vitrage, mode d'ouverture).

**Proportion d'ouvertures** La proportion d'ouvertures et de murs pleins sur un ajout doit correspondre à celle sur le volume d'origine.

**Distribution** La distribution des ouvertures sur un ajout doit s'inspirer du volume d'origine.

**Type d'ouverture** Les portes et fenêtres d'un ajout doivent être de même type, de même forme et de même couleur que celles sur le volume d'origine.

Les exigences relatives à la qualité des matériaux sont les mêmes que pour un nouveau bâtiment.

**Aménagement intérieur** Le réaménagement d'un bâtiment doit tenir compte des ouvertures existantes :

- Aucune cloison, plafond suspendu, plancher ou palier ne doit être construit vis-à-vis une ouverture.
- Dans le cas de fenêtres de grande hauteur, on doit chercher à conserver les volumes intérieurs correspondants.

##### ENTRETIEN ET RÉFECTION

**Porte ou fenêtre d'origine** Lorsque des portes et fenêtres d'origine ou de facture traditionnelle sont encore en place, on doit :

- conserver en priorité les éléments intégrés aux murs (tels que les cadres et chambranles);
- enlever uniquement les parties trop abîmées pour remplir adéquatement leur fonction;
- les remplacer par des composantes faites du même matériau;
- respecter l'apparence d'origine des portes et fenêtres, notamment les dimensions, les divisions et la couleur;
- respecter leur fonctionnement d'origine, notamment le mode d'ouverture, le type de vitrage et le type de quincaillerie.

**Porte ou fenêtre de remplacement** Lorsque les portes et fenêtres d'origine ont été remplacées par des composantes modernes ou de piètre qualité, on doit les remplacer par des portes et fenêtres compatibles avec l'âge et le type du bâtiment. On doit notamment veiller à :

- poser les portes et contre-fenêtres dans le plan du mur;
- rétablir les impostes obturées;
- et réintroduire des portes et fenêtres de forme appropriée dans les ouvertures cintrées.

Lorsque la forme ou l'emplacement des portes et des fenêtres a subi d'importantes modifications, la priorité sera alors de rétablir une distribution compatible avec l'âge et le type du bâtiment.

**Remplacements inacceptables** Les produits suivants ne constituent pas des remplacements acceptables pour les portes et fenêtres traditionnelles :

- les fenêtres en aluminium, en p.v.c. ou en bois recouvert d'aluminium ou p.v.c.;
- les portes, fenêtres et cadres préfabriqués, disponibles en commerce;
- les appliques ou insertions simulant les divisions traditionnelles.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.13. LES COMPOSANTES ARCHITECTURALES : SAILLIES ET ORNEMENTS

#### LE CADRE PHYSIQUE

Le décor traditionnel des bâtiments du Vieux-Sillery est le fruit d'une production de type artisanal : il est donc caractérisé par une grande variété de motifs décoratifs, et par des ornements dont l'échelle et la complexité s'accorde à l'architecture du bâtiment. En comparaison, les reproductions modernes, préfabriquées en usine, n'offrent qu'un maigre échantillon de motifs et de dimensions.

Qu'il soit conçu pour une villa ou pour une maison ouvrière, le décor traditionnel est caractérisé par sa sobriété d'ensemble. Des ornements soulignent les composantes majeures de la composition – telles que l'entrée principale, la galerie, les ouvertures, les extrémités des murs, ou la rive du toit – mais les surfaces planes sont laissées nues.

Le décor traditionnel est également caractérisé par la cohérence des techniques et des formes. Grâce au développement des scieries au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, on a pu produire à peu de frais des ornements en bois, chantournés ou découpés à la scie. Dérivées en majorité de l'architecture classique, les formes utilisées demeuraient relativement simples. Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de nouveaux procédés – le moulage et l'estampage – ont permis de reproduire facilement des motifs plus élaborés : on a alors fabriqué des balustrades ou des corniches richement décorées, en fonte ou en tôle.

**LE BÂTI RÉSIDENTIEL** L'ampleur du décor et des saillies sur les maisons du Vieux-Sillery varie selon le goût de l'époque :

- La **maison québécoise** est dotée d'un perron ou d'une galerie à l'avant. La galerie est généralement abritée sous un débord du toit principal. Le décor de la maison est sobre : les revêtements en bois sont ornés de plinthes, de planches cornières et de chambranles moulurés; les galeries couvertes ont des poteaux et des balustrades chantournés ou découpés à la scie.

- La **maison à toit brisé** est dotée d'un perron ou d'une galerie couverte, généralement abritée sous un toit indépendant. Le décor de la maison est élaboré : en plus des ornements typiques de la maison québécoise, on retrouve des aisseliers ornementaux sur la galerie, des appliques en « dentelle » aux rives et aux pignons des lucarnes, et une corniche à modillons sous le brisis. Les murs en maçonnerie sont ornés de chaînages d'angle.
- La **maison boomtown** et la **maison vernaculaire américaine** se distinguent par leurs volumes monolithiques : elles ne possèdent aucune saillie, sauf parfois une galerie couverte, abritée sous un toit indépendant. Le décor de la maison est sobre : les revêtements de bois sont ornés de planches cornières et de chambranles; les maisons à toit plat sont couronnées d'une corniche à consoles ou à modillons sur la façade principale.
- Le **bungalow** rompt avec l'architecture traditionnelle. Il ne possède pas d'ornementation comme telle, mais son volume est fortement articulé : des débords de toit profonds protègent les entrées, et des terrasses prolongent la maison vers l'extérieur. Les saillies sont entourées de murets en maçonnerie ou de balustrades en fer forgé.

**VILLAS ET INSTITUTIONS** Les anciennes villas et les couvents du Vieux-Sillery sont dotés d'un décor plus raffiné que celui des maisons ouvrières. Toutefois, ce décor s'inscrit dans une composition d'ensemble relativement sobre.

- La **maison néoclassique** possède généralement un portique à colonnade ou une galerie couverte. Les fenêtres en saillie et les ailes latérales sont également fréquentes. Les éléments de décor sont puisés de l'architecture tant classique (pilastre, entablement, ou fronton) que pittoresque (treillis et dentelles aux balustrades et aux poteaux de galerie).

- Le **cottage néogothique** possède un volume très articulé, avec de nombreux décrochés ou avancées. Le décor de la maison est d'esprit pittoresque, avec des rejets d'eau au-dessus des fenêtres, des appliques en dentelle à la rive du toit et aux pignons, et des épis ornementaux au faîte.
- Les **bâtiments conventuels** sont caractérisés par des volumes sobres. Les saillies se limitent en général à un portique ou une longue galerie couverte au rez-de-chaussée, orientée vers le fleuve; sur les bâtiments plus modernes, des galeries superposées occupent l'extrémité des ailes. Le décor des couvents traduit la même évolution du goût que celui des maisons ouvrières: relativement dépouillé sur les bâtiments d'esprit classique ou moderne, le décor est beaucoup plus élaboré sur les constructions d'esprit pittoresque de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle.

#### MARCHE À SUIVRE

- Identifier le type de bâtiment sur lequel on intervient.
- Identifier les éléments en saillie (tels que tambour, galerie, bay-window) appropriés à ce type de bâtiment.
- Identifier le type de décor approprié à ce type de bâtiment.
- S'il y a lieu, identifier et évaluer les modifications apportées aux saillies ou au décor par le passé.



## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.13. LES COMPOSANTES ARCHITECTURALES : SAILLIES ET ORNEMENTS

#### OBJECTIFS

- Assurer la cohérence des nouveaux bâtiments avec le milieu environnant.
- Assurer la cohérence du décor architectural avec le bâti existant.
- Mettre en valeur le caractère historique du bâti ancien.

#### CRITÈRES

##### NOUVEAU BÂTIMENT

**Matériaux** Les saillies et ornements doivent être réalisés avec un matériau compatible avec le caractère dominant du secteur. Dans les secteurs anciens, on privilégiera ainsi le bois. Le matériau peut toutefois être mis en œuvre selon des méthodes contemporaines.

Aucun matériau d'imitation, peu durable ou difficile à réparer ne doit être employé pour construire une saillie ou un ornement.

**Unité de la composition** Les saillies et ornements doivent être conçus de sorte à réduire au minimum le nombre de matériaux différents sur le bâtiment.

**Emplacement** L'ornementation sur un bâtiment doit être sobre, et se limiter à mettre en valeur quelques éléments de composition importants, tels que l'entrée principale, la galerie, les ouvertures, les extrémités des murs, ou la rive du toit.

**Hiérarchie** Malgré une continuité d'ensemble dans le traitement des façades, il est possible de simplifier le style des saillies et des ornements sur les façades non visibles de la rue, sur les volumes secondaires et sur les constructions accessoires.

##### AJOUT À UN BÂTIMENT EXISTANT

**Saillie existante** Une saillie existante, telle qu'une galerie ou un portique, peut être transformée en espace intérieur si :

- elle est située sur une façade latérale ou arrière;
- l'ajout se distingue du volume principal par un parement léger (planches ou bardeaux) et un important degré d'ouverture.

**Nouvelle saillie** Toute nouvelle saillie sur un bâtiment existant doit, par sa forme et son emplacement, être compatible avec l'âge et le type du bâtiment.

Elle doit être réalisée avec les mêmes matériaux, être de même couleur et présenter la même qualité de finition que les saillies d'origine.

Les exigences relatives à la qualité des matériaux sont les mêmes que pour un nouveau bâtiment.

**Ornements** Les ornements sur un ajout doivent être faits du même matériau, être situés aux mêmes endroits et présenter la même qualité de finition que sur la façade adjacente.

##### ENTRETIEN ET RÉFECTION

**Saillie d'origine** Lorsque une saillie d'origine ou de facture traditionnelle est encore en place, on doit :

- conserver en priorité les composantes décoratives (telles que les aisseliers ou les poteaux et balustres chantournés);
- enlever uniquement les parties trop abîmées pour remplir adéquatement leur fonction;
- les remplacer par des composantes du même matériau, de même forme et de même couleur.

**Ornements d'origine** Lorsque des ornements d'origine ou de facture traditionnelle sont encore en place, on doit :

- les conserver le plus longtemps possible par un entretien régulier;
- enlever uniquement les parties trop abîmées;
- les remplacer par un matériau de même nature;
- respecter le procédé de fabrication, les dimensions, les motifs décoratifs et la couleur d'origine.

**Ornements de remplacement** Lorsque les ornements d'origine ont été enlevés, on doit réintroduire des ornements compatibles avec l'âge et le type du bâtiment. On doit notamment veiller à :

- rétablir les ornements de galerie, tels que balustrade, poteaux et aisseliers;
- dans le cas d'un revêtement de bois, rétablir les plinthes, chambranles et planches cornières;
- dans le cas d'un toit plat, rétablir une corniche au faîte de la façade principale.

**Remplacements inacceptables** Les produits suivants ne constituent pas des remplacements acceptables pour les ornements traditionnels :

- les poteaux, balustrades, rampes d'escalier ou treillis préfabriqués, en aluminium ou p.v.c.;
- le bois traité non peint;
- les ornements préfabriqués.

## 5. CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.14. LES ENSEIGNES

#### LE CADRE PHYSIQUE

Cette section vise à orienter le propriétaire désirant installer une nouvelle enseigne sur un bâtiment ou un terrain du Vieux-Sillery.

**FONCTION D'UNE ENSEIGNE** Au même titre que la signalisation publique, les enseignes servent en premier lieu à **informer et orienter le public**, en le renseignant sur la nature et la localisation des services offerts dans un secteur donné. Les enseignes contribuent aussi à la vitalité de la fonction commerciale des quartiers : en communiquant la nature et la qualité d'un commerce, une enseigne attrayante et bien située constitue un important outil de mise en marché. Enfin, les enseignes contribuent, par leurs couleurs, leur forme et leur éclairage variés, à l'intérêt et à l'animation des paysages urbains.

Une enseigne bien conçue peut donc constituer un apport positif, à condition qu'elle soit adaptée aux caractéristiques particulières du Vieux-Sillery.

**ENSEIGNES EN SECTEUR PATRIMONIAL** Le caractère patrimonial du Vieux-Sillery impose une certaine discrétion en matière d'affichage urbain. Relativement étroites, les principales voies du secteur ne permettent qu'une circulation à vitesse modérée : il n'est donc ni souhaitable ni nécessaire de recourir aux enseignes voyantes ou de grand format, conçues pour les grands boulevards.

Le long des anciennes voies d'établissement (chemin du Foulon, chemin Saint-Louis, côte à Gignac et côte de l'Église), **les enseignes doivent respecter l'échelle modeste du bâti ancien**. On privilégiera donc les enseignes posées à plat sur le bâtiment, sur le bandeau séparant le rez-de-chaussée de l'étage; les enseignes en saillie de petit format, sur potence; ou encore les enseignes en lettres détachées, apposées sur la vitrine ou sur un auvent rétractable.

Traditionnellement, le côté sud du chemin Saint-Louis comporte peu d'enseignes : orientés vers le fleuve, villas, couvents et cimetières ne s'affichaient sur le chemin que par une clôture ou une guérite de gardien. Sur ces grandes propriétés, **les enseignes doivent respecter le caractère naturaliste des boisés et parterres** bordant le chemin Saint-Louis. Puisque les édifices y sont

généralement implantés loin de la voie publique, une enseigne au sol, en appui sur un socle ou un poteau de faible hauteur, peut constituer une solution appropriée.

Quelque soit l'emplacement prévu, on privilégiera l'utilisation de couleurs sobres, d'un graphisme dépouillé et clairement lisible, et d'éclairage indirect (c'est-à-dire, à l'aide de réflecteurs ou de sources lumineuses cachées derrière une surface opaque).

**RÉGLEMENTATION** De nombreux aspects relatifs aux enseignes sont régis par le règlement de zonage et d'urbanisme de la Ville de Québec : par exemple, les types d'enseigne autorisés, leur superficie et leur hauteur maximales, ou encore leur mode d'illumination. Ces normes sont plus strictes dans les secteurs patrimoniaux tels que le Vieux-Sillery que dans les autres quartiers de Québec.

Le propriétaire devrait donc s'adresser en premier lieu au bureau d'arrondissement de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery, ou encore au point de service situé dans le secteur de Sillery. Il pourra s'y renseigner sur les règlements s'appliquant à sa propriété, ainsi que sur les étapes à suivre pour obtenir un permis.

#### MARCHE À SUIVRE

- Identifier les caractéristiques visuelles du secteur environnant, notamment l'échelle du bâti et le dégagement par rapport à la rue.
- Dans le cas d'une enseigne sur bâtiment, identifier les principaux éléments de composition de la façade.
- Dans le cas d'une enseigne au sol, identifier les principales composantes paysagères du terrain, telles qu'allées, plantations, et vues.

#### OBJECTIFS

- Assurer la compatibilité des nouvelles enseignes avec le contexte immédiat.
- Assurer la cohérence des différentes enseignes sur une même propriété.
- Assurer la qualité de vie des résidents.

#### CRITÈRES

**Qualité visuelle et fonctionnelle** Toute enseigne doit être aisément lisible, avoir une apparence professionnelle et être réalisée avec des matériaux robustes et durables.

La structure d'une enseigne doit demeurer discrète; elle ne doit ni endommager ni déparer le bâtiment.

**Intégration au milieu** Toute enseigne doit être conçue comme une partie intégrante de l'architecture du bâtiment, ou, dans le cas d'une enseigne au sol, comme une partie intégrante de l'aménagement paysager du terrain.

La superficie et la hauteur de l'enseigne doivent être compatibles avec le caractère d'ensemble du secteur. L'enseigne ne doit modifier ni la silhouette du bâtiment ni celle de la rue.

**Cohérence visuelle** Lorsque plusieurs enseignes sont prévues pour une même propriété, celles-ci doivent être conçues de sorte à former un tout (par exemple, par le recours à un matériau, des proportions, un graphisme ou un type d'illumination similaires).

**Qualité de vie** Le nombre d'enseignes et l'intensité de leur illumination doivent être réduits au minimum à proximité de logements.

## 6. PROCÉDURE D'APPROBATION

---

Le propriétaire d'un terrain ou d'un bâtiment dans le Vieux-Sillery qui envisage de procéder à des travaux d'excavation, d'aménagement paysager ou de construction sur sa propriété devrait s'adresser en premier lieu au bureau d'arrondissement de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery, ou encore au point de service situé dans le secteur de Sillery. Il pourra s'y renseigner sur les règlements en matière de construction, d'urbanisme et de zonage s'appliquant à sa propriété, ainsi que sur les étapes à suivre pour obtenir un permis.

Afin d'assurer la qualité des interventions sur le territoire, il est essentiel d'entreprendre ces démarches avant d'entamer les travaux ou d'élaborer les plans et devis qui s'y rattachent.

# LEXIQUE

---

## LE PAYSAGE

---

**Charcotte** Nom dérivé du mot anglais *shortcut* [raccourci] et désignant les sentiers reliant le haut et le bas de la falaise de Sillery au XIX<sup>e</sup> siècle. Les charcottes permettaient aux ouvriers habitant les faubourgs de gagner rapidement les chantiers du littoral.

**Cime** Limite supérieure des zones de fortes pentes (plus de 14° en moyenne). Ces zones apparaissent sur les cartes cadastrales ou de zonage de la Ville de Québec.

**Couloir visuel** Champ de vision dont on dispose lorsqu'on se déplace le long d'un parcours. En général, ce champ est défini par le bâti et les plantations situées de part et d'autre.

**Établissement linéaire** Paysage bâti qui s'est développé de façon spontanée, le long d'un chemin rural. Ce type de paysage se distingue par l'absence d'îlots, par la forme irrégulière des parcelles, et par la profondeur variable des cours avant.

**Faubourg**, adj. **faubourien** Paysage bâti qui s'est développé de façon spontanée, par la subdivision progressive de terres agricoles. Ce type de paysage se distingue par de très petites parcelles, regroupées en îlots rectangulaires.

**Lotissement suburbain** Paysage bâti qui s'est développé de façon planifiée, par la subdivision ordonnée d'une terre. Ce type de paysage se distingue par de grandes parcelles, regroupées en îlots de forme libre.

**Marge (de recul)** Distance qui sépare un bâtiment de la ligne de rue (marge avant) ou des limites du terrain sur lequel il est érigé (marges latérales, marge arrière).

**Morcellement** Opération qui consiste à diviser une parcelle existante en plusieurs parcelles plus petites.

**Morphologie** L'ensemble des traits formels qui permettent de distinguer un secteur urbain d'un autre : le tracé et la largeur des rues, la forme et la dimension des îlots et des parcelles, les types de bâtiment dominants.

**Noyau paroissial** Concentration d'édifices ou d'espaces publics aménagés autour d'une église de paroisse.

**Panorama** Vue très large (plus de 90°) sur un élément du paysage, et qui permet de le saisir de façon globale.

**Parcelle** Portion de terrain appartenant à un seul propriétaire ou plusieurs co-propriétaires, et pouvant recevoir un seul bâtiment principal. La parcelle constitue l'unité de base du cadastre. Le **parcellaire** désigne l'ensemble des parcelles d'un secteur donné.

**Paysage d'établissement** Voir « établissement linéaire ».

**Paysage urbain** La partie d'une ville qui se présente à un observateur. Par extension, toutes les composantes physiques d'une ville ou d'un quartier, qu'elles soient naturelles (relief, cours d'eau, végétation) ou bâties (rues, édifices, monuments).

**Perspective visuelle** Terme général pour désigner une vue sur un élément d'intérêt du paysage.

**Percée visuelle** Vue sur un élément du paysage, dont l'angle est limité à moins de 90° par le cadre bâti, la végétation ou le relief environnant.

**Plan visuel** Vue sur un élément du paysage, dont l'angle se situe au-dessus de la ligne des toits ou de la cime des arbres (vue en surplomb).

**Remembrement** Opération qui consiste à fusionner plusieurs parcelles existantes en une parcelle plus grande.

**Rive** Limite des hautes eaux du fleuve Saint-Laurent.

**Séquence visuelle** Succession de vues le long d'un parcours, et qui présentent une certaine homogénéité quant au sujet observé (point focal ou éléments d'encadrement).

**Site archéologique** Lieu que l'on fouille en vue de comprendre sa configuration et son utilisation par l'homme à des époques reculées.

**Silhouette urbaine** Aspect général d'un paysage urbain que l'on observe de loin, en particulier la forme qu'il dessine sur le ciel.

**Topographie** Configuration ou relief d'un territoire donné.

## L'ESPACE PUBLIC

---

**Échelle** Rapport entre la largeur d'une voie, la profondeur des marges, et la hauteur des bâtiments ou des plantations qui la bordent.

**Parcours mère** Voie qui s'est développée de façon spontanée, comme chemin le plus direct et le plus aisé entre deux établissements. Il s'agit généralement d'un ancien chemin rural, qui a conservé son tracé d'origine lors de l'urbanisation du secteur.

**Parcours de restructuration** Voie dont la construction a été planifiée, et qui remplace ou contourne un parcours mère ancien.

**Réseau viaire** Voir « trame ».

**Trame** L'ensemble des voies publiques d'un secteur donné, telles que boulevards, rues et ruelles. La trame, ou réseau viaire, est qualifiée par l'espacement, le tracé et la largeur des voies, ainsi que par la fréquence ou la rareté des connexions entre elles.

**Voie de raccordement** Voie dont la fonction principale est d'assurer le transit entre deux parcours mères

**Voie d'implantation** Voie dont la fonction principale est d'assurer la desserte des bâtiments riverains. Il s'agit généralement de rues résidentielles.



# LEXIQUE

---

## LE BÂTIMENT

---

**Conservation** L'ensemble des activités visant à assurer la pérennité des biens patrimoniaux, et ce quelle que soit leur échelle (œuvres d'art, mobilier, bâtiments, jardins et parcs, ensembles urbains, sites naturels ou archéologiques).

**Exhaussement** Augmentation de la hauteur des fondations d'un bâtiment existant.

**Insertion** Nouveau bâtiment érigé dans un cadre bâti existant et relativement homogène, et conçu de manière à s'harmoniser avec celui-ci.

**Mise aux normes** Adaptation d'un bâtiment existant aux normes contemporaines en matière d'économie d'énergie, de sécurité des personnes ou d'accès universel.

**Réaménagement** Modification de la configuration ou de la fonction des espaces intérieurs d'un bâtiment existant.

**Reconversion** Modification de l'usage d'un bâtiment existant.

**Réfection** Réparation, remplacement ou remise à neuf de l'une des composantes d'un bâtiment existant.

**Rénovation** Rétablissement d'un bâtiment existant dans un état comparable au neuf. Contrairement à la restauration, la rénovation n'implique pas toujours le respect des caractéristiques anciennes du bâtiment.

**Restauration** Remise en bon état et rétablissement de l'intégrité matérielle et formelle d'un bâtiment existant.

**Surhaussement** Ajout d'un ou plusieurs étages par-dessus un bâtiment existant.

**Type** Famille architecturale composée de bâtiments ayant des caractéristiques semblables, notamment la volumétrie, le nombre de logements, le mode d'accès et la distribution interne.

**Volumétrie** Forme générale d'un bâtiment, déterminée en premier lieu par l'emprise au sol, la hauteur des murs, et la forme du toit.

## LES COMPOSANTES ARCHITECTURALES

---

**Aisselier** Pièce de bois décorative située à la jonction des poteaux et du toit d'une galerie.

**Chambranle** Encadrement ornemental autour des portes et des fenêtres, fait de planches de bois moulurées.

**Claire-voie** Type de construction constituée d'une charpente légère en colombages de bois.

**Comble** Espace parfois habitable compris entre le dernier étage d'un bâtiment et la charpente du toit.

**Couverture** Matériau de recouvrement et d'étanchéité d'un toit.

### Fenêtre

**à battants** Fenêtre dont les volets pivotent sur un axe vertical, à la façon d'une porte.

**à guillotine** Fenêtre dont les volets coulissent dans un plan vertical, grâce à un système de contrepoids.

**à auvent** Fenêtre dont les volets pivotent sur un axe horizontal, à la façon d'un auvent.

**à petits carreaux** Fenêtre dont le vitrage est divisé par des petits-bois en carreaux de petite dimension. Chaque battant comporte généralement dix ou douze carreaux.

**à grands carreaux** Fenêtre dont le vitrage est divisé par des petits-bois en carreaux de grande dimension. Chaque battant comporte généralement trois carreaux. Sur les fenêtres à guillotine, chaque volet comporte deux, quatre ou six carreaux.

**Imposte** Partie supérieure d'une ouverture, séparée par une traverse horizontale de la porte ou de la fenêtre située en dessous.

**Madrier sur madrier** Type de construction constitué de poutres et colonnes en bois, où les vides sont remplis de madriers empilés.

**Pièce sur pièce** Type de construction constitué de pièces de bois équarries, empilées les unes sur les autres.

**Plinthe** Planche de bois décorative posée à l'horizontale, servant à protéger le bas d'un mur extérieur.

**Planche cornière** Planche de bois décorative posée à la verticale, servant à fermer et protéger l'angle de deux murs extérieurs.

**Planches à feuillure** Planches horizontales rainurées de telle sorte qu'elles s'imbriquent les unes dans les autres.

**Planches à clin** Planches légèrement biseautées, posées à l'horizontale de façon à se superposer les unes aux autres.

**Revêtement** Matériau de recouvrement et d'étanchéité d'un mur extérieur.

**Toit brisé** Toit dont chaque versant est composé de deux pentes différentes : une section en pente faible au sommet, une section en pente forte en dessous.

### Tôle

**à baguettes** Couverture réalisée avec de larges laizes de tôles posées dans le sens de la pente. Les joints entre les laizes sont confectionnés sur une baguette de bois fixée au toit, de façon à les surélever.

**à la canadienne** Couverture à l'apparence d'écailles, réalisée avec des bandes de tôle pliées et posées à angle, de façon à se superposer les unes aux autres.



**pincée** Couverture réalisée avec de larges laizes de tôles posées dans le sens de la pente. Les joints entre les laizes sont confectionnés en relevant et pliant ensemble les bords des laizes.

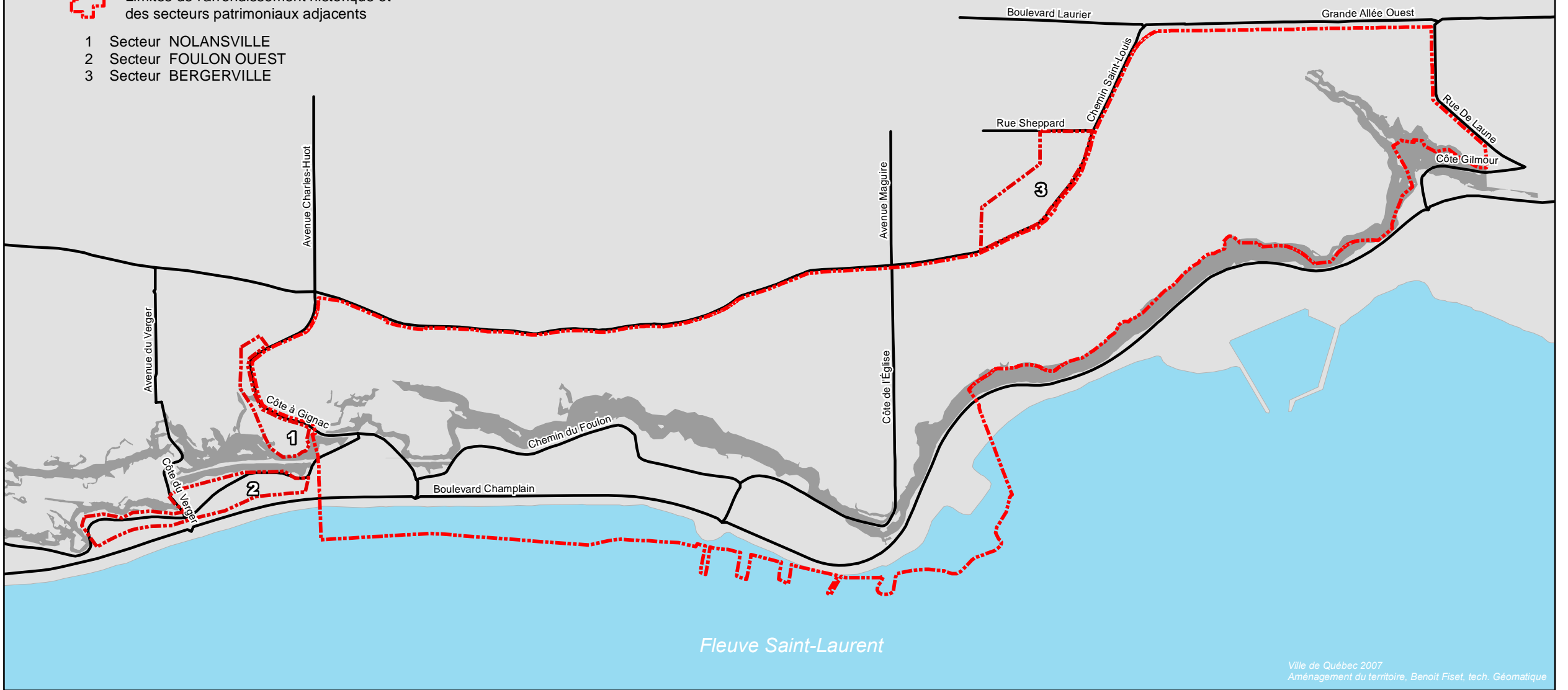
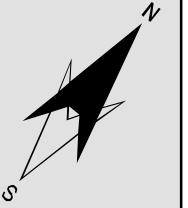
# ABBREVIATIONS ET SIGLES

---



BEEFP	Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine
CBCQ	Commission des biens culturels du Québec
CCNQ	Commission de la capitale nationale du Québec
CCU	Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery
CUCQ	Commission d'urbanisme et de conservation de Québec
MACQ	Ministère des Affaires culturelles du Québec
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec

# CARTE 1: L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE SILLERY

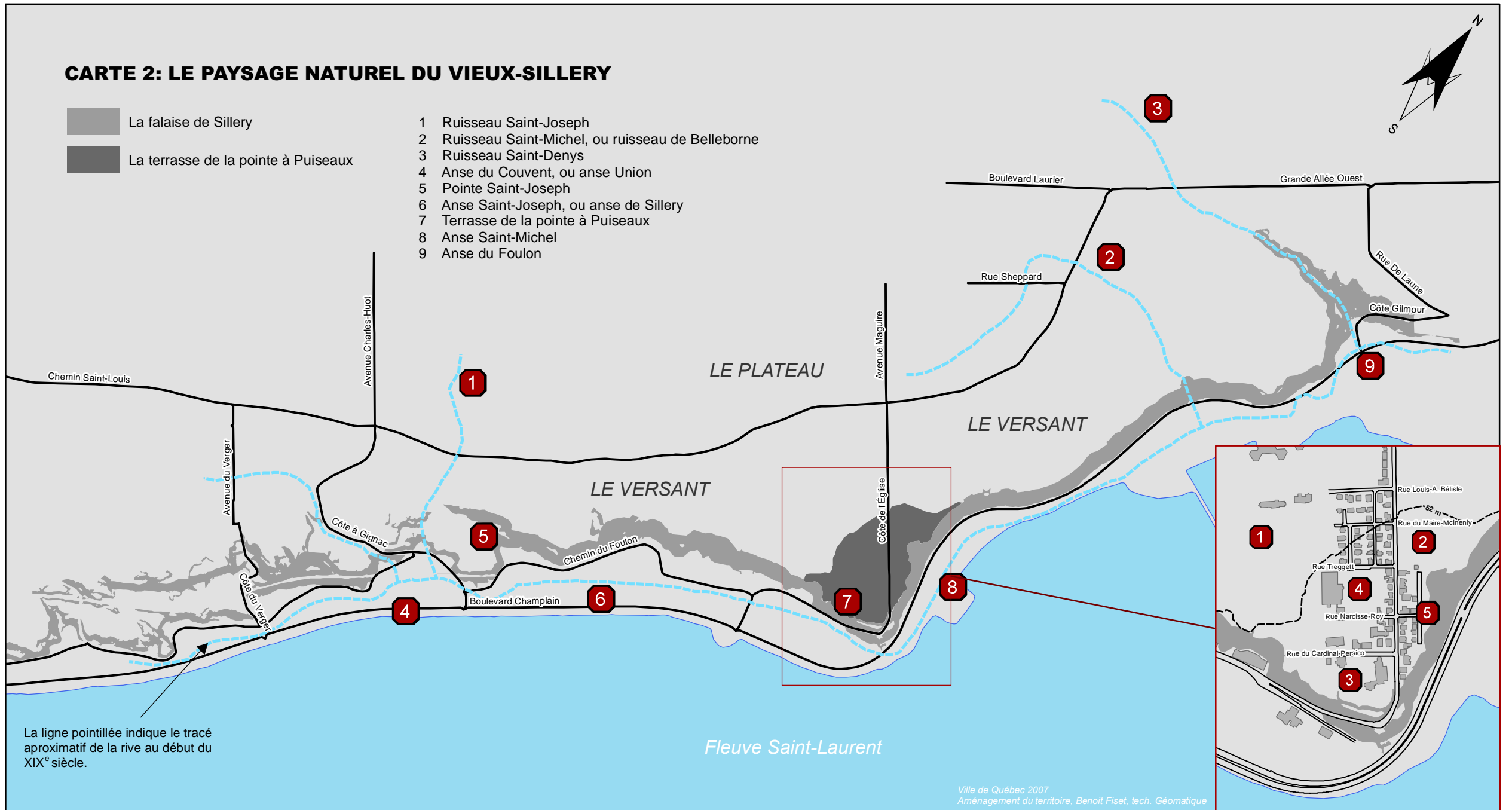
-  La falaise de Sillery
-  Limites de l'arrondissement historique et des secteurs patrimoniaux adjacents
- 1 Secteur NOLANSVILLE
- 2 Secteur FOULON OUEST
- 3 Secteur BERGERVILLE



## CARTE 2: LE PAYSAGE NATUREL DU VIEUX-SILLERY

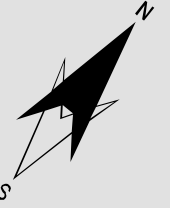
-  La falaise de Sillery
-  La terrasse de la pointe à Puiseaux

- 1 Ruisseau Saint-Joseph
- 2 Ruisseau Saint-Michel, ou ruisseau de Belleborne
- 3 Ruisseau Saint-Denys
- 4 Anse du Couvent, ou anse Union
- 5 Pointe Saint-Joseph
- 6 Anse Saint-Joseph, ou anse de Sillery
- 7 Terrasse de la pointe à Puiseaux
- 8 Anse Saint-Michel
- 9 Anse du Foulon

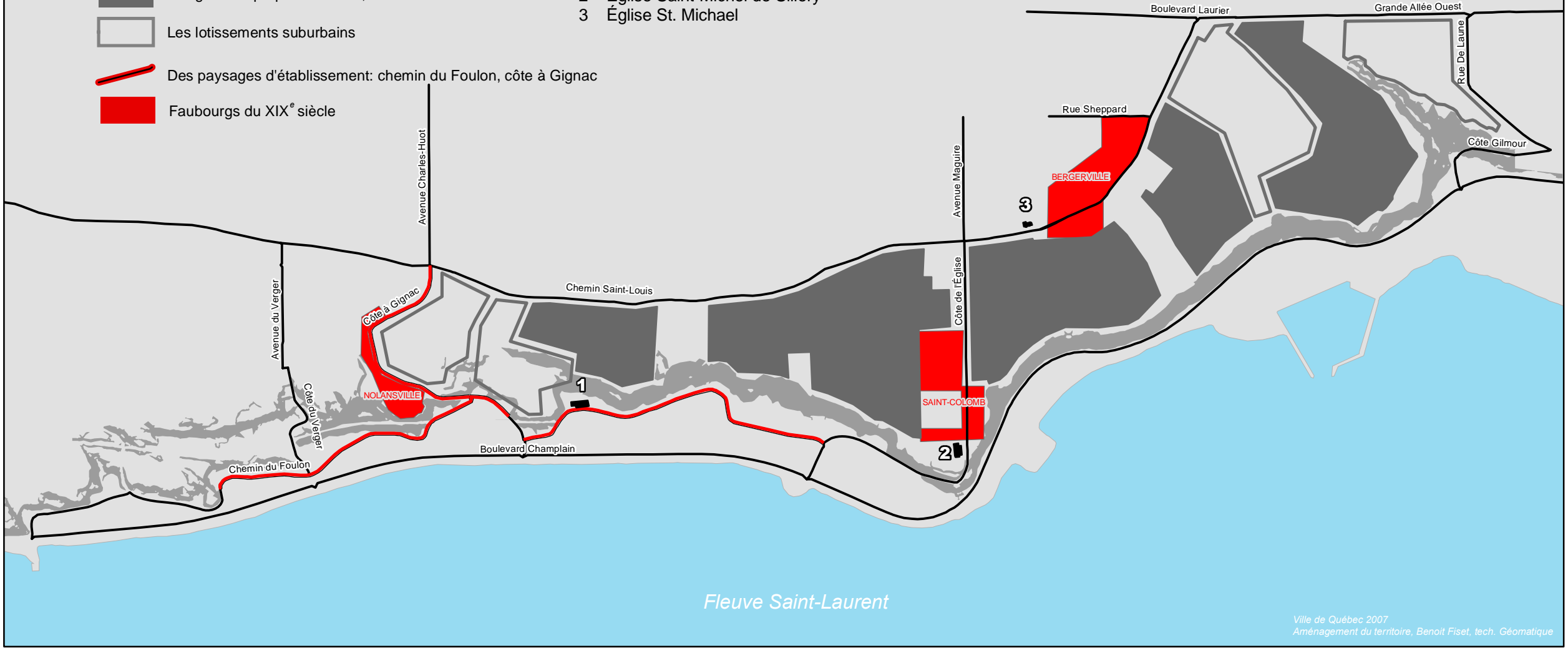




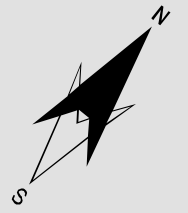
### CARTE 3: LES PAYSAGES CONSTRUITS DU VIEUX-SILLERY









- La falaise de Sillery
  - Les grandes propriétés: villas, cimetières et couvents
  - Les lotissements suburbains
  - Des paysages d'établissement: chemin du Foulon, côte à Gignac
  - Faubourgs du XIX<sup>e</sup> siècle
- Noyau fondateur et noyaux institutionnels
  - 1 Maison des Jésuites et site de l'ancienne mission
  - 2 Église Saint-Michel de Sillery
  - 3 Église St. Michael

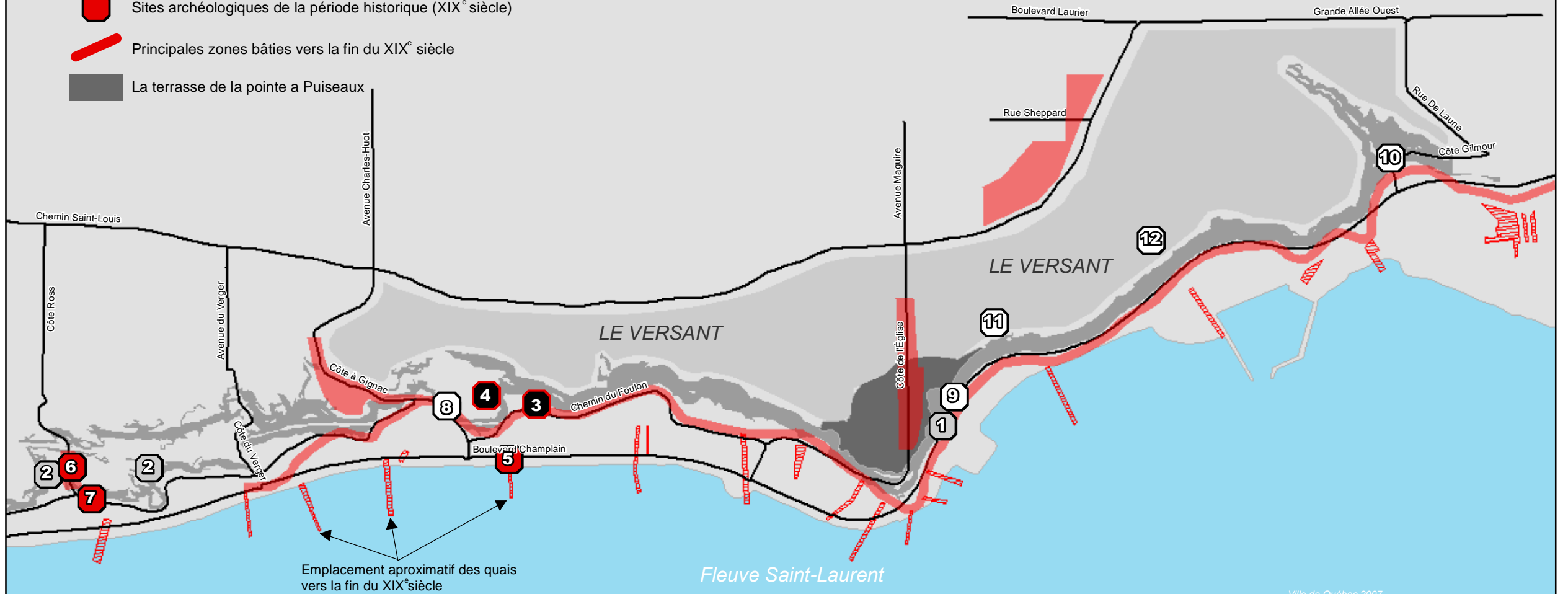


# CARTE 4: LES PAYSAGES ARCHÉOLOGIQUES DU VIEUX-SILLERY



-  Sites archéologiques préhistoriques
-  Sites archéologiques de la période historique (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle)
-  Sites potentiels du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle (emplacements hypothétiques)
-  Sites archéologiques de la période historique (XIX<sup>e</sup> siècle)
-  Principales zones bâties vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle
-  La terrasse de la pointe a Puiseaux

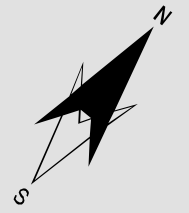
- |   |                                  |    |  |
|---|----------------------------------|----|--|
| 1 | Anse Saint-Michel                | 7  | Chemin du Foulon                       |
| 2 | Boisé Irving                     | 8  | Hôpital des Augustines                 |
| 3 | Ancienne mission des Jésuites    | 9  | Maison de Pierre de Puiseaux           |
| 4 | Platon de la pointe Saint-Joseph | 10 | Moulin à fouler du Séminaire de Québec |
| 5 | Quai du chantier Dobell          | 11 | Maison Saint-Michel                    |
| 6 | Hamelville                       | 12 | Maison de Mgr de Samos                 |



Emplacement approximatif des quais vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

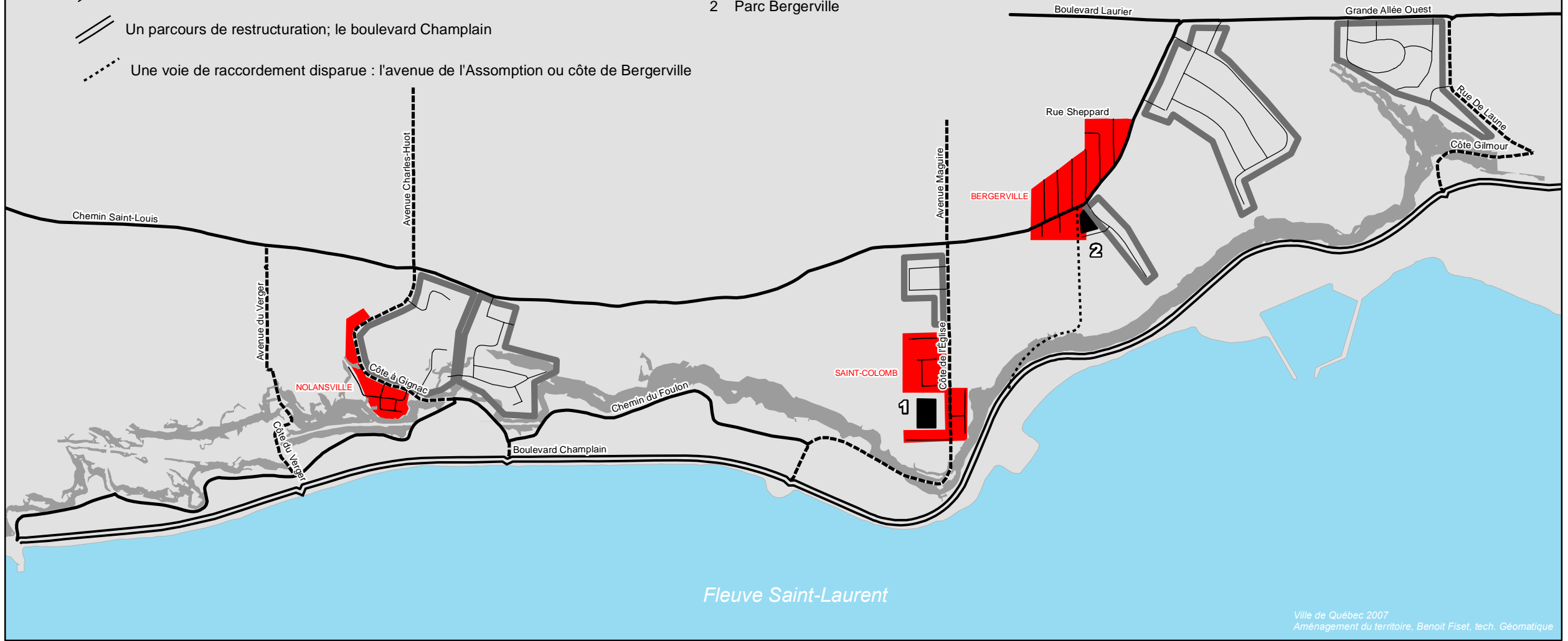
Fleuve Saint-Laurent

# CARTE 5: LA TRAME URBAINE DU VIEUX-SILLERY



- Parcours directeurs
- Voies de raccordement
- Voies d'implantation
- Un parcours de restructuration; le boulevard Champlain
- Une voie de raccordement disparue : l'avenue de l'Assomption ou côte de Bergerville

- Les lotissements suburbains
- Faubourgs du XIX<sup>e</sup> siècle
- 1 Parc Saint-Michel
- 2 Parc Bergerville



## CARTE 6: LES GRANDES PROPRIÉTÉS DU VIEUX-SILLERY

- |   |   |
|---|---|
| 1 Séminaire des Pères Maristes  | 6 Cimetière Mount-Hermon  |
| 2 Fédération des Augustines de la Miséricorde-de-Jésus                                      | 7 Maison-mère des Soeurs de Sainte-Jeanne-d'arc   |
| 3 Domaine Cataracti   | 8 Propriété des pères Augustins de l'Assomption<br>(sanctuaire du Sacré-Coeur, Montmartre Canadien) |
| 4 Ancien couvent des Soeurs missionnaires de Notre-Dame-d'Afrique<br>(anc. domaine Benmore) | 9 Cimetière St. Patrick   |
| 5 Propriété des religieuses de Jésus-Marie<br>(anc. domaine Sous-les-Bois)                  | 10 Parc du Bois-de-Coulonge   |





LISTE DES BÂTIMENTS ANCIENS DE L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE  
SILLERY

1465	avenue Charles	
1470	avenue Charles	
1015	avenue Chaumont	Maison Paul-Gérin-Lajoie
1505	avenue de l'Assomption	Soeurs de Sainte-Jeanne-d'Arc
1505	avenue de l'Assomption	Chapelle Soeurs Sainte-Jeanne-d'Arc
1265	avenue De Laune	
1301	avenue De Laune	
1645	avenue des Voiliers	
1651	avenue des Voiliers	
1653	avenue des Voiliers	
1655	avenue des Voiliers	
1559	avenue du Parc-Beauvoir	
1221	avenue du Ravin	
1328	avenue Duquet	Spencer Grange
1334	avenue Duquet	
1300	avenue James-LeMoine	
1468	avenue Roger-Lemelin	
1469	avenue Roger-Lemelin	
1271	avenue Sarah	
1611	avenue Thomas	
1631	avenue Thomas	
1632	avenue Thomas	
1637	avenue Thomas	
1643	avenue Thomas	
2130	chemin du Foulon	Habitations Montferrant
2146	chemin du Foulon	Habitations Montferrant
2148	chemin du Foulon	Habitations Montferrant
2150	chemin du Foulon	Habitations Montferrant
2160	chemin du Foulon	Habitations Montferrand
2162	chemin du Foulon	Habitations Montferrand
2164	chemin du Foulon	Habitations Montferrand
2174	chemin du Foulon	Habitations Montferrant
2176	chemin du Foulon	Habitations Montferrant
2178	chemin du Foulon	Habitations Montferrant
2180	chemin du Foulon	Habitations Montferrant
2200	chemin du Foulon	Habitations Montferrant
2204	chemin du Foulon	
2208	chemin du Foulon	
2209	chemin du Foulon	
2210	chemin du Foulon	
2211	chemin du Foulon	
2212	chemin du Foulon	
2213	chemin du Foulon	
2235	chemin du Foulon	
2236	chemin du Foulon	
2240	chemin du Foulon	
2243	chemin du Foulon	
2245	chemin du Foulon	

LISTE DES BÂTIMENTS ANCIENS DE L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE  
SILLERY

2247	chemin du Foulon	
2266	chemin du Foulon	
2280	chemin du Foulon	
2300	chemin du Foulon	
2315	chemin du Foulon	
2316	chemin du Foulon	
2320	chemin du Foulon	
2321	chemin du Foulon	Maison Dupont
2325	chemin du Foulon	Maison des Jésuites
2337	chemin du Foulon	
2374	chemin du Foulon	
2376	chemin du Foulon	Épicerie Chez Mado
2380	chemin du Foulon	
2401	chemin du Foulon	
2405	chemin du Foulon	
2406	chemin du Foulon	
2407	chemin du Foulon	
2411	chemin du Foulon	
2415	chemin du Foulon	
2416	chemin du Foulon	
2420	chemin du Foulon	
2249-	2253 chemin du Foulon	
2306-2310	chemin du Foulon	
2368-2370	chemin du Foulon	
2400-2402	chemin du Foulon	
1215	chemin Saint-Louis	Bois-de-Coulonge : cabane à sucre
1215	chemin Saint-Louis	Bois-de- Coulonge : caveau à légumes
1215	chemin Saint-Louis	Bois-de-Coulonge : poulailler
1215	chemin Saint-Louis	Bois-de-Coulonge : maison-bloc
1215	chemin Saint-Louis	Bois-de-Coulonge : loge du portier
1563	chemin Saint-Louis	Villa Bagatelle (Spencer Cottage)
1575	chemin Saint-Louis	
1589	chemin Saint-Louis	Maison Kerhulu
1601	chemin Saint-Louis	Cimetière Saint-Patrick : loge du gardien
1601	chemin Saint-Louis	Cimetière Saint-Patrick
1679	chemin Saint-Louis	Pères Augustins de l'Assomption
1679	chemin Saint-Louis	Résidence des Pères Assomptionnistes
1679	chemin Saint-Louis	Montmartre Canadien
1701	chemin Saint-Louis	
1709	chemin Saint-Louis	
1749	chemin Saint-Louis	
1759	chemin Saint-Louis	
1801	chemin Saint-Louis	Cimetière Mount Hermon : pavillon d'entrée
2033	chemin Saint-Louis	Villa Sous-les-Bois (Jésus-Marie)
2047	chemin Saint-Louis	Jésus-Marie : entrepôt
2071	chemin Saint-Louis	Villa Benmore (Soeurs N.-D. d'Afrique)
2071	chemin Saint-Louis	Soeurs missionnaires Notre-Dame d'Afrique

LISTE DES BÂTIMENTS ANCIENS DE L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE  
SILLERY

2071	chemin Saint-Louis	Soeurs missionnaires Notre-Dame d'Afrique
2141	chemin Saint-Louis	Villa Cataragui
2141	chemin Saint-Louis	Domaine Cataragui : serre
2141	chemin Saint-Louis	Domaine Cataragui : serre à vignes
2141	chemin Saint-Louis	Domaine Cataragui : caveau à légumes
2141	chemin Saint-Louis	Domaine Cataragui : poulailler
2141	chemin Saint-Louis	Domaine Cataragui : log. des domestiques
2141	chemin Saint-Louis	Domaine Cataragui : écurie
2141	chemin Saint-Louis	Domaine Cataragui : écurie
2141	chemin Saint-Louis	Domaine Cataragui : garage et atelier d'artiste
2141	chemin Saint-Louis	Domaine Cataragui : loge du gardien
2205	chemin Saint-Louis	Maison des Augustines : villa Clermont
2285	chemin Saint-Louis	Fédération des Augustines
2301	chemin Saint-Louis	
2315	chemin Saint-Louis	Pères Maristes : bâtiment secondaire
2315	chemin Saint-Louis	Pères Maristes : bâtiment secondaire
2315	chemin Saint-Louis	Pères Maristes : bâtiment secondaire
2315	chemin Saint-Louis	École des Pères Maristes : villa Beauvoir
2315	chemin Saint-Louis	École des Pères Maristes
1717 à 1721	chemin Saint-Louis	
1733-1737	chemin Saint-Louis	
1524	côte à Gignac	Maison Bignell
1538	côte à Gignac	
1734	côte à Gignac	
1601	côte de l'Église	
1607	côte de l'Église	
1613	côte de l'Église	
1619	côte de l'Église	
1631	côte de l'Église	
1637	côte de l'Église	
1643	côte de l'Église	
1649	côte de l'Église	
1655	côte de l'Église	
1661	côte de l'Église	
1666	côte de l'Église	
1667	côte de l'Église	
1670	côte de l'Église	
1672	côte de l'Église	
1673	côte de l'Église	
1679	côte de l'Église	
1682	côte de l'Église	
1685	côte de l'Église	
1692	côte de l'Église	
1701	côte de l'Église	
1712	côte de l'Église	
1713	côte de l'Église	
1715	côte de l'Église	

LISTE DES BÂTIMENTS ANCIENS DE L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE  
SILLERY

1716	côte de l'Église	
1722	côte de l'Église	
1730	côte de l'Église	
1735	côte de l'Église	Église Saint-Michel
1740	côte de l'Église	
1746	côte de l'Église	
1658-1660	côte de l'Église	
2010	rue de Ville-Marie	
2016	rue de Ville-Marie	
2024	rue du Cardinal-Persico	
2031	rue du Cardinal-Persico	
2039	rue du Cardinal-Persico	
2010	rue du Maire-McInenly	
2011	rue du Maire-McInenly	
2018	rue du Maire-McInenly	
2019	rue du Maire-McInenly	
2020	rue du Maire-McInenly	
2028	rue du Maire-McInenly	
2032	rue du Maire-McInenly	
2031	rue Louis-A.-Béliste	
2014	rue Louis-H.-Lafontaine	Maison Timmony
1479	rue Negabamat	Manoir Kilmarnock
2010	rue Roy	
2011	rue Roy	